



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

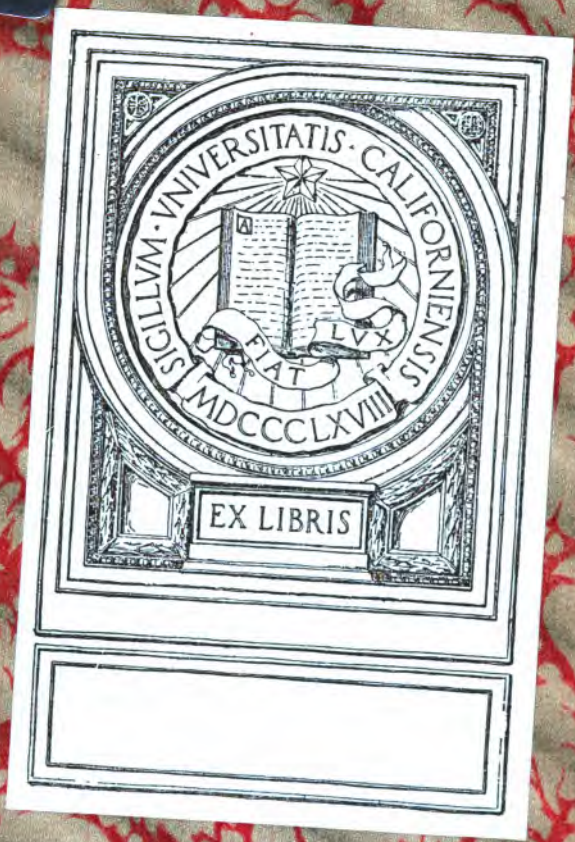
Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

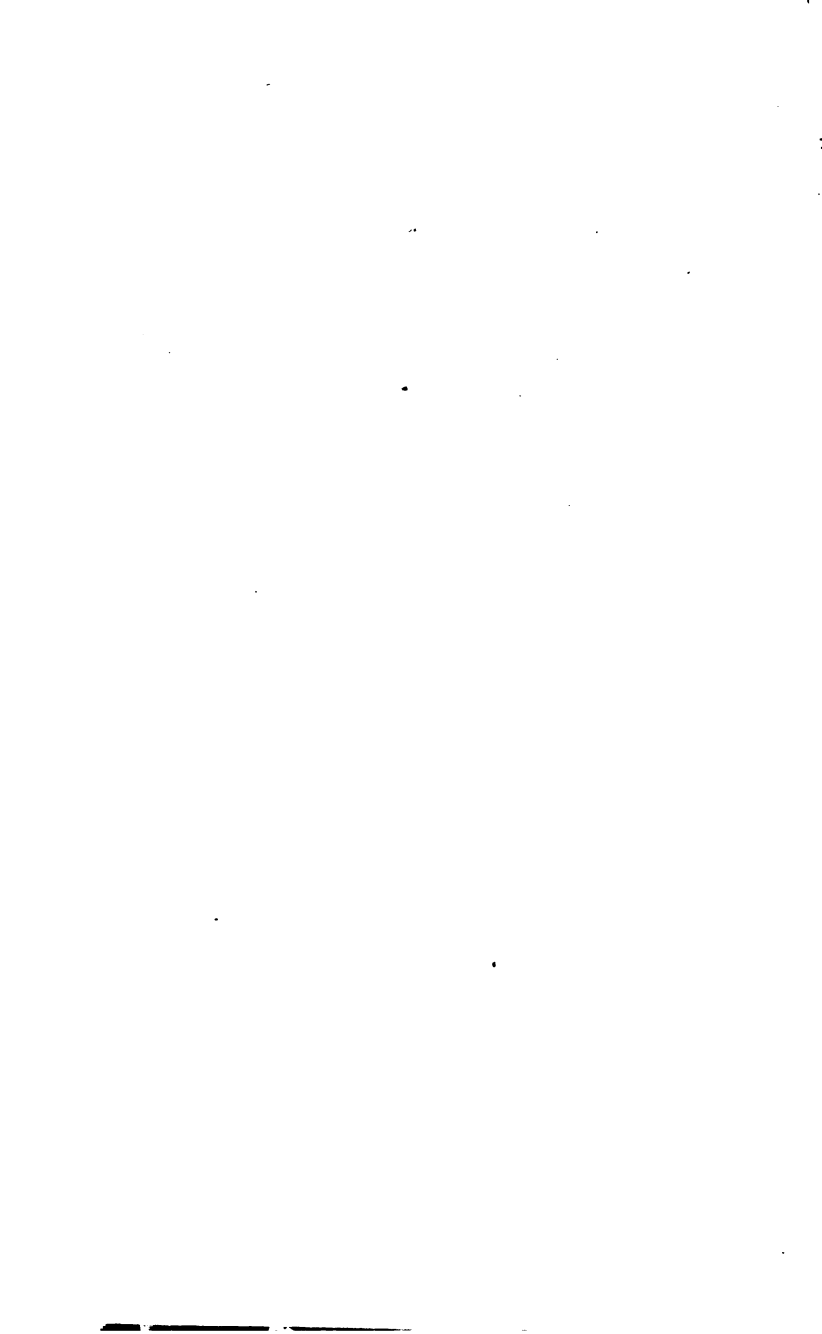
En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

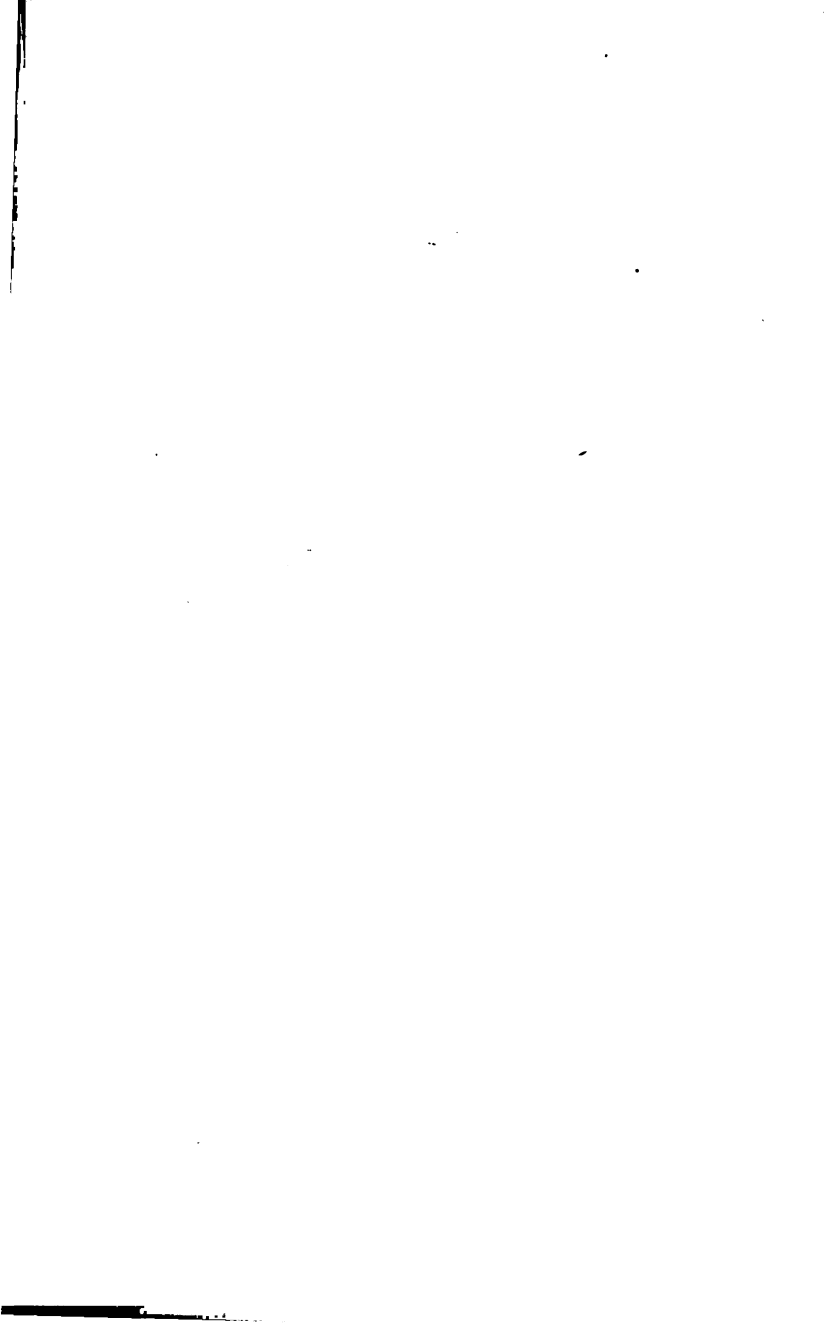


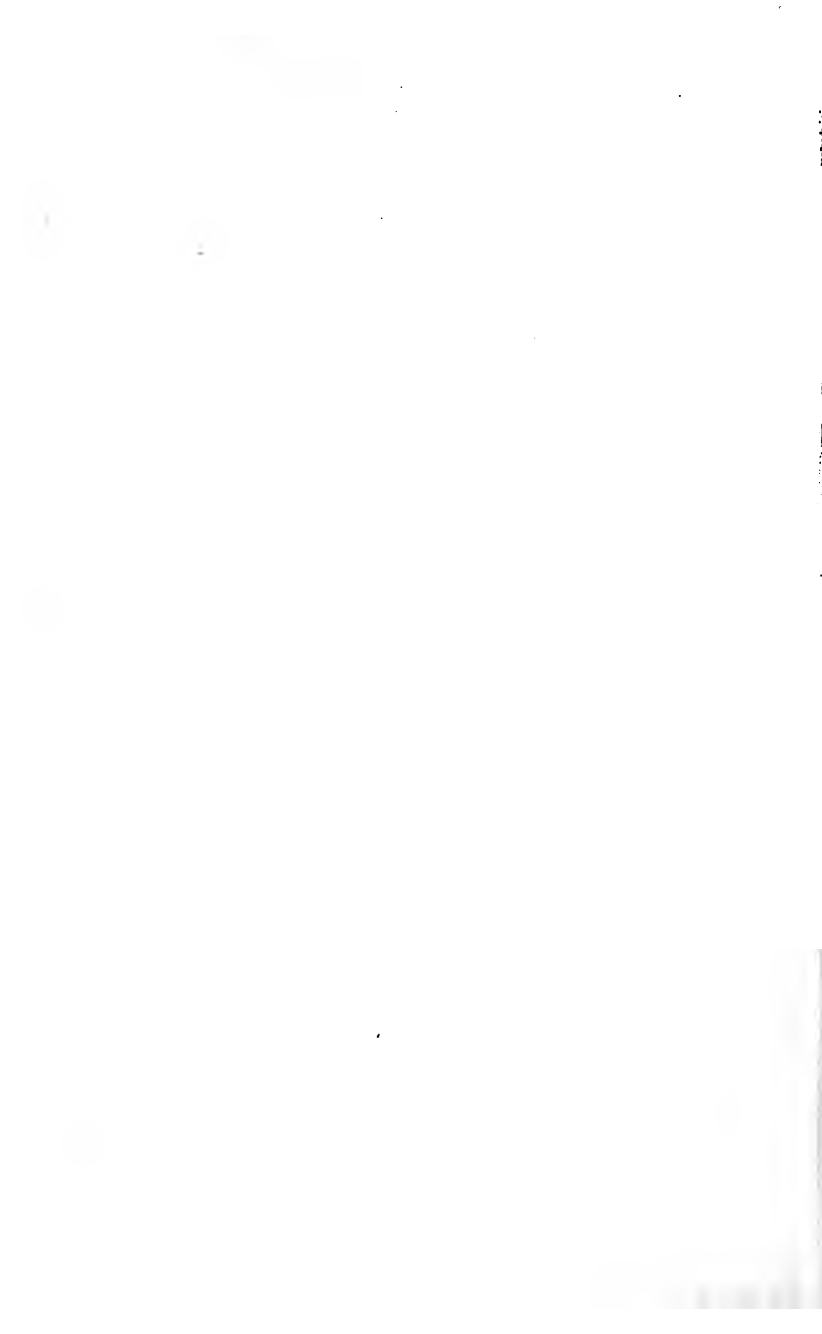


EX LIBRIS









6
UNIV. OF
BIBLIOTHÈQUE SOCIALISTE

E. VANDERVELDE

LE
COLLECTIVISME
ET
L'ÉVOLUTION INDUSTRIELLE

NOUVELLE ÉDITION



PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ NOUVELLE
DE LIBRAIRIE ET D'ÉDITION
F. RIEDER ET C^{ie}, ÉDITEURS
7, PLACE SAINT-SULPICE, PARIS (VI^e)

THE
LIBRARY OF THE
MUSEUM OF MODERN ART
1900
1901
1902
1903
1904
1905
1906
1907
1908
1909
1910
1911
1912
1913
1914
1915
1916
1917
1918
1919
1920
1921
1922
1923
1924
1925
1926
1927
1928
1929
1930
1931
1932
1933
1934
1935
1936
1937
1938
1939
1940
1941
1942
1943
1944
1945
1946
1947
1948
1949
1950
1951
1952
1953
1954
1955
1956
1957
1958
1959
1960
1961
1962
1963
1964
1965
1966
1967
1968
1969
1970
1971
1972
1973
1974
1975
1976
1977
1978
1979
1980
1981
1982
1983
1984
1985
1986
1987
1988
1989
1990
1991
1992
1993
1994
1995
1996
1997
1998
1999
2000
2001
2002
2003
2004
2005
2006
2007
2008
2009
2010
2011
2012
2013
2014
2015
2016
2017
2018
2019
2020
2021
2022
2023
2024
2025

LI
L'ÉVO

LE COLLECTIVISME

ET

L'ÉVOLUTION INDUSTRIELLE

*Beck 282.55
6-*

DU MÊME AUTEUR
DANS LA MÊME COLLECTION

La Belgique ouvrière . . . 2 fr.

*Droits de traduction et reproduction
réservés pour tous pays
Copyright by F. Rieder et C^e, 1921*

UNIV. OF
CALIFORNIA

BIBLIOTHÈQUE SOCIALISTE

LE
COLLECTIVISME
ET
L'ÉVOLUTION INDUSTRIELLE

PAR

ÉMILE VANDERVELDE

II

NOUVELLE ÉDITION



PARIS

Publications de la Société Nouvelle de Librairie et d'Édition

F. RIEDER ET Cie, ÉDITEURS

7, Place Saint-Sulpice (VI^e)

1921

NO. 1000
SERIALS

H X 304

V 24

170

AVIS DES ÉDITEURS

Le succès de la première édition du Collectivisme et l'Evolution industrielle, de E. VANDERVELDE, a été tel qu'il convient dès maintenant de réimprimer cet ouvrage désormais classique, où les hommes qui ignorent le socialisme apprennent à le connaître, où ceux qui le connaissent apprennent à l'étudier. Il était dans l'intention du leader belge de réviser complètement son édition de 1904. L'immensité des événements qui se sont produits depuis 1914, — et qui, s'ils n'ont pas modifié le sens de l'évolution économique, ont accumulé une masse énorme de matériaux, — l'étendue de la littérature socialiste internationale, les occupations multiples de celui qui, au cours de la grande guerre, a su défendre à la fois la cause de son pays et celle du socialisme, ont ajourné la réalisation de ce désir. Plus tard, il sera sans doute donné à E. Vandervelde de reprendre son livre en utilisant les enseignements de la guerre et de l'après-guerre. Dès maintenant, il a pu mettre à jour une partie de ses notes bibliographiques. En tout cas, la réédition de son livre est la preuve que, sur les points essentiels, le socialisme d'E. Vandervelde n'a pas varié : argument singulièrement fort en faveur de l'unité de sa vie politique et de la solidité de la doctrine qu'il démontre et défend.

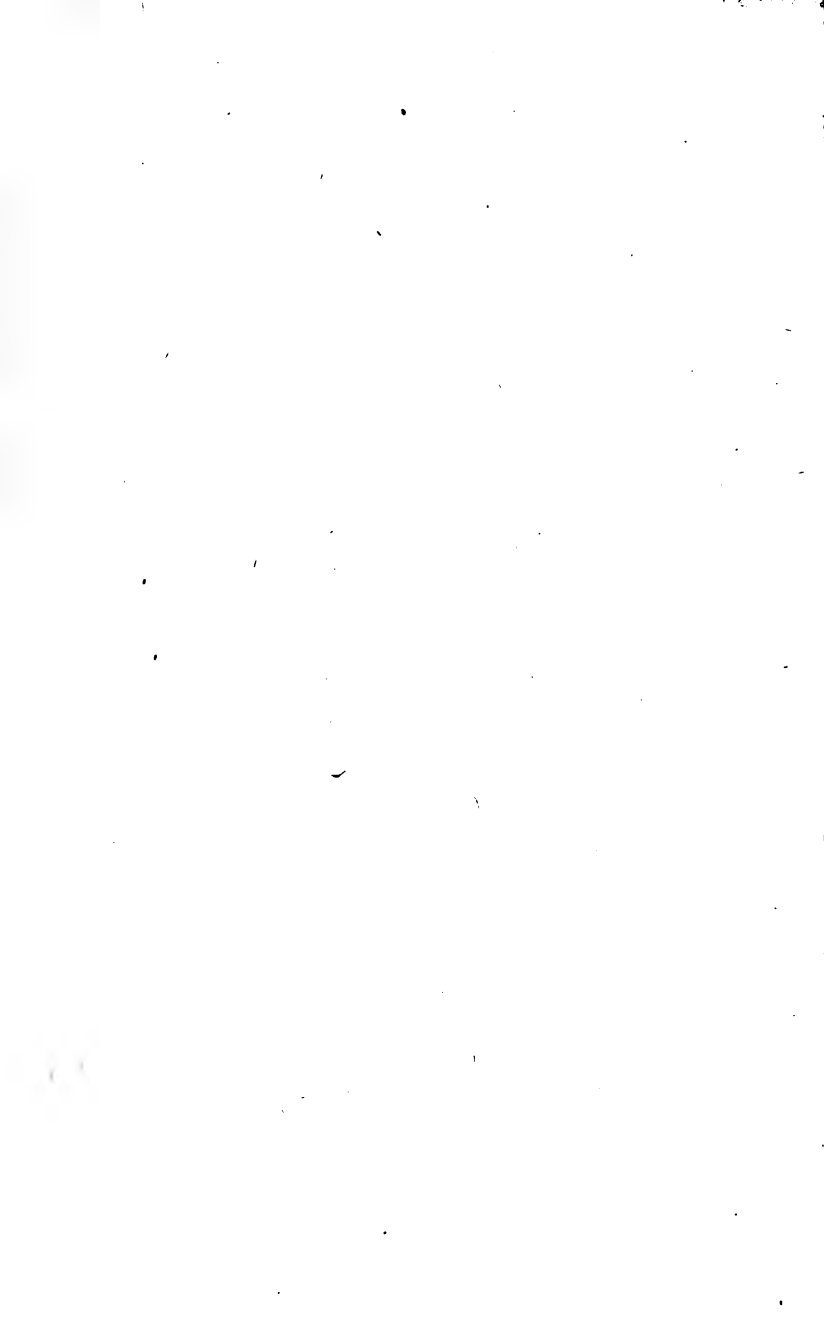
Janvier 1921.

548548



A MON AMI

ERNEST SOLVAY



INTRODUCTION

« Je crois que ce qui est
contient le résumé de ce
qui fut, dont il est le tom-
beau, et le germe de ce qui
sera, dont il est le berceau. »

(ENFANTIN).

Le hasard prodigieux qui a rendu la civilisation possible, dit quelque part Rodbertus, consiste en ce que le travail en commun est plus productif que le travail isolé.

Seul, l'homme produirait à peine de quoi vivre.

Se trouve-t-il, au contraire, incorporé dans une organisation sociale, la productivité de son travail va toujours croissant, à mesure que la division des tâches, la convergence des efforts, le perfectionnement des outillages, augmentent son pouvoir sur les choses.

Dans toute société donc, quelle que soit sa structure, libre ou servile, capitaliste ou communautaire, le travail social produit un excédent, une *plus-value*, c'est-à-dire une valeur plus grande que la valeur des forces de travail et des moyens de travail, consommés pendant le procès de la production.

Mais, tandis qu'en régime communautaire cet

excédent profiterait à tous, dans la société capitaliste — caractérisée par le divorce, plus ou moins complet, de la propriété et du travail — la plus-value, produite par le travail, ne retourne pas au travail. Elle est accaparée, sous forme de profit, par les seuls détenteurs des moyens de production et d'échange.

C'est ce que A. Menger, professeur de droit à l'Université de Vienne, constate dans les termes suivants :

« Notre droit patrimonial actuel, dont la propriété forme le point central, ne garantit pas à l'ouvrier le produit intégral de son travail. En abandonnant à la libre jouissance de certaines personnes, par le droit de propriété privée qu'elle leur reconnaît, les biens existants, et, notamment, les moyens de production, notre droit privé accorde à ces personnes une puissance, grâce à laquelle elles peuvent, sans travail personnel, s'assurer un revenu et l'employer à la satisfaction de leurs besoins. Ce revenu, que les personnes avantagées par l'organisation juridique reçoivent de la société, sans contre-prestation personnelle, est désignée par les saint-simoniens, les disciples de Buchez et de Rodbertus, sous le nom de *rente*, par Thompson et par Marx, sous celui de plus-value (*Mehrwert*); je l'appellerai le revenu sans travail (*arbeitsloses Einkommen*)¹. »

1. *Le droit au produit intégral du travail*. Trad. française, p. 9 (Paris, Giard et Brière, 1900). — Lire également, au sujet de la théorie marxiste de la plus-value, l'Introduction de M. Ch. Andler au même ouvrage, pp. XXXIII et suiv.

Ainsi, grâce à l'appropriation individuelle du capital, les détenteurs des moyens de production et d'échange jouissent *héréditairement* du droit de se partager la plus-value créée par le travail d'autrui. Ils peuvent, à leur guise, la consommer productivement ou improductivement, la dépenser en orgies ou l'accumuler pour accroître d'autant l'exploitation du travail. Ils dirigent en maîtres les ateliers et les fabriques, à moins qu'ils ne préfèrent désigner à leur place des directeurs salariés. Et, soit directement, soit par personnes interposées, ils jettent sur le marché national ou international, des marchandises, des valeurs d'échange, avec la seule préoccupation, non pas des besoins à satisfaire, mais des bénéfices à réaliser.

Bref, ce qui caractérise, au point de vue de la production et de la répartition, le régime actuel, malgré les survivances du passé, ou les germes d'avenir qu'il contient, c'est l'omnipotence du capital privé, sans autre but que le profit, sans autre règle sociale que la concurrence, sans autre tempérament que l'organisation des travailleurs et l'intervention trop souvent illusoire de la loi.

Ce qui constitue, au contraire, le but final poursuivi par le socialisme, c'est l'appropriation collective des moyens de production et d'échange, l'organisation sociale du travail, la répartition de la plus-value entre les travailleurs — défalcation faite du *quantum* nécessaire à la satisfaction des besoins généraux de la société.

Par conséquent, en régime de collectivisme intégral — à supposer, ce que nous ne préjugeons pas, que ce régime doive se réaliser un jour — la terre, les mines, les établissements industriels, les moyens de circulation et de transport appartiendraient à la collectivité; seuls, les objets de consommation resteraient propriété personnelle.

La direction des affaires, au lieu d'être, comme aujourd'hui, monarchique ou oligarchique, prendrait la forme républicaine; au lieu d'être livrée, par droit de naissance ou par droit de conquête, à des capitalistes, concurrents ou coalisés, elle appartiendrait — non pas à l'État, comme on le dit et le répète abusivement — mais à des corporations publiques autonomes, sous le contrôle de l'État.

« Le capital collectif, dit Schaeffle, devrait être affecté et approprié, une fois pour toutes, aux différents groupes locaux et professionnels, et à leurs subdivisions, par des organes spéciaux de la communauté : autorités administratives établies en vertu de la loi, ou chefs populaires, exerçant une autorité purement morale. Ces mêmes organes auraient à pourvoir au renouvellement et à l'augmentation des moyens de production. Cette direction et cette administration économique seraient donc affaire publique et centralisée, et non pas l'œuvre des capitaux concurrents »¹.

1. SCHAEFFLE. *La quintessence du socialisme*, trad. Malon (Paris, 1904), et *Le Collectivisme*, dans la *Revue sociale et politique*, 3^e année (Bruxelles, 1893), p. 294.

Enfin, au point de vue de la répartition, l'échange de marchandises, en vue de réaliser des profits, ferait place à la distribution d'utilités, de valeurs d'usage, en vue de satisfaire des besoins, sociaux ou individuels. La rémunération des travailleurs, au lieu d'être déterminée par le coût de production de leur force de travail — la plus-value restant aux capitalistes — serait proportionnée soit à leurs besoins, soit à la valeur des produits de leur travail. Nous aurons à nous expliquer sur ce point dans un chapitre ultérieur. Bornons-nous à constater, pour le moment, que la réalisation intégrale du collectivisme n'implique pas seulement — comme pourraient le faire croire certaines définitions trop brèves — l'appropriation collective des moyens de travail, mais une révolution complète dans le régime de la production et de la répartition.

A raison même de son amplitude, cette révolution ne peut être le résultat que d'une longue et complexe série de variations partielles : « les transformations profondes ne sauraient être brusques ; les transformations brusques ne sauraient être profondes. »

Mais, dès à présent — car le socialisme n'est pas autre chose que le prolongement idéal, en même temps que l'aboutissement organique des tendances actuelles — la révolution sociale est en marche : tout le mouvement de la production capitaliste, dans le sens de la socialisation du travail, prépare et nécessite la socialisation de la propriété.

C'est principalement à ce point de vue productiviste que nous entendons nous placer, dans cet exposé de doctrine ¹.

Il importerait assez peu, en effet, que nos principes de répartition soient plus équitables que les principes actuellement admis, si leur application devait amener un recul, ou même un arrêt, dans l'expansion des formes productives.

La constatation fondamentale qui se dégage de toute l'histoire économique du monde, c'est qu'un régime de production — quelles que soient les injustices qu'il entraîne, les protestations qu'il suscite, les révoltes qu'il provoque — ne disparaît jamais que devant un régime supérieur, non seulement au point de vue de la justice abstraite, mais encore et surtout au point de vue de la productivité sociale.

L'esclavage et le servage, condamnés depuis des siècles par les moralistes, n'ont été supprimés, dans les pays de civilisation chrétienne, qu'à partir du moment où les nécessités de la production ont exigé l'émancipation *formelle* du travail.

De même, toutes les considérations sentimentales que l'on peut invoquer en faveur du socialisme, ne suffiraient pas à déterminer son éman-

1. Il est bien entendu que ce point de vue productiviste est inséparable de l'influence considérable que les progrès réalisés dans la répartition exercent sur la productivité du travail social. Cf. W. SOMBART. *Ideale der Sozialpolitik*. (*Archiv für soziale Gesetzgebung u. Statistik*, X, p. 45 Berlin, 1897). V. aussi SOLVAY. *Le productivisme social*. (*Annales de l'Institut des sciences sociales*, Décembre 1898, pp. 415 et s. Bruxelles, 11, rue Ravenstein).

10 —

cupation *réelle*, si le collectivisme n'était pas destiné à l'emporter sur le régime capitaliste à cause de sa productivité supérieure.

C'est ce que nous nous proposons de montrer, en exposant les conséquences de la concentration des capitaux, les résultats de l'extension croissante du domaine collectif, et les problèmes que soulève l'organisation démocratique du travail social, ainsi que la répartition de ses produits.



PREMIÈRE PARTIE

LA CONCENTRATION CAPITALISTE



PREMIÈRE PARTIE

LA CONCENTRATION CAPITALISTE

« De nouvelles conditions de production, supérieures aux anciennes, ne prennent pas leur place, avant que leurs raisons d'être matérielles ne se soient développées au sein de la vieille société. »

(K. MARX).

A mesure que les sociétés progressent, que les relations entre les hommes se multiplient, que les communications deviennent plus faciles et plus fréquentes, la division du travail va toujours croissant.

Tandis que, dans une commune rurale, on trouve à peine une demi-douzaine de métiers différenciés, le recensement industriel de l'empire d'Allemagne, pour 1895, constate l'existence de 10,397 dénominations professionnelles, dont 5,506 se rapportant à l'industrie proprement dite.

Et, naturellement, le plus grand nombre de ces métiers se décomposent, à leur tour, en opérations parcellaires, effectuées par des ouvriers distincts.

C'est ainsi que Levasseur, comparant la fa-

brication moderne des souliers à la cordonnerie primitive, rapporte que dans les ateliers de Lynns (Massachusetts) cinquante-deux ouvriers et ouvrières participent à la confection d'une bottine de femme — chacune de ces façons durant à peine quelques secondes, et se reproduisant des milliers de fois dans la même journée¹.

Mais, à raison même de cette division et de cette subdivision à l'infini du travail social, la mutuelle dépendance des travailleurs augmente forcément. Cultivateurs, commerçants, industriels, compagnons d'un même atelier, ouvriers passant toute leur vie à coudre les mêmes boutons ou à percer les mêmes boutonnières, se rattachent, d'autant plus étroitement, à d'autres producteurs, que leur fonction sociale est plus spécialisée. Aux procès de division du travail, répondent incessamment des procès de coordination technique et de coordination sociale, qui reconstituent, sur une base élargie, l'unité des métiers et la solidarité des diverses branches de la production.

Au point de vue technique, la fabrique moderne substitue au travailleur individuel un travailleur collectif, un automate gigantesque, effectuant, lui aussi, l'ensemble des opérations productives : c'est la division même du travail qui engendre et qui rend possible la socialisation.

Au point de vue social, les organisations,

1. *Journal de la Société de statistique de Paris* Janvier 1900.

devenues trop étroites, et dont les progrès de la technique font éclater l'enveloppe, ne tardent pas à être remplacées par des organisations nouvelles, adaptées aux formes nouvelles de la production.

L'économie familiale fermée, produisant des valeurs d'usage, consommées par les producteurs eux-mêmes, fait place à l'économie d'échange, sous ses trois aspects successifs : l'économie urbaine, nationale et internationale ¹.

I. — ÉCONOMIE FAMILIALE FERMÉE

Quand la division du travail est encore rudimentaire, l'unité économique est la famille, au sens large du mot, c'est-à-dire la communauté de tous ceux qui vivent sous le même toit, ou, suivant l'expression médiévale, « à la même cuiller et au même pot » ². Telle, par exemple, la *familia* romaine primitive, la communauté paysanne du moyen-âge, la *zadruga* des Slaves méridionaux. Ces économies domestiques — quel que soit le nombre, souvent très considérable, des personnes qui les composent — présentent ce caractère commun de se suffire à elles

1. SOMBART. *Die gewerbliche Arbeit und ihre Organisation*. (Braun's *Archiv für soziale Gesetzgebung und Statistik*. Drittes und viertes Heft. Berlin, 1899).

2. On trouvera une bonne description de cet état de choses, pour l'Angleterre du moyen-âge, dans *Economica and Industrial History*, par H.-W. THURSTON. (Chicago, Scott, 1899).

mêmes, sauf pour quelques produits (le fer, par exemple, et à l'intérieur des terres, le sel); d'être juxtaposées, et non entrelacées, aux économies similaires, avec qui elles n'ont que des liens très faibles: véritables cellules sociales, presque sans communications avec le dehors, elles produisent tout ce qu'elles consomment et consomment tout ce qu'elles produisent.

A peine est-il besoin d'ajouter que, dans de pareilles conditions, la productivité du travail est réduite au minimum.

II. — ÉCONOMIE D'ÉCHANGE

A. *Économie urbaine.*

A ce stade de transition entre l'économie domestique et les formes supérieures de l'économie sociale, la production et la consommation commencent à se différencier; les relations d'échange deviennent plus nombreuses; l'industrie se détache de l'agriculture; les corps de métier se constituent dans les villes; l'unité économique devient la cité, avec les campagnes d'alentour.

« Une carte de l'ancien empire germanique, dit K. Bücher, nous montre environ 3,000 villes disséminées, au sud et à l'ouest, à 4 ou 5 lieues de distance, en moyenne; au nord et à l'est, à 7 ou 8. Toutes n'ont pas eu la même importance; mais elles étaient néanmoins le centre d'un territoire économique qui avait

aussi bien ses limites que l'ancienne ferme féodale et qui, limité à 2 ou 2 1/2 milles carrés, au sud-ouest, à 3 ou 4 au nord, à 5 ou 8 à l'est, permettaient toujours au paysan d'atteindre le marché de la ville et de rentrer chez soi en un jour »¹.

Ainsi donc, par une lente transformation qui a duré des siècles et se poursuit encore de nos jours, la communauté de famille perd, en partie, son indépendance.

Néanmoins, pendant toute la période corporative, les anciennes formes communautaires persistent; la plupart des choses nécessaires à la vie sont encore produites par l'économie qui les consomme; la division du travail reste peu développée; le commerce, national et international, ne porte que sur un petit nombre de marchandises: les épices et les fruits du Midi, par exemple, les poissons secs ou salés, pour l'alimentation du peuple, les pelisses, les draps fins et, dans les pays du Nord, le vin.

Mais, avec les grandes découvertes d'outre-mer, les marchés s'étendent, la manufacture apparaît: la division du travail, purement professionnelle chez les artisans du moyen âge, décompose maintenant les diverses opérations qui aboutissent à l'achèvement des produits. Inférieur en productivité, le régime corporatif touche à sa fin; l'ère capitaliste commence.

1. Voir FAVRE. *L'évolution économique dans l'histoire*. (*Revue d'Économie politique*, 1894), p. 16.

B. *Économie nationale et internationale.*

Au début, il est vrai, l'économie nationale — protectionniste et mercantiliste — ne fait que reproduire, sur une base plus large et en conservant une grande partie des formes antérieures, la réglementation corporative.

Les classes industrielles et commerciales, d'ailleurs, ne représentent encore, même dans les pays les plus avancés, qu'une très faible fraction de la population totale. En Angleterre, par exemple, d'après les évaluations de Gregory King pour 1688, il y avait 4,265,000 agriculteurs, contre 240,000 personnes seulement se livrant à l'industrie et 246,000 au commerce. Mais, en 1769, moins d'un siècle plus tard, ces proportions ont déjà subi des modifications radicales : d'après Young, les classes agricoles ne représentent plus que 3,600,000 habitants ; la manufacture en occupe 3,000,000 ; les autres professions, 1,900,000 ¹.

C'est à ce moment que la révolution industrielle s'accomplit avec une rapidité foudroyante. Le marché du monde se constitue ; le réseau des communications se développe ; tous les minéraux sortent de terre ; la *machinofacture* se substitue à la *manufacture* ; l'industrie de fabrique conquiert l'hégémonie sur tous les autres modes de production ; une véritable lutte

1. J.-A. HOBSON. *The evolution of modern capitalism*, p. 22. (New-York, Scribner's Sons, 1894).

pour l'existence, un combat sans merci, sur un champ de bataille sans limites, s'engage entre les diverses formes d'entreprise.

Les conséquences sociales de cette transformation se trouvent décrites par K. Marx dans les chapitres célèbres qui terminent le premier volume du Capital :

— Le grand capital d'aujourd'hui, dit-il en substance¹, tire son origine de la destruction des petites propriétés (des petits artisans et des paysans) dans lesquelles le travail et la propriété privée étaient réellement associées et dans lesquelles le travailleur était aussi le véritable propriétaire de ses moyens de production et du produit de son travail. Cette forme, équitable en soi, de la propriété privée, dans laquelle le travailleur était le libre propriétaire des moyens de travail par lui maniés — le paysan, du champ qu'il labourait ; l'ouvrier, de l'outil dont il se servait ingénieusement — cette forme, disons-nous, heureuse pour son temps, conforme à la justice et s'identifiant avec le travail, avait le grand défaut d'éparpiller les moyens de production, et ce fractionnement avait pour conséquence de nuire à sa productivité et à ses moyens d'action. La petite propriété devait périr par ce défaut, et ce qui reste d'elle (petits artisans et petits propriétaires paysans) dépérit de jour en jour, forcée qu'elle est de céder à la puissance du grand capital agricole et industriel.

1. *Das Kapital*, I. Kap. XXXII.

La propriété privée, acquise par le travail personnel et basée, pour ainsi dire, sur l'union de l'individu, indépendant et isolé, avec les conditions de son travail particulier, a été supplantée par la propriété privée capitaliste, basée sur l'exploitation du travail d'autrui.

Aussitôt que ce procédé de transformation, détruisant les petites propriétés, artisanes et paysannes, eut suffisamment décomposé la vieille société ; aussitôt que les anciens travailleurs individuels furent convertis en prolétaires, c'est-à-dire en travailleurs séparés de leurs moyens de production ; que leurs moyens de travail (ancienne petite propriété) furent convertis en grand capital moderne, la lutte du capital alla encore plus loin : le grand capital — à sa deuxième phase de développement — combattit le petit capitaliste lui-même.

Grâce à la concentration continue des moyens de production dans les grandes industries, un capital en tue beaucoup d'autres ; mais en même temps, dans le domaine du grand capital privé, se développent, également et simultanément, la forme coopérative du travail sur une échelle toujours croissante, l'application de la science à la technique, l'exploitation de la terre avec méthode et ensemble, la transformation des moyens privés de travail en moyens de travail qui ne peuvent plus être employés que socialement, l'entrelacement de tous les peuples dans le réseau du marché universel.

Mais, à mesure que diminue le nombre des potentats du capital, qui usurpent et monopo-

lisent tous les avantages de cette période d'évolution sociale, s'accroît la misère, l'oppression, l'esclavage, la dégradation, l'exploitation, mais aussi la résistance de la classe ouvrière, sans cesse grossissante et de plus en plus disciplinée, unie et organisée, par le mécanisme même de la production capitaliste. Le monopole du capital devient une entrave pour le mode de production qui a grandi et prospéré avec lui et sous ses auspices. La socialisation du travail et la centralisation de ses ressorts matériels arrivent à un point où elles ne peuvent plus tenir dans leur enveloppe capitaliste. Cette enveloppe se brise en éclats. L'heure de la propriété capitaliste a sonné. Les expropriateurs sont à leur tour expropriés.

— Nous avons tenu à reproduire presque intégralement cette admirable page, pour montrer à quel point il est injuste de prétendre, — comme on le fait parfois, — que le socialisme, se préoccupant avant tout des injustices de la répartition, néglige de tenir compte des exigences de la production.

Toute la conception marxiste, au contraire, s'appuie sur cette idée fondamentale que la transformation de la propriété personnelle en propriété capitaliste, et de la propriété capitaliste en propriété sociale, a pour facteur déterminant la supériorité productiviste du capitalisme sur la petite production, du socialisme sur la production capitaliste.

Si les producteurs autonomes, les maîtres artisans, les paysans-propriétaires, en un mot

tous ceux qui travaillent pour eux-mêmes, sans partager avec personne le fruit de leur labeur, tendent à disparaître, c'est, avant tout, parce que leur énergie au travail ne suffit pas à compenser les avantages du travail socialisé.

Si le nombre des entreprises décroît — au moins dans certaines branches d'industrie — tandis que le nombre des ouvriers qu'elles emploient va toujours augmentant, c'est parce que les grandes entreprises sont, généralement, plus productives que les petites.

Enfin, si la propriété sociale doit succéder un jour à la propriété capitaliste, c'est encore parce que la suppression des monopoles privés, des privilèges héréditaires, des revenus sans travail, des entraves de toute nature que l'appropriation capitaliste oppose à l'expansion des forces productives, augmenterait dans des proportions inouïes la productivité du travail social.

Certes, nous ne prétendons pas que ce *schéma*, qui essaie d'embrasser toute l'évolution de la propriété moderne dans une formule nécessairement trop simpliste — *propriété personnelle, propriété capitaliste, propriété sociale* — s'adapte rigoureusement et absolument à l'effrayante complexité des phénomènes.

Nous sommes les premiers à reconnaître que les affirmations de Marx, sur la dégradation croissante du prolétariat, expriment seulement une tendance qui peut être et qui est maintes fois contrebalancée par d'autres tendances agis-

sant en sens contraire¹. Mais ce qu'il importe de noter — avant d'exposer avec plus de détails le procès de la concentration capitaliste — c'est le caractère organique de la conception qui sert de base aux théories collectivistes.

Qu'il y ait encore chez Marx, dans le manifeste du parti communiste par exemple, des passages isolés où l'on retrouve la trace des utopies « catastrophiques » que le manifeste était précisément destiné à combattre, des survivances plus ou moins nombreuses de la théorie des coups de force, faisant tomber la révolution dans les sociétés modernes « comme le voleur dans la nuit », nous ne songeons nullement à le contester²; mais il n'en reste pas moins vrai que, dans son ensemble, la théorie marxiste présente des caractères diamétralement opposés: l'expropriation des moyens de production et d'échange au profit de la collectivité y apparaît comme le dernier terme de l'évolution même du capitalisme, comme la conséquence de l'expropriation préalable des petits producteurs par les grands.

Reste à savoir s'il est vrai que, dans toutes les sphères de la production et de l'échange,

1. KAUTSKY. *Bernstein und das sozialdemokratische Programm*, pp. 114 à 128 (Stuttgart, 1899). Dans la trad. fr., sous le titre : *Le Marxisme et son critique Bernstein*, p. 217 et s. (Paris, 1900).

2. Lire, à ce sujet, le 2^e chapitre de BERNSTEIN. *Die Voraussetzungen des Sozialismus und die Aufgaben der Sozialdemokratie* (Stuttgart 1899). Dans la trad. fr., sous le titre : *Socialisme théorique et Socialdémocratie pratique*, pp. 53 et s. (Paris, Stock, 1900.)

la *propriété personnelle*, instrument de travail du producteur autonome, tend à disparaître devant la *propriété capitaliste*, instrument d'exploitation du producteur salarié.

CHAPITRE I

LA DÉCADENCE DE LA PROPRIÉTÉ PERSONNELLE

« *Das Eigentum ist Fremdtum geworden.* »

(LASSALLE).

Les représentants caractéristiques de la propriété personnelle, instrument de travail, qui subsistent encore dans les sociétés capitalistes actuelles, sont : le paysan propriétaire, l'artisan et — pour autant qu'il conserve la propriété de son inventaire — le petit commerçant.

Le paysan propriétaire, exploitant en faire valoir direct, avec les membres de sa famille, reproduit parmi nous, plus ou moins adaptée au milieu moderne, l'économie domestique fermée, la communauté rurale du moyen-âge.

L'artisan, propriétaire de ses instruments de travail et vendant lui-même ce qu'il fabrique, survit à l'économie urbaine, aux corps de métier de l'époque communale.

Quant au petit détaillant, à l'intermédiaire qui pullule aujourd'hui dans presque toutes les branches de la production, nous ne le voyons apparaître qu'à partir du moment où les progrès de la division du travail et l'extension des marchés se prêtent à son intervention dans les échanges.

« C'est depuis 1830, dit de Greef¹, que le commerce de détail et de gros s'est particulièrement développé. La population commerçante active s'élevait en 1846 à 103.696 individus, chiffre qui, dès 1856, allait s'élever à 156.803, c'est-à-dire que l'accroissement du nombre des intermédiaires, pendant cette période, a été plus rapide que celui de la population: tandis que celle-ci augmentait de moins de un pour cent par an, le nombre des commerçants s'était accru d'environ cinq pour cent annuellement. »

Ainsi, nous voyons déjà que le développement du capitalisme et la concentration industrielle peuvent avoir pour contrepartie la multiplication des petites entreprises dans d'autres branches, et notamment dans les professions commerciales. Mais nous aurons à rechercher dans quelle mesure ces petites entreprises constituent réellement la propriété personnelle de ceux qui les exploitent.

§ 1. Les paysans propriétaires

C'est nécessairement en agriculture, dans la moins différenciée des grandes industries, que l'on retrouve surtout les formes archaïques de la propriété et de la production.

1. DE GREEF. *Le crédit commercial et la Banque nationale de Belgique*, p. 223. (Bruxelles, Mayolez, 1899.)

Tels sont les « communaux », appartenant aux communes, mais affectés à la jouissance individuelle des habitants, les *latifundia*, d'origine féodale, les domaines du prince, devenus domaines de l'État, et, enfin, cette forme par excellence de l'appropriation personnelle, la *propriété paysanne*, exploitée en faire valoir direct par le cultivateur aidé des membres de sa famille, et produisant à peu près tout ce qui est nécessaire aux besoins du ménage ¹.

Il va sans dire que, dans nos pays, où domine la production capitaliste, ces conditions de vie, quand elles subsistent, sont déjà profondément altérées ; pour les retrouver intactes — avec leur division purement sexuelle du travail — il faut aller, par exemple, dans les communautés slaves de l'Europe orientale :

« Le paysan bukovinien, dit Karl Bücher, effectue d'ordinaire lui-même, lors de la construction d'une maison, les travaux du charpentier, du couvreur et d'autres artisans, tandis que sa femme se charge d'en crépir les cloisons tressées, ou en terre foulée, d'en calfeutrer les interstices avec de la mousse, d'en battre le sol qui lui servira de plancher, ainsi que de beaucoup d'autres travaux de ce genre. De l'ense-

1. Lire, au sujet des définitions de la « propriété paysanne », le chap. I du livre de A. SOUCHON. *La propriété paysanne*. (Paris, Larose, 1899).

On peut consulter aussi à ce sujet l'enquête sur *La petite propriété rurale en France* (Paris, Ministère de l'Agriculture, 1909), et l'ouvrage de BESSÉ, *La crise et l'évolution de l'agriculture en Angleterre de 1875 à nos jours*. (Paris, 1910).

mencement des plantes textiles, ou de l'élève du mouton, jusqu'à la confection de sa literie et de ses vêtements, le paysan de la Bukovine produit tout, même la matière colorante qu'il extrait des plantes qu'il cultive, et les instruments, naturellement très primitifs, qui lui sont nécessaires. Et il en est, en général, de même de la nourriture. Cultivant avec peine son champ de maïs, il en réduit, à l'aide d'un moulin à bras, les grains en farine, dont il fait sous le nom de *mamaliga* (espèce de pollenta) sa principale nourriture ; il se construit lui-même ses simples instruments aratoires, les vases et les ustensiles de son ménage ou de sa cuisine, ou du moins il y a au village quelque autodidacte qui sait le faire. Il ne laisse en général aux bohémiens, qui vivent dispersés dans le pays, que la préparation du fer¹. »

A ce stade de l'évolution, l'échange, la monnaie, le crédit, le capital, toutes les catégories prétendues éternelles de l'économie bourgeoise, se réduisent à rien, ou peu s'en faut.

Mais, à partir du moment où le travail se divise, où les actes de production sont détachés, l'un après l'autre, de l'économie domestique, pour être transférés à la production sociale, la propriété paysanne — lors même qu'elle n'est pas supprimée, comme dans certains districts

1. KARL BUECHER. *Les formes d'industrie dans leur développement historique*. (Revue d'Économie politique, 1899), p. 630.

Voir aussi STRIEDEN. *Studien zur Geschichte kapitalistischer Organisationsformen*. (Munich, 1914.)

de l'Angleterre, par des expropriations brutales et sanglantes¹ — n'en subit pas moins de radicales transformations.

Le développement de l'industrie, dans les villes, anéantit le travail du foyer — cuisson du pain, travail du bois, filage au rouet, tissage à la main, pour les besoins de la famille — ou bien le spécialise et le transforme en ces industries à domicile, misérablement payées, qui végètent encore dans les hautes vallées des régions montagneuses et dans certaines parties du plat pays.

L'extension des cultures, nécessitée par la demande croissante de produits alimentaires, à mesure que les populations urbaines et industrielles augmentent, entraîne l'interdiction de la vaine pâture, le boisement, la vente ou le partage des « communaux », la suppression, par conséquent, des droits d'usage, si précieux pour l'exploitation des propriétés paysannes.

« Les bruyères communales — disaient, en 1847, les députés de la province du Luxembourg, à la Chambre belge — sont les ressources les plus assurées des habitants pauvres. Elles leur permettent de tenir quelques têtes de bétail sur le pâturage commun, leur fournissent la litière de ce bétail et la couverture de leur chaumière et, en outre, dans certains lieux, une portion d'*essarts* qui leur procurent

1. BRENTANO. *Erbrecht und Bauernstand in England*. 2. (*Gesammelte Aufsätze* I. Stuttgart, 1899.)

2. Voir à ce sujet l'intéressant ouvrage de TESSIER. *La valeur sociale des biens communaux en France*. (Paris, 1906.)

en partie le pain nécessaire à la subsistance de leurs familles. »

Privés de leurs « communaux » — sauf dans quelques régions où les terres incultes sont encore nombreuses, — obligés d'avoir de l'argent pour acheter ce que le travail du foyer ne produit plus, pour acquitter des charges fiscales toujours plus écrasantes, pour payer des auxiliaires salariés, en remplacement de leurs fils arrachés au foyer par l'industrie ou la caserne, les paysans propriétaires, réduits à l'état exclusif de cultivateurs, sont obligés de produire des valeurs d'échange, de restreindre au minimum leur consommation personnelle, de manger du saindoux et du lard d'Amérique, tandis qu'ils vendent leur beurre, leurs œufs, leur bétail, la viande de leur porc, soit au marché de la ville prochaine, soit à des intermédiaires, qui, trop souvent, les exploitent et les endettent.

Enfin, quand le développement des relations internationales, le perfectionnement des transports, l'invasion des céréales et autres produits d'outre mer, livrent l'agriculture à toutes les fluctuations du marché mondial, les cultivateurs se trouvent dans l'obligation de perfectionner leur outillage, d'améliorer leur technique, de transformer les cultures qui ne paient plus en cultures qui paient encore.

L'aspect des campagnes se modifie. Le blé perd son antique prépondérance ; il cède une large place aux cultures industrielles et maraichères, aux laitages et à l'élevé des bestiaux d'engrais. Le pâturage se transforme en prairie

artificielle. La jachère disparaît. Des drainages et des irrigations sillonnent le sol.

Seulement, pour industrialiser ainsi l'agriculture, il faut de l'argent, des capitaux, et la plupart des paysans propriétaires n'en ont pas. Aussi, nombre d'entre eux sont obligés de s'endetter, de contracter des emprunts onéreux, d'hypothéquer leurs biens, ou de renoncer au faire valoir direct et de se transformer en fermiers locataires.

C'est, en grande partie, ce qui explique le notable recul de la propriété paysanne en Belgique, depuis la crise agricole, et, notamment, dans l'intervalle des recensements de 1880 et de 1895.

En 1880, sur 100 hectares de terre en cultures ordinaires, 66 étaient exploités en locations, contre 34 en faire valoir direct.

En 1895, la proportion du faire valoir direct n'est plus que de 31 contre 69¹.

Encore importe-t-il de noter que le faire valoir direct, la propriété paysanne ne conservent de l'importance que dans les régions les

1. En Allemagne, sur 5.276.344 exploitations, il y en a 15.7 % en location ; 63.6 % en faire valoir direct ; 20.7 % en partie affermées, partie exploitées directement. La superficie affermée n'est que de 14.68 %. Mais « la proportion des terres affermées par rapport à celles qui sont exploitées par le propriétaire lui même paraît actuellement s'accroître. » (BLONDEL, *Études sur les populations rurales de l'Allemagne*. Paris. Larose, 1897). — En France, d'après l'enquête de 1892, sur un total de 5.618.317 exploitations, il y a 4.190.725 cultures directes et 1.437.522 cultures indirectes. La proportion générale du faire valoir direct au faire valoir indirect est dans le rapport de 3:1. — En Angleterre,

plus pauvres, dans les bruyères de la Campine, les hautes fagnes de l'Ardenne, les cantons forestiers de l'Entre-Sambre-et-Meuse. Par contre, la propriété capitaliste, l'exploitation par des fermiers locataires, règne à peu près sans partage dans les régions les plus riches, si bien qu'un écrivain conservateur, de Lavallée-Poussin, a pu dire : « Le développement de la propriété paysanne se fait en sens inverse de la valeur vénale du sol. Là où la terre est à haut prix, la location est le régime dominant ; peu de propriétaires cultivent eux mêmes leur patrimoine et la plupart des paysans sont fermiers. C'est l'inverse dans les endroits où la terre a peu de valeur, et plus cette valeur est minime, plus le faire valoir direct tend à devenir le régime exclusif¹. »

Ainsi toutes les causes qui tendent à faire hausser la valeur des terres — l'accroissement de la population, le développement des villes, l'extension des centres industriels, les progrès de la culture intensive — tendent également à provoquer le divorce de la propriété et du travail, le remplacement du faire valoir direct et

d'après Schaeffle, il y a six fois autant de terres exploitées par des fermiers que par des propriétaires. (*Kern-und Zeitfragen*, p. 193. Berlin, 1895). — Ainsi la proportion du faire valoir direct est beaucoup plus forte en Allemagne et en France, où les agriculteurs représentent encore la moitié de la population, qu'en Angleterre et en Belgique, où les populations industrielles et commerciales forment la très grande majorité. — Voir aux Additions ci-après, p. 273.

1. *La propriété paysanne*. (*Revue sociale catholique*. 1^{er} février 1898), p. 100.

de la propriété personnelle par le faire valoir indirect et la propriété capitaliste.

« Une conséquence nécessaire de la propriété privée du sol, en régime de production capitaliste, est la séparation du cultivateur propriétaire en deux personnes, le propriétaire et l'entrepreneur. » (Marx). Or, dès l'instant où cette scission se produit, l'exploitation du travailleur commença.

Peu importe, à ce point de vue, que ce soit la grande ou la petite culture qui domine.

Dans les régions d'agriculture capitaliste, au sens strict du mot — caractérisées par la distinction entre propriétaires fonciers, fermiers entrepreneurs et ouvriers agricoles — l'exploitation du travail est même, en règle générale, moins excessive que dans les pays de petite culture où le fermier n'est en réalité qu'un travailleur parcellaire, réduit au minimum d'existence.

Il nous suffira d'invoquer, à cet égard, le témoignage peu suspect de Paul Leroy-Beaulieu : « Le morcellement des domaines en toutes petites fermes, dit-il, comme dans quelques contrées à population très dense, les Flandres et la *Terra di lavoro* (terre de labour) dans le royaume de Naples, ou à population famélique, comme l'Irlande, peut être favorable aux propriétaires ; mais il n'est pas dépourvu d'inconvénients sociaux, parfois aussi de désavantages économiques. La concurrence acharnée des petits fermiers fait, en temps normal, monter les fermages à des taux très élevés ; le propriétaire, trouvant ainsi un revenu facile et qui,

en temps de prospérité, a une tendance à croître, se désintéresse de sa terre. Dans ce cas particulier, les hauts fermages reposent sur la détresse et l'exiguïté des besoins des tenanciers. C'est ce que certains écrivains anglais ont appelé : *les fermages compétitifs*¹. »

En supposant donc, ainsi que Sering s'efforce de l'établir dans sa critique du livre de Kautsky sur la question agraire², que les progrès de la culture intensive aient généralement pour conséquence de multiplier les petites et les moyennes exploitations, — ce que nous discuterons plus tard, — encore n'en résulterait-il pas que l'exploitation des travailleurs agricoles dût être moins forte et moins injustifiable. Et, dès à présent, ce qui reste acquis, c'est la décadence plus ou moins rapide, plus ou moins complète, de la propriété paysanne partout où le régime capitaliste se développe.

Alors même qu'ils subsistent et qu'ils échappent à l'hypothèque, les *biens de famille*, dépouillés de leur caractère primitif, privés de leur autonomie, incorporés dans le vaste organisme de la production pour l'échange, subissent la suzeraineté des marchands de grains, des minotiers, des fabricants de sucre et autres grands barons des industries agricoles.

En outre, à mesure que la population s'ac-

1. LEROY-BEAULIEU. *Traité théorique et pratique d'économie politique*, II, p. 24. (Paris. Guillaumin, 1896).

2. SERING. *Die Agrarfrage und der Sozialismus*, (*Separatabzug, Jahrbuch für Gesetzgebung, Verwaltung und Volkswirtschaft*, 1899).

croît, et spécialement dans les pays de partage égal — lorsque n'intervient pas le *Zweikindersystem*, avec ses démoralisantes conséquences, — les parcelles, toujours plus divisées, toujours plus ébréchées ou grevées par les soultes, les droits de succession, les droits de vente forcée pour sortir d'indivision, deviennent tellement exigües, qu'elles ne suffisent plus à faire vivre leurs propriétaires.

On se souvient des imprécations du vieux Clousier, le juge de paix de Balzac, dans le *Curé de village*, contre le titre des successions du Code civil, « ce pilon, dont le jeu perpétuel émiette le territoire, individualise les fortunes en leur ôtant une stabilité nécessaire et qui, décomposant sans recomposer jamais, finira par tuer la France ». Il contribue, tout au moins, dans une large mesure, à tuer la propriété paysanne, soit au profit de la propriété capitaliste, soit au profit de la propriété parcel-laire¹.

Dans le premier cas, les paysans sont remplacés par des fermiers locataires.

Dans le second, ils se trouvent obligés de chercher d'autres moyens d'existence, qui sont

1. Nous considérerions, bien entendu, comme un remède pire que le mal, le remplacement de l'égalité des partages par l'*Anerbenrecht*, ou tout autre système de contrainte qui avantagerait un des enfants aux dépens des autres, et qui ne pourrait consolider la propriété paysanne en faveur de l'héritier privilégié, qu'en accélérant la prolétarianisation des héritiers sacrifiés. Lire à ce sujet les belles études réunies par BRENTANO, sous le titre: *Gesammelte Aufsätze. Erbrechts-politik.* (Stuttgart, 1899).

d'abord l'accessoire et finissent par former le principal de leurs ressources¹.

Les uns — et c'est nécessairement une minorité peu nombreuse — ouvrent un petit commerce : ils se font détaillants, cabaretiers, marchands de vaches ou de volailles, marchands d'engrais.

D'autres, déracinés de la glèbe natale, abandonnent à leur femme ou à leurs parents la culture de leur parcelle, et s'en vont à l'étranger, pendant la belle saison, pour faire la moisson, la récolte des betteraves, la campagne des briques et quantité d'autres travaux ; ils rapportent ainsi, quand vient l'automne, les quelques centaines de francs qui leur permettent de vivre pendant l'hiver.

D'autres enfin, tout en conservant un lopin de terre, qu'ils font, en général, préparer par le fermier voisin, au lieu de le travailler à la bêche comme jadis, deviennent des ouvriers industriels ou agricoles.

En Belgique notamment, grâce au rapprochement des centres de population et à l'institution des *trains ouvriers* qui les transportent à un tarif dix fois moindre que celui des voyageurs ordinaires, il y a, quotidiennement, plus de cent mille campagnards, parmi lesquels

1. D'après le recensement professionnel de l'empire allemand du 14 juin 1895, sur 100 exploitations agricoles, il y en a 40.35 qui sont occupées par des personnes exerçant, en ordre principal, une profession non agricole. — V. pour plus de détails RAUCHBERG. *Die Berufs- und Gewerbebezahlung im Deutschen Reich*. (Braun's Archiv für Sozialgesetzgebung 1900, pp. 166 et s.).

beaucoup de propriétaires infimes, ou de fils de propriétaires, qui prennent le chemin de fer pour aller travailler dans les fabriques ou les charbonnages, et souvent à des distances invraisemblables de leur habitation¹.

Il y a quelques années, par exemple, nous nous trouvions à Assche, une paisible bourgade flamande, au nord-ouest de Bruxelles, à plus de soixante kilomètres des bassins houillers. Remarquant parmi les paysans qui se trouvaient sur la place — attirés par les clairons socialistes — plusieurs d'entre eux portant au visage les égratignures bleuies par les éclats de poudre, si caractéristiques des ouvriers mineurs, nous leur demandâmes s'ils avaient jadis travaillé dans les fosses du pays noir. — « Nous y travaillons encore, répondirent-ils. Nous allons tous les matins d'Assche à Bruxelles-Nord, de Bruxelles-Nord à Bruxelles-Midi, par la ceinture, de Bruxelles-Midi à Charleroi, et nous rentrons à la maison, tous les soirs, par le même chemin, »

D'après les renseignements qui nous ont été fournis par le département des chemins de fer, il y a, dans l'arrondissement de Bruxelles, et surtout dans l'arrondissement d'Alost (Flandre-Orientale), des milliers d'ouvriers qui se trouvent à peu près dans les mêmes conditions : dix heures à fosse, deux heures de train pour aller, deux heures de train pour revenir, et souvent encore un long trajet à pied pour ren-

1. VANDERVELDE. *Les Villes tentaculaires*. (*Revue d'Économie politique*. Avril 1899). — Voir ci-après, p. 273.

trer au village. On se demande avec effroi ce qui peut rester d'humanité dans de pareilles vies, absorbées tout entières pour la conquête du pain. Et malgré tout, cependant, ce sont de tels hommes, Prométhées inconscients, qui rapportent chez eux l'étincelle dérobée aux foyers socialistes, et allument jusqu'au fond des campagnes la grande flamme des espoirs en un avenir meilleur !

§ 2. — Les artisans

Dans les branches de la production détachées du tronc agricole, l'*industrie de métier*, forme dominante de l'économie du moyen âge, ne joue qu'un rôle de plus en plus secondaire en régime capitaliste.

L'artisan, propriétaire de ses moyens de production, travaillant pour le marché local, vendant lui-même au consommateur les produits qu'il fabrique, ne se retrouve guère que dans les régions et dans les branches d'industrie où il existe quelque obstacle à l'extension du marché, au développement de la division du travail.

C'est le cas, notamment, pour les métiers ruraux, pour les industries de luxe et pour celles dont les produits, sujets à altération rapide, ne supportent pas le transport et ne trouvent pas sur place un nombre suffisant de consommateurs.

« Comme règle générale, dit du Marousssem, on peut établir que lorsque les débou-

chés sont restreints, limités au voisinage ou à une catégorie très peu nombreuse de la population (boulangerie, ébénisterie de très haut luxe) les petits ateliers patronaux demeurent en majorité; lorsqu'au contraire les débouchés augmentent et deviennent nationaux ou internationaux, les grandes usines et les fabriques collectives (industries à domicile) se partagent le marché; les dernières subsistent tant que la main-d'œuvre peut lutter, par son bon marché, contre les progrès de la mécanique.

» Conformément à ces données, on pourra encore retrouver la petite industrie..... : dans les groupes de l'alimentation : les boulangers, pâtisseries, confiseurs, bouchers, charcutiers; dans les groupes des industries textiles et du travail des étoffes : les passementiers, tailleurs, couturières, lingères, modistes, etc.; dans les industries du cuir : les maroquiniers, gainiers, portefeueillistes, etc.; dans le travail du bois : presque tout le groupe de l'ébénisterie, de la tabletterie, etc.; dans une partie du travail des métaux, communs ou précieux¹. »

Mais, dans ces branches même de la production, la propriété personnelle des moyens de travail, l'autonomie des producteurs, l'organisation individualiste de l'atelier, et, plus souvent encore, de l'entreprise, tendent à disparaître.

Tantôt c'est la grande production qui fait brèche, la manufacture et la fabrique qui font

1. *La petite industrie*, T. I. *L'Alimentation à Paris*, p. 9, Paris, 1893.

une concurrence victorieuse à l'industrie de métier : la fabrique de pain supplante le boulanger ; la manufacture de meubles remplace ou asservit le maître ébéniste¹.

Tantôt, par une transition très fréquente vers le système de fabrique, les anciens procédés se maintiennent à côté ou à l'exclusion des procédés nouveaux. Le travail à la main persiste ; le petit patron conserve son atelier, seul, ou avec sa famille, ou avec un ou deux auxiliaires ; mais, par suite de l'extension du marché, un intermédiaire se glisse entre le producteur et le consommateur ; l'industrie de métier se transforme en industrie à domicile, en fabrique collective².

Au point de vue technique, rien ou presque rien n'est changé. Au point de vue social, c'est une révolution complète : au lieu de producteurs indépendants, travaillant pour leur compte, disposant du produit intégral de leur travail, nous nous trouvons en présence de prolétaires travaillant pour le compte d'un capitaliste, d'un entrepositaire, qui centralise le commerce des produits et leur fournit, le plus souvent, les modèles, les matières premières, parfois même

1. *Revue du Travail*. Décembre 1899, p. 1293 : « Soignies : L'ébénisterie de province se plaint beaucoup de l'augmentation de la concurrence bruxelloise, où les fabriques de meubles deviennent plus nombreuses et l'outillage plus perfectionné. »

2. LEPLAY entend par fabrique collective l'organisation « de la grande industrie, où le patron centralise le commerce des produits qu'une population ouvrière fabrique, pour le compte de ce patron, dans des ateliers spéciaux ou dans les foyers domestiques. »

les ustensiles ou les machines-outils qu'ils emploient.

Et, de nos jours, cette évolution régressive de l'industrie de métier a pris un tel caractère de généralité que l'on a pu nommer notre temps « le siècle de l'usine et de la fabrique collective ».

Tous les ouvriers à domicile, bien entendu, ne sont pas d'anciens maîtres tombés dans le prolétariat. Schwiedland, dans ses nombreuses études sur la fabrique collective, montre fort bien que les industries à domicile peuvent naître spontanément, directement, sans avoir passé par une autre forme, ou dériver, non seulement de l'industrie de métier, mais de toutes les formes antérieures de la production industrielle.

« La décomposition des métiers des villes est, dit-il, en général le principal cas de la formation de la fabrique collective dans les agglomérations urbaines. Mais la décomposition ou la transformation du métier n'est pas liée à la ville, pas plus que le développement par dérivation de l'industrie à domicile n'est liée à la transformation du métier. Toutes les formes de la production industrielle sont soumises à cette transformation en fabrique collective. Dans les villages, dans les hameaux, dans les fermes des paysans, nous voyons le *travail domestique* (industrie manufacturière domestique) conduire à la fabrique collective. Il en est de même de l'*ouvrage salarié* (travail à la journée) qui a eu également, autrefois, une importance capitale comme mode de production ; et même le sys-

tème d'exploitation le plus moderne, la *fabrique*, se transforme, selon l'avis de plusieurs, en *fabrique collective* ¹

Les exemples de cette dernière catégorie — qui marquent un retour en arrière, une régression vers des formes inférieures — sont au moins douteux et assurément exceptionnels². Il arrive fréquemment, au contraire, que la *fabrique collective* trouve son origine dans la transformation capitaliste du travail au foyer ou du travail à la journée.

C'est le cas, par exemple, pour le tressage de la paille en Toscane et dans la vallée du Geer, pour la fabrication des jouets dans l'Oberland de Meiningen, la dentellerie des Flandres, la saboterie du pays de Waes et, presque partout, pour le tissage du fil ou de la laine.

Ainsi, à côté des anciens « *maîtres* », des *couteliers* de Namur, des *ébénistes* de Paris, des *canuts* de la Croix-Rousse, tissant des soies merveilleuses sur leurs métiers poussiéreux, des *patrons asservis* — *tailleurs*, *cordonniers*, *tisserands*, *cigariers* — qui travaillent encore dans leur propre atelier, mais pour le compte d'un capitaliste, nous trouvons une multitude de *façonniers*, d'*ouvriers en chambre*, de *travailleurs à domicile*, qui ont été *embrigadés* directement par le chef d'entreprise, ou, du moins, n'ont jamais passé par la forme *métier*.

1. SCHWIEDLAND. *La répression du travail en chambre*. (*Revue d'Économie politique*, 1897), p. 580.

2. V. par exemple KOVALEWSKY. *Le régime économique de la Russie*, pp. 173 et s. (Paris, Giard et Brière, 1898).

Quelles que soient, au surplus, les origines de l'industrie à domicile, ce qui la caractérise toujours, c'est la dépendance des travailleurs pour le placement des produits, — dépendance qui entraîne généralement la prospérité économique de l'entrepreneur et la misère ou, s'ils ont encore à perdre quelque chose, la ruine des producteurs qu'il occupe.

Dépression permanente des salaires, chômage forcé pendant les mortes saisons — les saisons où l'on meurt —, travail forcé pendant les périodes de presse, telle est, presque toujours, et surtout à partir du moment où la machine vient lui faire concurrence, l'apanage lamentable du travailleur à domicile.

Il reste le maître de l'heure, dira-t-on : pas de règlement pour le contraindre ; pas de contre-maître pour le surveiller. Mais qu'importe l'absence de contre-maître à ceux qui ont la faim pour garde-chiourme ; l'absence de règlements, à ceux pour qui, travaillant sans répit, « les nuits sont les compagnes des jours ¹ » ?

Ne vaudrait-il pas mieux qu'elle travaillât en fabrique, astreinte à des labeurs pénibles, mais

1. OFFICE DU TRAVAIL. *L'industrie du vêtement à Paris*, 1896, p. 501 : « Avant la loi du 2 novembre 1892, sur le travail des femmes et des mineurs, ... la journée de dix heures, très fréquente, marquait la période de calme, la journée de douze heures et demie, la période de presse. Parfois même, sous l'influence de l'impérieuse fantaisie des clientes, de l'indifférence des patrons et de la partialité des « premières », on pouvait signaler 44 heures de travail en trois jours (12 h. — 20 h. — 12 h.) Les cahiers d'heures, comprenant, détaillées jour par jour, huit années d'ouvrières, permettent d'apprécier le maximum de plusieurs ateliers

limités par la loi et les règlements d'atelier, cette couturière en chambre que nous montre un dessin de Steinlen (*Les joies de l'Été*), éteignant sa lampe, quand les premières lueurs de l'aube entrent dans sa mansarde et saluant la divine splendeur du ciel matinal de ces après paroles : « Voici enfin la saison où je pourrai économiser trois heures de pétrole par jour » ?

Nulle part, peut-être, — sauf au foyer des paysans, travaillant pour quelque bazar — les salaires ne sont aussi bas, les journées de travail aussi longues, l'exploitation capitaliste aussi éhontée que dans ces « ateliers familiaux » des grandes villes, qui comptent, dans les statistiques officielles, comme autant d'entreprises distinctes et indépendantes. Il nous suffira de rappeler les horreurs du *sweating system* dans l'East End de Londres, dans les « étuves » de New-York, dans ces innombrables trous à travail, où des familles entières, vivant dans la promiscuité et l'ordure, s'exténuent de fatigue dans une atmosphère empoisonnée¹.

célèbres. Ça et là des journées de seize heures, mais le plus haut rendement hebdomadaire paraît être soixante-dix-sept heures. Quant à la « seconde veillée, » la veillée que certaines ouvrières peuvent s'imposer chez elles, ces cahiers d'heures n'en peuvent faire mention. C'est un côté éminemment triste du « travail en chambre. »

1. Sur les conditions du travail dans l'industrie à domicile, voir notamment :

ANGLETERRE. — *First Report from the Select Committee of the House of Lords on the sweating system* (1888). — D. F. SCHLOSS. *The sweating system in the United Kingdom. (Journal of Social Science. Octob. 1892.)*

ALLEMAGNE. — WEBER. *Das sweating System in der Konfektion und die Vorschläge der Kommission für Arbeiter-*

Car, ne l'oublions pas — et cette considération, sans doute, sera de nature à émouvoir les philanthropes admirateurs du travail en famille, — ces foyers de misère pour les producteurs sont aussi des foyers d'infection pour les consommateurs.

« C'est à coup sûr, dit l'hygiéniste Fauquet, par l'intermédiaire des objets fabriqués que s'établissent, entre les diverses classes de la société, les relations les plus nombreuses, et, vu la contamination des produits du travail à domicile, on ne se félicitera pas de ce que « ce travail permet au père et à la mère de famille de veiller aux côtés de leur enfant malade *tout en continuant leur travail* ». L'isolement de ces malades n'est pas réalisable, et, chez ces pauvres gens, les vêtements qui, en cours de tra-

statistik. (*Archiv für soziale Gesetzgebung*. X. Viertes Heft Berlin, 1897). — TIMM. *Neuere Untersuchungen über die Lage der deutschen Konfektionsarbeiter*. (*Neue Zeit*, 5 novembre 1898).

AUTRICHE. — SCHWIEDLAND. *Kleingewerbe und Hausindustrie in Oesterreich*. Leipzig, 1894. — BAUER. *Die Heimarbeit und ihre geplante Regelung in Oesterreich*. (*Archiv für soziale Gesetzgebung und Statistik*. X. Zweites Heft, 1897).

ÉTATS-UNIS. — H. WHITE. *The sweating system*. (*Bulletin of the department of labor*. Mai 1896).

FRANCE. — OFFICE DU TRAVAIL. Rapp. Du MAROUSSÈM. *La petite industrie*, tome I et II. (Paris, 1893 et 1896.)

BELGIQUE. — OFFICE DU TRAVAIL. *Les industries à domicile en Belgique* et, spécialement, les excellentes monographies de GÉNART (l'industrie coutelière de Gembloux) et ANSIAUX (l'industrie armurière liégeoise et l'industrie du tressage de la paille dans la vallée du Geer).

SUISSE. — SWAINE. *Die Arbeits- und Wirtschaftsverhältnisse der Einzelsticker in der Nordostschweiz und Vorarlberg*. Strassburg, Trübner, 1895.

Voir ci-après, p. 278, les compléments à ces indications.

vail, sont volontiers utilisés comme couvertures, sont particulièrement propres à recevoir et à conserver les germes des maladies contagieuses¹. »

Sans doute, ce serait pousser au noir un tableau suffisamment sombre par lui-même, que d'attribuer ces dangers, ces abus; ces conséquences funestes à toutes les formes du travail à domicile. L'ouvrier gantier, par exemple, protégé par une organisation syndicale rigide, qui rappelle les anciens corps de métiers, ne connaît pas encore la détresse des cordonniers et des tailleurs². Mais il n'en reste pas moins vrai que, dans la plupart des cas, les ouvriers en chambre sont plus maltraités que les ouvriers de fabrique; et ce que nous venons de dire du travail dans les villes s'applique également, et parfois avec une aggravation de misère, au travail à domicile dans les campagnes.

« C'est là, disait un député libéral au Parlement de Vienne, c'est là que le paupérisme pullule dans des proportions bien supérieures à celles de la petite industrie (des villes); c'est là que la journée atteint dix-huit heures, sans fournir à l'ouvrier rien de plus que des pommes de terre; c'est là que l'anémie et des contagions envahissent des vallées entières³. »

1. SCHWIEDLAND. *Travail en chambre et police sanitaire*. (*Revue d'Économie politique*, 1900, p. 230).

2. Sur l'organisation de la « collectivité des gantiers, » à Bruxelles, v. E. VANDERVELDE, *Enquête sur les Associations professionnelles d'artisans et d'ouvriers en Belgique*. Tome I, pp. 50 et s. (Bruxelles, Office de publicité, 1891).

3. SCHWIEDLAND, *La répression du travail en chambre*. (*Revue d'Écon. pol.*, 1897, p. 580.) — Voir ci-après, p. 274.

Si donc la fabrique collective, ou plus exactement la manufacture collective, parvient à se maintenir ; si elle résiste — malgré son infériorité technique — à la concurrence redoutable de la fabrique centralisée, c'est au prix d'une dégradation et d'une démoralisation profonde des travailleurs qu'elle emploie. Aussi faut-il souhaiter, voire même favoriser par des mesures législatives¹ le passage de ces formes dégénérées de la production individuelle, aux formes supérieures de la production en commun.

Les esprits enclins à l'optimisme peuvent espérer que cette transformation sera l'œuvre de sociétés coopératives, groupant les travailleurs à domicile et finissant par acquérir un outillage suffisant pour lutter avec succès contre l'industrie capitaliste. Mais, dans les cas, infiniment nombreux, hélas, où pareille espérance apparaît comme absolument chimérique, encore faudrait-il considérer comme un réel progrès, technique et social, que l'exploitation des travailleurs à domicile par le capital marchand fasse place à l'exploitation des travailleurs à l'atelier ou en fabrique par le capital industriel.

§ 3. Les petits détaillants

Malgré l'extension des grands magasins, dont Zola, dans *le Bonheur des dames*, a si ma-

1. Sur les mesures législatives proposées en vue de la répression du travail en chambre, voir aussi, du même auteur, *Ziele und Wege einer Heimarbeitgesetzgebung*. (Wien, Mantz, 1899.) — Voir aux Additions ci-après, p. 274.

gistralement décrit le prodigieux développement, désastreux pour les boutiques d'alentour, le nombre des petits détaillants, des petits commerçants de toute espèce, bien loin de se réduire, semble — d'après les recensements professionnels — constamment augmenter.

A la dernière session du *Verein für Sozialpolitik* (Breslau, 1899), W. Sombart constatait, avec chiffres à l'appui, que leur nombre augmente plus rapidement que la population¹.

Pour un d'entre eux qui disparaît, ruiné par les bazars capitalistes, il en est dix qui apparaissent, dans d'autres branches, dans d'autres localités, dans les campagnes ou dans les faubourgs des grandes villes.

Ce sont, ordinairement, d'anciens domestiques, des ouvriers, qui disposent de quelques économies, ou bien encore des artisans dont la situation a décliné et, dans les villages, des cultivateurs qui renoncent, totalement ou partiellement, à la culture.

Il faut y ajouter un grand nombre d'employés de commerce qui, se trouvant sans place ou désirant se marier, s'établissent à leur compte, souvent avec des ressources manifestement insuffisantes : « La possibilité de se procurer trop

1. Le recensement professionnel de l'empire allemand, pour 1882, donne 1.364 marchands sur 100.000 habitants; celui de 1895 en donne 1.502. Dans beaucoup de villes, la proportion a, depuis 1870, presque doublé. — Sur l'augmentation numérique des exploitations commerciales, v. BERNSTEIN. *Die Voraussetzungen des Sozialismus*, pp. 60 et s. — Trad. française, pp. 106 et s. — BERNER. *Die Konzentrierung der Betriebe in Oesterreich*. (*Neue Zeit*, 22 Juli 1899) S. 518 — Voir aux Additions ci-après, p. 274.

facilement, par suite de la concurrence, des marchandises à crédit, amène l'envahissement de certaines branches par des exploitations sans solidité, qui éclosent spécialement pendant les périodes de crise, comme des champignons après la pluie, pour disparaître au bout d'un an ou deux, quand l'inévitable ruine se produit¹. »

Bref, le petit commerce est par excellence le refuge des éclopés du capitalisme, de tous ceux qui préfèrent au dur labeur de la production le maigre grapillage de l'intermédiaire, ou qui, ne trouvant plus un revenu suffisant dans l'industrie ou l'agriculture, éprouvent le besoin d'ajouter une corde à leur arc, en ouvrant quelque boutique : c'est ce qui explique, notamment, la multiplication, le pullulement des débits de boissons, des cabarets de toute espèce — le plus facile et le moins coûteux à installer de tous les commerces.

Mais ce serait une grave erreur de croire que ces minuscules exploitations — que les statistiques officielles recensent comme entreprises distinctes — puissent être, d'une manière générale, considérées comme la propriété personnelle de ceux qui les exploitent. Il en est un grand nombre, et un nombre croissant à mesure que le régime capitaliste se développe, qui n'ont qu'un fantôme d'indépendance et se trouvent plus ou moins directement dans la main

1. W. BORGESIUS. *Wandlungen im modernen Detailhandel*. (Braun's Archiv für soziale Gesetzgebung, 1898, Erstes Heft, p. 69).

de quelques gros bailleurs de fonds, industriels et commerçants.

A de très rares exceptions près, toutes les brasseries de quelque importance, en vue d'écouler leur production, possèdent un nombre plus ou moins grand de cabarets, voire même — en Belgique — des Maisons du Peuple socialistes. Et comme l'expérience a bientôt montré que, pour faire prospérer ces cabarets, la vente du genièvre était beaucoup plus avantageuse que celle la bière, nombre de brasseurs se sont faits marchands de liqueurs en gros.

C'est ce qui explique ce fait, paradoxal en apparence, que récemment, à Bruges, les brasseurs réclamaient énergiquement l'abolition du droit de licence imposé aux seuls débitants de boissons distillées, alors qu'ils semblent, à première vue, avoir tout intérêt à des mesures qui ont pour but de restreindre la consommation de genièvre et poussent, par conséquent, à consommer plus de bière.

Le contraste entre la situation réelle et la situation apparente qui existe pour les débits de boisson, au point de vue du degré de concentration capitaliste, se retrouve également dans beaucoup d'autres branches du commerce de détail.

Dans les villes hollandaises, par exemple, la plupart des boulangeries ne sont que des dépôts alimentés par des fabriques capitalistes.

A Londres, Macrosty, dans un article de la *Contemporary Review* (mars 1899) constate « que

les restaurants à bon marché de Londres se trouvent dans les mains de quatre ou cinq firmes ». Le commerce du lait est dans les mêmes conditions. La pharmacie et le débit des cigares subissent un sort identique : une seule société possède cent dépôts pour la vente des cigares ¹.

En somme donc, les innombrables exploitations commerciales qui figurent dans les recensements officiels peuvent être classées en trois catégories :

1° Celles qui, tout en constituant des unités statistiques, ne sont que des dépôts, des succursales de grandes entreprises, capitalistes ou coopératives.

2° Celles qui ne fournissent à l'exploitant qu'un revenu accessoire, un supplément de salaire.

3° Celles, enfin, qui forment réellement des exploitations indépendantes, dont l'inventaire est la propriété personnelle du petit détaillant.

Or, si le nombre total des établissements commerciaux augmente à coup sûr, il est beaucoup moins certain que les exploitations de cette dernière catégorie — les seules qui nous intéressent au point de vue de l'union de la propriété et du travail — tendent à se multiplier.

Certes, leur nombre s'accroît, avec la spécialisation professionnelle, dans les régions où l'économie d'échange se développe aux dépens des formes domestiques de la production. Tel village, jadis exclusivement agricole, dont les

1. KAUSKY. *Bernstein und das sozialdemokratische Programm*, p. 65. — Trad. française, p. 127.

habitants cuisaient leur pain et troquaient leur beurre et leurs œufs contre des marchandises chez des « négociants » de la ville prochaine, possède maintenant sa boulangerie, son épicerie, ou, tout au moins, un de ces hétéroclites magasins, où l'on vend à la fois des aunages et des denrées coloniales, des casseroles et des almanachs, du cirage et des harengs saurs, des corsets et des chapeaux de paille. Mais si, dans les milieux ruraux, la différenciation commerciale s'opère de plus en plus, multipliant les boutiques, dans les agglomérations urbaines, au contraire, le développement des coopératives et, surtout, des bazars, des grands magasins — dont quelques-uns occupent, comme le Bon Marché ou le Louvre, plusieurs milliers d'employés — inflige aux petits détaillants un préjudice qui se traduit, d'abord, par la réduction de leurs profits, puis, dans certaines branches, par la réduction de leur nombre.

Néanmoins, il n'est pas douteux — et c'est un des plus graves inconvénients du régime actuel — que les petits détaillants conservent une importance numérique hors de toute proportion avec les services qu'ils rendent aux consommateurs.

Que d'exemples frappants n'a-t-on pas donnés de ce que coûte au public le parasitisme des intermédiaires, depuis la pomme de Normandie, se vendant soixante fois plus cher à Paris qu'en son lieu de production¹, jusqu'au litre de vin

1. Gmz. *La coopération*, p. 284. (Paris, Larose, 1900).

du Midi, qui rapporte quinze centimes au propriétaire de vignes et se paie soixante-dix ou quatre-vingts centimes chez le débitant. Dernièrement encore, on pouvait lire dans l'*Economiste Français* que le prix moyen pour 50 kilos de café, qui atteignait 103 fr. en 1893, était tombé à 39 fr. en 1899; or, cette baisse des deux tiers n'a pas eu la moindre répercussion sur les prix de détail; seuls, les intermédiaires en ont profité: « le café brésilien, qui ne revient pas, en France, tous droits payés, à plus de 2 fr. 50 le kilo, est couramment vendu à 4 et 5 fr. au détail, encore que la pureté n'en soit pas toujours absolue. Les bénéfices des intermédiaires grèvent donc cet article plus lourdement encore que le fisc¹. »

Au surplus, malgré ces bénéfices, si onéreux pour leur clientèle, les petits détaillants sont à tel point nombreux que, surtout dans les branches entamées par le grand commerce, il en est des milliers au seuil de la faillite. Ainsi que le fait remarquer justement Ch. Gide, si chaque boulanger ne cuit qu'un sac de farine par jour et si, sur ce sac, il doit vivre, payer son loyer, ses impôts, ses garçons, il faut bien qu'il majore le prix de chaque pain, et encore il vivra misérable. C'est précisément ce qui prouve que le mécanisme est détestable, ce qui justifie la condamnation sévère que les socialistes de l'école phalanstérienne prononçaient déjà contre l'inutile multitude des petits détaillants.

1. Sur les relations qui existent entre les prix de gros et les prix de détail, voir NEWMAN. *Wholesale and retail prices*, (dans *Economic Journal*, september 1897).

« Le commerce, dit Considérant, n'est utile que pour servir les besoins de la production et de la consommation ; il doit être le valet des deux autres branches..... Son rôle est subordonné. Improductif de sa nature, il n'ajoute rien par lui-même en quantité, ni en qualité, aux objets qui passent par ses mains : ses opérations doivent être exécutées avec le plus petit nombre d'agents possible. Or, ceci n'est réalisable qu'au moyen d'une organisation administrative qui mette le producteur directement en rapport avec le consommateur et qui supprime tous les intermédiaires voleurs, grugeurs et parasites. »

§ 5. Résumé et conclusions

En somme, malgré la prédominance croissante de la structure capitaliste, on retrouve encore, dans les sociétés actuelles, de multiples et importants débris des structures sociales antérieures, des formes précapitalistes de la production.

La propriété paysanne, l'industrie de métier, le petit commerce indépendant ne sont pas à la veille de disparaître et, partout où ils subsistent, — réalisant l'union de la propriété et du travail, — le socialisme ne songe nullement à employer la contrainte pour les socialiser ¹.

1. Cf. KAUTSKY. *Das Erfurter Programm*, pp. 150 et s. (Stuttgart, 1892). — FR. ENGELS. *Die Bauernfrage in Frankreich und Deutschland*. (*Neue Zeit*, 1894-95, n° 10) : « ... il est évident que, si les pouvoirs publics tombaient en nos

Mais, si nombreux que puissent être, dans certains pays, certaines régions, certaines branches d'industrie, les témoins des époques anciennes, il n'en reste pas moins vrai qu'en règle générale le développement du capitalisme tend à éliminer, à décapitaliser les producteurs autonomes, ou tout au moins à leur enlever, en les asservissant, leur indépendance primitive.

Dès l'instant où le marché prend une extension suffisante, les avantages de l'œil du maître, de l'habileté manuelle, de l'ardeur au travail stimulée par l'intérêt direct et personnel du producteur, ne suffisent plus à compenser les avantages productivistes supérieurs de la division des tâches, de la connaissance exacte des débouchés, de la mise en œuvre d'un capital plus abondant. A plus forte raison en est-il ainsi dans les branches de la production, toujours plus nombreuses, où les progrès de la technologie fondent le règne de la machine.

Rien de plus saisissant, à cet égard, que la précieuse enquête américaine de 1898 sur la productivité comparée du travail manuel et du travail mécanique¹. Ces recherches, d'une pré-

main, nous ne songerions pas à exproprier les petits paysans par la contrainte (que ce soit avec ou sans indemnité), comme nous serions obligés de le faire vis-à-vis des grands propriétaires. Notre avis, en ce qui concerne le petit paysan, c'est qu'il faut l'amener à transférer son entreprise et sa propriété privée à des associations coopératives, non par la force, mais par l'influence de l'exemple et avec l'aide des pouvoirs publics. »

1. *Hand and machine labor.* Thirteenth Annual Report of the Commissioner of labor, 1898. (Washington, 1899.)

cision vraiment admirable, ont porté sur 672 espèces de produits, industriels ou agricoles. Chaque espèce se trouve minutieusement analysée, dans le rapport de Carroll D. Wright, au quadruple point de vue du nombre d'ouvriers, d'opérations, d'heures de travail et de dollars payés pour la main-d'œuvre, nécessaires pour produire 1° à la main, 2° à la machine, la même unité de produit.

Bornons-nous à citer quelques exemples typiques, qui montrent, d'une manière frappante, la foudroyante supériorité du machinisme :

1° *Fabrication de dix charryes.*

A la main : 2 ouvriers, faisant 11 opérations distinctes et travaillant en tout 1.180 heures, payées 54 dollars 46.

A la machine : 52 ouvriers, faisant 97 opérations et travaillant en tout 37 heures 28, payées 7 dollars 90.

2° *Fabrication de cinq cents livres de beurre.*

A la main : 3 ouvriers ; 7 opérations ; 125 heures ; 10 dollars 6.

A la machine : 7 ouvriers ; 8 opérations ; 12 heures 30 ; 1 dollar 78.

3° *Fabrication de cent mouvements de montres.*

A la main : 14 ouvriers ; 453 opérations ; 341.866 heures ; 80.822 dollars.

A la machine : x ouvriers ; 1.088 opérations ; 8.343 heures ; 1.799 dollars.

4° *Fabrication de cinq cents yards de cotonnette croisée.*

A la main : 3 ouvriers ; 19 opérations ; 7.534 heures ; 135 dollars 61.

A la machine : 252 ouvriers ; 43 opérations ; 84 heures ; 6 dollars 81.

5° *Fabrication de cent paires de bottes à bon marché.*

A la main : 2 ouvriers ; 83 opérations ; 1.438 heures ; 408 dollars 50.

A la machine : 113 ouvriers ; 122 opérations ; 154 heures ; 35 dollars 40.

6° *Fabrication de mille livres de pain en pains d'une livre.*

A la main : 1 ouvrier ; 11 opérations ; 28 heures ; 5 dollars 80.

A la machine : 12 ouvriers ; 16 opérations ; 8 heures 56 ; 1 dollar 55.

7° *Fabrication de douze douzaines de jaquettes (hommes).*

A la main : 1 ouvrier ; 4 opérations ; 840 heures ; 50 dollars 40.

A la machine : 11 ouvriers ; 8 opérations ; 97 heures 15 ; 12 dollars 80.

Pareils chiffres n'ont pas besoin de commentaire : ils marquent en traits de feu l'inévitable destin des maîtres tailleurs, sordonniers, tisserands, boulangers, horlogers et autres artisans qui ne produisent pas des spécialités ou des articles de luxe.

Malgré les efforts désespérés de la petite bourgeoisie pour conserver ne fût-ce qu'une ombre d'indépendance, la production manuelle pour tous les objets de consommation courante s'efface de plus en plus devant la production mécanique, subjuguant un nombre croissant de travailleurs salariés.

En Allemagne, par exemple, de 1882 à 1895, le nombre des producteurs indépendants dans l'industrie proprement dite a diminué de 139.382, tandis que le nombre total des travailleurs industriels a augmenté de 861.468

Si l'on tient compte maintenant de toutes les professions industrielles, commerciales et agricoles, il y a, depuis 1882, augmentation absolue du nombre des producteurs autonomes ou soi-disant tels, aussi bien que des employés et ouvriers; mais tandis que cette augmentation n'est que de 5 0/0 pour les producteurs autonomes, elle est de 20 0/0 pour les ouvriers et de 100 0/0 pour les employés. Plus des trois quarts parmi les nouveaux venus dans la vie du travail appartiennent à la classe ouvrière; et, même dans l'ensemble des professions, la proportion des employés et des ouvriers augmente sensiblement aux dépens des producteurs autonomes¹.

C'est ce qui résulte du tableau suivant que nous empruntons à M. Rauchberg.

1. V. RAUCHBERG. *Die Berufs-und Gewerbezahlung im Deutschen Reich vom 14 Juni 1895.* (Braun's Archiv für soz Gesetzgebung, 1899, p. 611 sqq.) — Voir ci-après, p. 274.

Sur 100 personnes occupées dans l'empire allemand, de 1882 à 1895, on comptait :

	PRODUCTEURS INDÉPENDANTS		OUVRIERS ET EMPLOYÉS	
	1882	1895	1882	1895
Agriculture .	27.78	30.98	72.22	69.02
Industrie . .	34.41	24.90	65.59	75.10
Commerce. .	44.67	36.07	55.33	63.93
ENSEMBLE.	32.03	28.94	67.97	71.06

Ainsi, malgré la réduction du nombre des ouvriers agricoles, des journaliers permanents, absorbés par les « villes tentaculaires », l'importance relative du prolétariat va croissant.

Est-ce à dire que fatalement, inéluctablement, tous les producteurs autonomes soient condamnés, dans un avenir plus ou moins prochain, à se transformer en salariés, à franchir une à une toutes les stations du calvaire capitaliste ? Telle n'est pas notre pensée.

Nous avons dit ailleurs que l'on peut concevoir des évolutions fort différentes, que la propriété personnelle peut se transformer en propriété coopérative ou sociale, sans devoir passer nécessairement par la phase capitaliste ¹.

1. Rapport présenté au congrès agricole de Waremme, sur la petite propriété rurale, dans VANDERVELDE ET DESTRIÈRE.

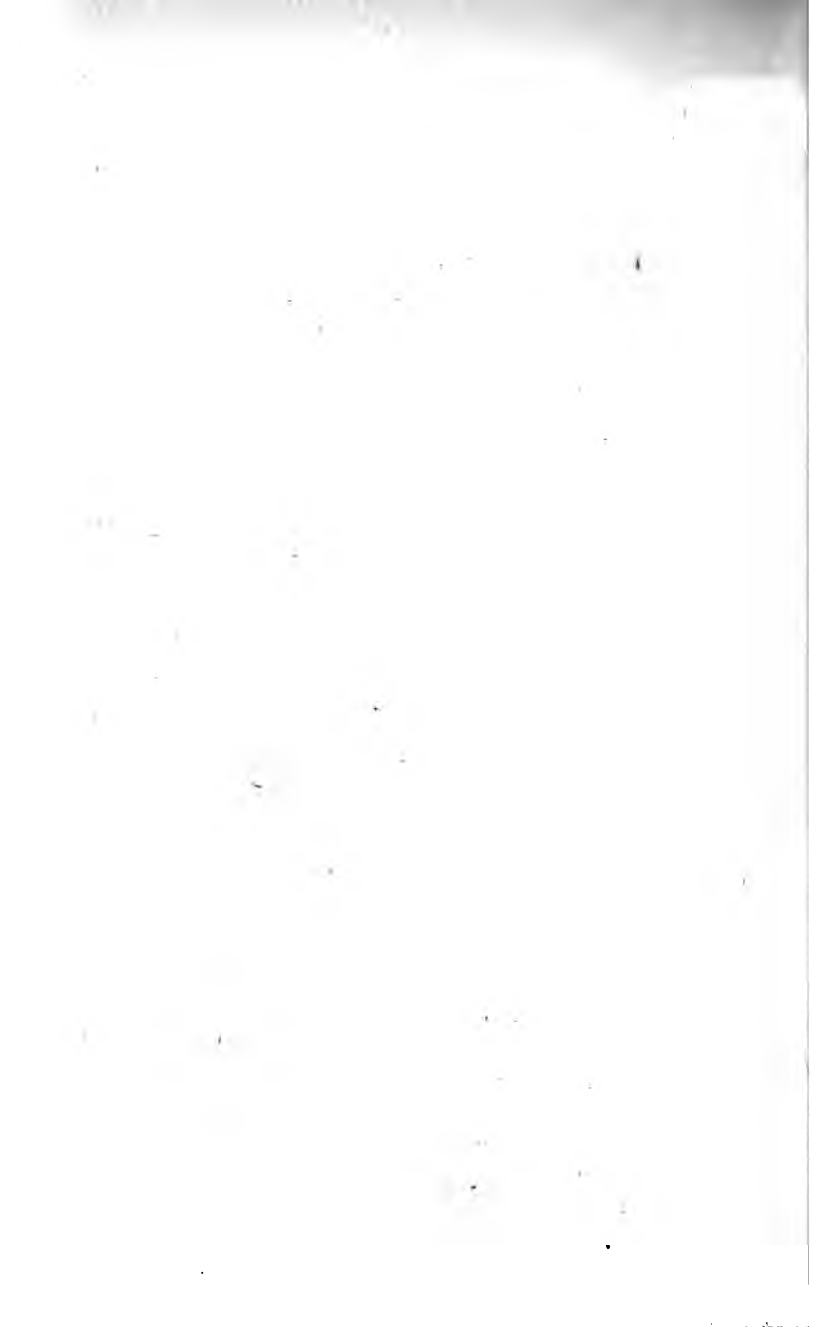
D'autre part, il apparaît clairement que, dans un grand nombre de branches, si la propriété personnelle tend à disparaître, les formes supérieures de la production capitaliste — malgré les avantages qu'elles présentent au point de vue d'une exploitation rationnelle — ne sont guère en état d'éliminer les formes inférieures, stagnantes, misérables de l'industrie à domicile, de la culture parcellaire, du commerce de détail.

Engendrés par le capitalisme, le parasitisme des intermédiaires, la stérile profusion des métiers de luxe, les hontes du *sweating system*, la pulvérisation des parcelles de terre, avec leurs « propriétaires à 15 ou à 25 centimes de revenu », semblent devoir durer aussi longtemps que le régime capitaliste lui-même.

Peut-être aussi certaines branches de la production autonome, certains débris de la propriété paysanne sont-ils destinés à lui survivre. Rien n'empêche, en effet, de supposer un état socialiste où la propriété et le travail individuels coexisteraient avec la propriété et le travail collectifs.

Mais, quoi qu'il en soit, le fait certain, c'est que dans les principales industries, celles qui répondent aux besoins les plus généraux et les plus étendus, la supériorité productiviste du machinisme et de l'exploitation en grand tendent à l'éviction de la propriété personnelle et de la production isolée. Et les mêmes causes poursui-

vant leurs effets, les formes capitalistes de la production et de l'échange, qui caractérisent, dès à présent, le régime du travail, manifestent — ainsi que nous allons le voir — une tendance croissante vers la concentration et la socialisation.



CHAPITRE II

LES PROGRÈS DE LA PROPRIÉTÉ CAPITALISTE

« Le monopole s'enfle,
s'enfle toujours, jusqu'à ce
qu'il finisse par crever. »

(PROUDHON).

Aux premières phases de la concentration des capitaux — expropriation des producteurs indépendants, transformation des métiers en fabriques, collectives ou centralisées, remplacement de la *manufacture* par la *machinofacture* — succède une phase nouvelle, caractérisée par la lutte des grands capitalistes contre les petits.

Dans les branches les plus développées de l'industrie et du commerce, le nombre des entreprises diminue, à mesure que s'accroît l'importance de celles qui survivent. La production collective remplace la production individuelle ; l'association des capitaux succède aux capitalistes isolés : c'est le règne des sociétés par actions et des unions de sociétés, des syndicats industriels — cartels, *pools*, *trusts* — aboutissant à la constitution de gigantesques monopoles, nationaux ou internationaux.

§ 1. Les sociétés par actions

On trouve aujourd'hui des sociétés par actions dans presque toutes les branches d'industrie et cependant, à la fin du XVIII^e siècle, Adam Smith, en un texte célèbre, tenait à leur égard le même langage que l'on tient aujourd'hui à ceux qui prédisent la socialisation des grandes industries : « Les seuls genres d'affaires, disait-il, qu'il paraît possible pour une compagnie par actions de suivre avec succès, sans privilège exclusif, ce sont celles dont toutes les opérations peuvent être réduites à ce qu'on appelle une routine ou à une telle uniformité de méthode qu'elle n'admette que peu ou point de variation. De ce genre sont : 1^o le commerce de la banque ; 2^o celui des assurances contre les incendies et contre les risques de la mer... ; 3^o l'entreprise de la construction et de l'entretien d'un canal navigable, et 4^o une entreprise qui est du même genre, celle d'amener de l'eau pour la provision d'une grande ville ¹. »

Banque, assurances, exploitation des voies navigables, entreprise de canalisation des eaux potables, autant d'industries qui sont déjà transformées ou ne tarderont pas à être transformées en services publics, tandis que le domaine des sociétés par actions s'étend bien au-delà des

1. *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*. Trad. Garnier. Livre V, chap. I, p. 133. (Paris, 1802).

limites étroites que lui assignait Adam Smith. Tant il est vrai que l'utopie d'aujourd'hui devient souvent la réalité de demain. Aussi n'est-il pas inutile de rappeler que les arguments que l'on dirige contre le collectivisme sont exactement ceux que l'on opposait jadis aux « compagnies en société de fonds. »

A l'époque où un certain nombre de banques par actions (*Joint Stock Banks*) se constituaient en Angleterre, un Anglais d'expérience, banquier lui-même, lord Overstone, émettait des doutes sur leur succès, pour des motifs qui rappellent, d'une manière frappante, les objections actuelles contre les banques d'Etat : « Je crois — disait-il — que tout ce qui est nécessaire à la conduite des affaires de banque, sauf une responsabilité plus divisée, fait défaut aux banques par actions. Les affaires de banque exigent la présence constante, quotidienne de personnes particulièrement attentives à tous les détails et qui veillent avec soin, heure par heure, sur toutes les affaires, ce que n'exige aucun autre commerce. Il faut aussi des décisions promptes, immédiates, quelles que soient les circonstances qui se présentent, et, dans bien des cas, ces décisions sont de nature si pressée, qu'il est presque impossible de les remettre pour se consulter ; en outre, chaque circonstance particulière exige un traitement différent. Les banques par actions seront obligées de confier leurs intérêts à des agents qu'il faudra lier par certaines règles générales ; ces agents n'auront pas, comme le banquier particulier, le pouvoir

d'agir suivant les degrés insensibles que présentent le caractère et la responsabilité des parties ; ils ne pourront pas non plus prendre sur eux de régler le crédit qu'il est bon d'accorder aux maisons temporairement embarrassées, parce qu'ils n'auront pas les moyens de s'assurer avec autant de certitude des conditions favorables ou défavorables que présente chaque affaire¹. »

En dépit de ces observations, si démonstratives à première vue, les banques par actions — grâce à la supériorité que leur donne un très gros capital — l'emportent de plus en plus sur les maisons individuelles plus modestes : en 1896, il y avait en Angleterre 102 *Joint Stock Banks* avec 2.695 succursales et agences, 455 millions de livres en dépôts et un capital global de plus de 43 millions de livres. Par contre, les banques privées étaient tombées de 201 en 1844, à 38, avec 70 millions de livres en dépôts et un capital inférieur à 12 millions de livres².

La même évolution se manifeste d'ailleurs dans tous les pays industriels, comme dans toutes les branches maîtresses de la production et de l'échange. Partout l'anonymat et la grande industrie se développent aux dépens des firmes privées et de la petite production.

1. Cité par LEROY-BEAULIEU. *Traité d'Économie politique*, IV, p. 499. (Paris, 1896).

2. Sur les causes de la concentration capitaliste, dans l'industrie bancaire, voir STRIKE. *Bank Amalgamations*. (*The Economic Journal*, December 1896).

• C'est ce qui résulte, à toute évidence, pour l'empire allemand¹, de la comparaison des recensements industriels de 1882, 1895 et 1907.

En Angleterre, d'après le *Joint Stock Year Book*, le nombre des sociétés anonymes a presque triplé depuis 1895. Des industries entières ont passé de la forme individuelle à la forme sociétaire. Ce fut le cas, notamment, pour la brasserie, dont la transformation presque complète s'effectua dans l'espace de trois années : 1886-1889².

1. *Berufs- und Gewerbebeziehung im Deutschen Reich* (5. VI. 1882, 14. VI. 1895, 12. VI. 1907). — Sur l'interprétation des données statistiques de ces recensements, au point de vue de la concentration industrielle, lire le chapitre de KAUTSKY, *Grossbetrieb und Kleinbetrieb*, dans *Bernstein und das sozialdemokratische Programm*. pp. 49 à 80. — Trad. fr., pp. 98 à 153.

2. Voir dans *The Fortnightly Review* (May 1900), l'intéressant article de JOHN B.-C. KERSHAW : *Joint stock enterprise and our manufacturing industries*. — Parmi les causes de la conversion d'un grand nombre de formes privées en entreprises sociétaires, l'auteur cite : 1° l'entrée en scène des lanceurs d'affaires professionnels ; 2° la décroissance des profits pendant la dépression économique : beaucoup d'industriels, constatant que l'ère des gros profits était close, se sont efforcés de mettre en sociétés les affaires qu'ils avaient écrémées ; 3° la puissance croissante des Trades Unions ; les chefs d'industrie ont compris que le meilleur moyen d'empêcher le public de se montrer trop favorable aux revendications ouvrières, c'était d'augmenter le nombre des bourgeois intéressés dans les affaires industrielles : « Une large et croissante proportion du gros public est maintenant engagée pécuniairement dans toutes les luttes du capital et du travail, et nos manufacturiers assurent que le danger de voir les ouvriers soutenus par un mouvement solide et enthousiaste d'opinion, dans leurs réclamations pour des heures de travail plus courtes et des salaires plus élevés, n'existe plus aujourd'hui. » (p. 821).

Aux États-Unis, les *Census*, publiés par les départements du travail révèlent des tendances identiques. Dans l'État de Massachusetts, par exemple, le nombre des firmes privées, dans l'ensemble des industries, n'a augmenté que de 9,33 0/0 pendant la période décennale 1885-1895, tandis que pour les sociétés d'actionnaires l'augmentation a dépassé 77 0/0.

Et dans les neuf industries principales, qui représentent à elles seules plus de 47 0/0 de la valeur totale des marchandises fabriquées, le développement de la forme sociétaire s'accompagne d'une réduction sensible du nombre des firmes privées¹. On en jugera par le tableau donné ci-contre.

Il résulte de ce tableau même, qui se rapporte à un des états les plus industriels du globe, que la concentration des capitaux s'opère avec une intensité fort inégale dans les diverses branches de la production.

Mais, partout où le capitalisme pénètre, la lutte pour l'existence entre les entreprises se manifeste.

Les moins bien outillées résistent avec l'énergie du désespoir. Elles font des efforts surhumains pour échapper à la banqueroute et, pour compenser leurs désavantages techniques, elles économisent sur la main-d'œuvre et prolongent au-delà des limites humainement permises la durée du travail.

1. *The annual Statistics of Manufactures, 1897.* (Twelfth Report, dans *Bulletin of the Department of Labor*, September 1899, Washington, 1899).

INDUSTRIES	FIRMES PRIVÉES	SOCIÉTÉS	Associations syndicales et Chemins de fer	TOTAL des établissements	Intéressés (partners) des firmes privées		ACTIONNAIRES	
					NOMBRE	P. c. de représentation sur 1885	NOMBRE	P. c. de l'aug- mentation sur 1885
Chaussures.	1.990	84	»	2.074	2.645	(a) 12.82	1.023	145.91
Tapis	5	9	»	14	7	(a) 83.33	1.067	13.87
Coton	43	145	»	188	72	(a) 25.77	22.113	52.93
Cuir	180	20	»	200	(b) 780	(a) 10.55	(c) 391	637.74
Machines et pièces de machines.	500	153	7	660	712	(a) 5.94	5.223	194.92
Métaux et objets en métal	2.161	147	1	2.309	2.549	(a) 21.23	3.935	42.26
Papiers et objets en papier	68	91	1	160	123	(a) 25.90	1.663	39.98
Laine	121	45	»	166	190	(a) 24.00	1.268	35.04
Laine peignée	17	14	»	31	36	50.00	497	104.53
Autres industries	19.494	917	52	20.463	23.256	17.36	20.011	0.27
Total.	24.579	1.625	61	26.265	30.370	7.34	57.191	33.84

(a) Diminution.
 (b) Y compris 478 intéressés de firmes privées dans l'industrie des selles et harnais.
 (c) Y compris 113 actionnaires dans l'industrie des selles et harnais.

A ce degré de développement la production est absolument anarchique et l'irresponsabilité des individus apparaît d'une manière éclatante.

Un événement politique qui se produit à l'autre bout du monde, une guerre, une mauvaise récolte, une révolution dans la technique, un changement dans le régime des impôts ou des douanes, peuvent, du jour au lendemain, ruiner l'industriel le plus intelligent et le mieux avisé.

Les Boers assiègent Kimberley : c'est un désastre pour les diamantaires d'Amsterdam ou d'Anvers.

Le coton brut américain hausse de 30 centimes au kilo (novembre 1899) : les filatures de l'industrie cotonnière se trouvent en pleine crise au milieu de la prospérité générale.

La politique protectionniste de M. Méline triomphe : les viticulteurs d'Hoeylaert-lez-Bruxelles, principaux fournisseurs de raisin forcé pour les tables françaises, se voient fermer leur marché principal.

Supposez que demain les pays du continent suppriment les droits d'accise et les primes d'exportation qu'ils accordent aux fabricants de sucre, nous obligeant à payer ce produit deux fois plus cher que les Anglais qui nous l'achètent : c'est la ruine pour les fabriques anglaises de biscuits, de confitures, de sirops et de marmelades, qui profitent de la vente du sucre à très bas prix sur le marché de Londres.

Supposez, au contraire, que les impérialistes anglo-saxons, pour protéger la fabrication du

sucre de cannes dans les colonies, imposent de forts droits d'entrée aux sucres de betteraves fabriqués en Europe : c'est la ruine de l'industrie sucrière sur le continent.

Les capitalistes vivent donc sous la perpétuelle menace d'inconjurables désastres, et — ce qui met le comble à l'anarchie industrielle — il arrive constamment que les plus puissants d'entre eux, ceux qui ont le plus « d'estomac », s'efforcent de rester maîtres du terrain, de décapitaliser leurs concurrents, en vendant pour quelque temps leurs produits au-dessous du prix de revient. On connaît par exemple l'histoire de ces deux compagnies américaines qui cherchaient à monopoliser le transport du bétail, en diminuant à l'envi leurs tarifs. Finalement — rapporte l'ingénieur Stévert¹ — l'une d'elles, ne pouvant baisser davantage, acheta sous mains tout le bétail de la région et le fit transporter par sa rivale.

C'est en recourant à des procédés analogues que John D. Rockefeller — l'un des rois du pétrole — parvint à s'emparer des mines de fer du Lac supérieur. Acquéreur des gisements les plus riches, employant les procédés techniques les plus perfectionnés, il faisait aux mines voisines une concurrence redoutable. Succombaient-elles dans la lutte, il les reprenait à vil prix, si elles lui paraissaient assez riches. « Résistaient-elles trop longtemps, il leur appliquait le procédé de l'*underselling*; il vendait

1. Bulletin de l'Association des ingénieurs sortis de l'École de Liège, 1898, p. 106.

au-dessous du cours, les forçant ainsi à baisser leurs prix d'une manière ruineuse pour elles, jusqu'à ce que la faillite ou la soumission volontaires les eût mises à ses pieds. Lui, pouvait sans difficulté perdre pendant plusieurs mois, s'il le fallait, sur chaque tonne de minéral vendue. Il possédait la bourse la plus longue (*the longer purse*). Il savait que celle de ses concurrents serait épuisée avant la sienne¹.

Pareils agissements constituent, d'ailleurs, à des degrés divers de brutalité, la monnaie courante des relations entre capitalistes.

Peut-être dira-t-on que le consommateur en profite :

Corssires à corsaires,

L'un l'autre s'attaquant, ne font pas leurs affaires !

Oui, jusqu'au moment où les vainqueurs, débarrassés de leurs rivaux, rachètent et au-delà leurs pertes temporaires en faisant payer les frais de la guerre au public.

La concurrence, dit Proudhon, tue la concurrence.

Il arrive, tôt ou tard, un moment où les inconvénients de cet état de choses, de cette *anarchie permanente* deviennent tels, que les capitalistes s'efforcent d'y mettre fin par des ententes entre les producteurs. Quand il ne reste plus qu'un petit nombre de concurrents bien armés, qui se dressent les uns vis-à-vis des autres, comme

1. PAUL DE ROUSIERS. *Les industries monopolisées aux États-Unis*, p. 188. (Paris, 1898).

des unités irréductibles, on prend le parti de traiter ensemble, de cesser une guerre inutile et onéreuse, de composer avec ceux que l'on ne parviendrait pas à écraser.

C'est alors que commence une nouvelle phase de l'évolution capitaliste : le régime des *cartels* et des *trusts*.

§ 2. Les monopoles capitalistes

Le passage de l'anarchie au monopole présente deux degrés successifs : l'un de fusion incomplète (*cartels, rings, pools*), l'autre de fusion complète (*trusts*) des entreprises industrielles ou commerciales.

I. — Les cartels

Le cartel est une coalition, libre et conventionnelle, passée entre des entrepreneurs de la même branche, en vue de monopoliser en commun le marché, tout en conservant à leurs entreprises une autonomie plus ou moins grande¹.

On peut, en allant des plus simples aux plus complexes, distinguer quatre espèces de cartels : les cartels de prix, les cartels de production, les cartels d'écoulement, les cartels de participation.

1. LIEFMANN. *Les caractères et modalités des cartels.* (Revue d'Économie politique, Juillet 1899):

1° *Cartels de prix.*

Le cartel de prix est la forme la plus rudimentaire : c'est l'alliance, la convention par laquelle un certain nombre d'industriels ou la totalité des industriels d'une même branche de production se mettent d'accord pour acheter à un prix uniforme les matières premières, ou vendre à un prix convenu les produits fabriqués.

Comme exemple de cartel d'achat, citons les fabricants de sucre qui imposent aux cultivateurs un prix unique pour la fourniture des betteraves.

Quant aux cartels de vente, ils sont de plus en plus nombreux depuis quelques années, surtout pour les produits encombrants, coûteux à transporter et qui, par conséquent, ne peuvent être vendus avec avantage au-delà d'un certain rayon. Les producteurs en profitent pour élever leurs prix sans avoir à craindre l'intervention des industriels trop éloignés pour leur faire une concurrence efficace.

Nul n'ignore, par exemple, les cartels du coke ou du charbon, qui existent actuellement dans tous les pays. En Belgique notamment, l'entente entre tous les bassins houillers est complète depuis de longues années pour les charbons domestiques. Quant aux charbons gras — ce pain noir de l'industrie — les sociétés charbonnières ont formé récemment des syndicats qui font peser une domination très lourde sur le reste du monde industriel.

Il a fallu, pour abaisser les prétentions excessives des « barons de la gaillette », que l'admi-

nistration des chemins de fer se décidât à faire des commandes en Angleterre et — signe des temps caractéristique — la Commission sénatoriale de l'industrie, dans le but d'éviter le renouvellement de pareils faits, préconise l'exploitation par l'État d'un certain nombre de charbonnages.

2° *Cartels de production.*

Le cartel de production est celui par lequel les chefs d'industrie s'obligent à réduire leur production dans une mesure déterminée.

Cette forme de cartels se rencontre très fréquemment dans l'industrie verrière, l'industrie sucrière, la distillerie, etc.

Dans le courant de novembre 1899, le cartel de production formé par les filateurs de coton est parvenu à grouper 760.000 broches sur un total de 886.000 broches existant en Belgique.

« En vue — lisons-nous dans la *Revue du Travail*¹ — de remédier à la crise produite par l'influence déprimante d'un stock anormalement élevé et pour éviter un arrêt dans la fabrication, arrêt qui s'imposerait dans un avenir plus ou moins prochain, l'Association cotonnière de Belgique a décidé qu'un grand nombre de filatures ferait « *Short time* » dans une partie de l'usine, de manière à réduire la production d'un sixième. »

Des conventions de ce genre sont la conséquence logique, voire même la condition de permanence des cartels de prix : aussi long-

1. *Revue du Travail*. Décembre 1899, p. 1293.

temps que la production n'est pas limitée, les conventions relatives aux prix ne peuvent être durables.

D'une manière générale d'ailleurs on peut dire que la consolidation des ententes industrielles, constamment menacée par des concurrences externes ou des trahisons internes, est subordonnée presque toujours au passage des formes les plus simples aux formes les plus complexes.

3° *Cartels d'écoulement.*

Le cartel d'écoulement ne se borne pas à fixer les prix et à limiter la production : il est caractérisé surtout par la répartition du débit et des commandes, d'après des rayons géographiques. On établit des « sphères d'influence » propres à chaque industriel : celui-ci peut faire ce qu'il veut dans son district, mais il ne peut empiéter sur le district de son voisin.

Le type le plus remarquable de cette forme de cartels — de plus en plus répandue, notamment dans les industries houillère et métallurgique — c'est le syndicat des charbons rhénans-westphaliens. Quiconque veut acheter, directement ou indirectement, des charbons rhénans-westphaliens se trouve en présence, non plus de sociétés concurrentes, mais d'une seule société, chargée spécialement par le syndicat d'exécuter l'ordre en question. Il y a donc répartition des commandes d'après leur provenance, mais il n'y a pas encore — ce que nous allons trouver dans la forme la plus développée des cartels — répartition des bénéfices.

4° *Cartels de participation.*

Les cartels de participation, connus sous le nom de *pools* en Angleterre et aux États-Unis, laissent les entreprises distinctes et accordent une certaine autonomie à leurs membres, mais les bénéfices sont partagés au prorata du capital engagé par chacun.

Comme type de cette forme de syndicat, on peut citer *The Dynamite trust Company*, qui a fusionné la plupart des fabriques de dynamite anglaises et allemandes et conclu une convention relative au partage des bénéfices avec les autres fabriques de dynamite et de poudre à canon situées dans ces deux pays.

Dans les cartels de cette espèce, la socialisation de l'industrie est à peu près complète; mais si puissantes, si fortement organisées que puissent être ces vastes usines, l'écueil reste toujours, avec les dissensions intestines, la concurrence possible de sociétés nouvelles. Et, surtout dans les branches commerciales où la majeure partie du capital est circulant au lieu d'être immobilisé, comme dans l'industrie, ces concurrences peuvent surgir d'un moment à l'autre. Aussi est-il nécessaire d'opposer à ces concurrents éventuels une organisation tellement solide, des capitaux tellement puissants, que l'écrasement des entreprises nouvelles soit toujours possible.

II. — *Les trusts*

Nous arrivons ainsi, par des transitions insensibles, au moment où les cartels, de plus en

plus complexes, aboutissent au *trusts*, c'est-à-dire à la fusion des entreprises associées.

Personne n'ignore que c'est, dès à présent, la forme dominante aux États-Unis, où le développement du capitalisme n'a pas rencontré les obstacles que lui opposent en Europe les débris des structures sociales antérieures.

« Tout est de plus en plus organisé en *trusts* — disait un citoyen de Chicago à Paul de Roussiers, recueillant des documents et des témoignages pour son livre sur les industries monopolisées aux États-Unis. — Voyez ces immenses magasins de détail (*Department Stores*) qui vendent de la batterie de cuisine et de la chaussure, de l'ameublement et de la lingerie; ils tuent le petit commerce, rendent la concurrence impossible, réduisent à la situation d'employés des individus qui auraient pu monter une affaire indépendante. Voyez ces colossales constructions en fer et briques, les *business buildings* à vingt étages où s'entassent des milliers de bureaux, de comptoirs, de banques, donnant ainsi au terrain qui les supporte et aux terrains avoisinants une valeur énorme, au détriment d'autres terrains qui ne trouvent pas preneur à cause de l'accumulation abusive d'étages dans les quartiers commerçants de la ville. Voyez ces gigantesques abattoirs, ces *packing houses* où s'opère tout le travail de la boucherie et des conserves de viandes. Le boucher de détail a disparu chez nous, les wagons réfrigérants transportent les quartiers de bœuf paré (*Pressed beef*) dans toutes les villes de l'Union, où des

marchands de viande les débitent. Quatre hommes, les *Big Four*, détruisent le commerce de la boucherie dans la libre Amérique. Voyez les grands moulins de Minneapolis qui centralisent les farines du Nord-Ouest. Voyez nos grandes compagnies de chemins de fer qui détruisent ou absorbent les petites compagnies rivales. Voyez le pétrole, le sucre, le whiskey, les cordages, l'anhracite, l'amidon, l'acier, l'huile de lin et l'huile de coton, le caoutchouc, etc., monopolisés par quelques individus¹. »

D'après l'Annuaire du *Journal of commerce and commercial bulletin* de New-York¹ (Mars 1899), il y avait à cette époque, aux États-Unis, 353 trusts d'importance variable, avec un capital global de 5.832.882.842 dollars, soit 29 milliards de francs !

Les plus formidables de ces trusts étaient : The joint traffic Association, capitalisée à 7 milliards 20 millions de francs ; la Reading Coal Company, à 750 millions ; la Western Union Telegraph Company, à 477 millions ; l'American Sugar refining Company, à 375 millions ; la Standard Oil Company, à 500 millions ; le Trust de l'épicerie (Wholesale Grocer's Association of New England) à 375 millions, la Central Lumber Company, à 350 millions, etc.

Depuis mars 1899, beaucoup de nouveaux trusts ont été fondés, si bien qu'au mois de mai 1900, l'auteur d'un article publié par la *Revue des Revues* en arrivait à conclure que

1. PAUL DE ROUSIERS. *Les industries monopolisées aux États-Unis*, p. 2. (Paris, 1898). — Voir ci-après, p. 274.

« si l'on additionnait les capitaux des différents trusts fonctionnant un peu partout, mais enregistrés légalement aux États-Unis, on atteindrait certainement une somme qui ne serait pas très inférieure au chiffre inouï de *cinquante milliards*, dix fois la valeur de l'indemnité de guerre payée par la France à l'Allemagne après les désastres de 1870. »

Parmi ces organisations géantes, les plus caractéristiques, celles qui ont servi de modèles à toutes les autres, sont, à coup sûr, les trusts du pétrole, du sucre et de l'acier¹.

Le trust du pétrole — *The Standard Oil Company* — qui date de 1872, détient toutes les

1. DE ROUZIER. *op. cit.*, pp. 16-77, 180-188. Les conclusions du livre si bien documenté de de Rouziers s'écartent sensiblement des conclusions socialistes. L'auteur attribue en effet le développement des Trusts, soit aux conditions spéciales de certaines industries (raffinerie du pétrole), soit à l'influence des tarifs protecteurs (raffinerie du sucre, etc.). On trouvera la réfutation de cette thèse, par un auteur non socialiste, dans le discours prononcé par le prof. W.-J. ASHLEY, au dîner annuel de la British Economic Association, du 22 mars 1899 (*The American Trusts. — Economic Journal*. June 1899). Après avoir montré que la tendance au monopole existe à des degrés divers dans tous les pays industriels et ne constitue nullement un phénomène spécial aux États-Unis, Ashley concluait en ces termes : « Longtemps avant que nous en arrivions à l'État socialiste — à supposer que nous y arrivions jamais — la difficulté fondamentale du socialisme, la distribution du produit social, sans l'aide de la concurrence, s'imposera sous une forme ou une autre aux préoccupations de tout *politicien pratique*. » L'orateur insiste, en terminant, sur la nécessité d'étudier la monopolisation des grandes industries en Angleterre, où, malgré l'abondance des faits, la littérature est très pauvre sur cette question. Voir cependant l'article de MACROSY : *The Growth of Monopoly in British Industry. (Contemporary Review*, Mars 1899). — Voir aux Additions ci-après, p. 274.

canalisations (*pipe lines*), longues parfois de cinq à six cents kilomètres, qui relient les lieux de production, les champs de pétrole, de la Pensylvanie et de l'Ohio, aux raffineries situées sur la côte de l'Atlantique ou les bords des grands lacs. Toutes ces raffineries sont la propriété du trust. Neuf personnes possèdent le gigantesque capital (500 millions de francs) mis en œuvre. Leur monopole, contre lequel sont venues se briser toutes les lois répressives, est à peu près absolu. Le trust américain passe d'ailleurs pour avoir, sur un théâtre plus vaste encore, conclu une entente avec les détenteurs du pétrole de Galicie et du Caucase : triple alliance d'un nouveau genre, par laquelle les Rockefeller, les Rothschild de Londres et les Rothschild de Vienne se seraient partagé l'approvisionnement de l'Europe.

Le trust du sucre, ou plus exactement le trust de la raffinerie de sucre — *The American Sugar refining Company* — formé sous la protection de tarifs douaniers formidables, monopolise aujourd'hui toute la fabrication, alors qu'en 1880 il y avait aux États-Unis 49 firmes, disposant d'un capital de 27 millions 1/2 de dollars. Pour consolider ce monopole, le trust a acheté des chemins de fer et des fabriques de toutes espèces ; il est, en outre, intéressé dans quantité d'autres entreprises, telles que le trust de la farine des États de New-York et du Minnesota, le trust des magasins de Brooklyn, des tramways de Providence, de plusieurs compagnies de chemins de fer et d'un certain nombre de banques.

Quant au trust de l'acier, il doit sa fondation, au début de l'année 1897, à l'alliance de Carnegie, le célèbre fondeur de Pittsburg, et de Rockefeller, le roi du pétrole et des mines de fer.

Carnegie occupait déjà le premier rang parmi les fabricants d'acier Bessemer ; il était au centre du bassin houiller le plus riche de la Pennsylvanie, cette terre promise du charbon. Si les minerais du Lac supérieur pouvaient arriver à Pittsburg, dans des conditions aussi avantageuses qu'à Chicago ou à Cleveland, c'en était fait de ses concurrents.

De son côté, nous l'avons vu, Rockefeller avait accaparé les admirables gisements du Lac supérieur. Il avait acheté des chemins de fer, créé des docks, armé une flotte d'énormes navires, spécialement aménagés pour le transport des minerais. A la fin de 1896, cette flotte se trouvait en état de faire une concurrence ruineuse aux anciens bâtiments affectés jusque là au transport des minerais. « Le roi des mines de fer, dit de Rousiers, pouvait donner la main au roi de l'acier et affronter avec lui n'importe quelle coalition. » C'est dans ces conditions qu'intervint la *Rockefeller Carnegie Combination* : la Compagnie du Lac supérieur loua pour cinquante ans ses mines et sa flotte à la compagnie Carnegie, qui se trouve dès lors maîtresse absolue du marché.

Les conséquences de cette concentration ont été naturellement désastreuses pour les autres producteurs, mais on ne peut pas dire qu'elles

aient été mauvaises pour les consommateurs : tout en réalisant d'énormes bénéfices, Carnegie-Rockefeller ont pu abaisser leurs prix et entreprendre la conquête du marché européen.

D'une manière générale, d'ailleurs, les graves inconvénients politiques et sociaux de ces grands monopoles sont, en partie, compensés par les avantages de la socialisation du travail, la supériorité technique de la production sur une vaste échelle. Les outillages défectueux, les méthodes archaïques, les structures industrielles surannées disparaissent, écrasées par la concurrence ou systématiquement supprimées par l'administration même des trusts. C'est ainsi par exemple que le *Whisky Trust*, qui avait embrassé 80 fabriques, en ferma sur le champ 68, pour concentrer la production dans les 12 autres, pourvues de tous les perfectionnements de la technique moderne¹.

Grâce à ces procédés de sélection artificielle, qui aboutissent, en dernière analyse, à diminuer le coût de production, il arrive fréquemment que les trusts, constitués dans le but de relever les prix, finissent, au bout d'un certain temps, par les abaisser. Mais il n'en reste pas moins vrai qu'au début les consommateurs paient plus qu'ils ne payaient auparavant — nos ménagères l'ont éprouvé pour le pétrole — et que, plus tard, quand les avantages de la grande production commencent à leur bénéficier, ils paient encore plus qu'ils ne devraient payer, si

1. LIEFMANN. *l. cit.* (*Rev. d'Écon. pol.*, 1899, p. 657).

les produits qu'ils achètent n'étaient grevés de lourdes taxes au profit des monopoles capitalistes.

On ne pourra bientôt plus, disait récemment un journal américain, ni boire, ni manger, ni s'habiller, ni consommer quoi que ce soit sans payer un tribut à un trust quelconque.

Supposons, par exemple, que vous dîniez dans quelque restaurant de New-York ou de Philadelphie. « Le garçon apporte l'apéritif : le cocktail, dont le principal élément est le whisky, se trouve sous le contrôle du *Whisky Trust* (capital 35 millions de dollars). Le potage dépend du *Beef Trust* de Chicago (100 millions de dollars); les huitres du *Oyster Trust*, récemment fondé (5 millions de dollars). — Vous demandez des hors-d'œuvres — radis, céleris, olives — préparez votre écot pour le *Farm and dairy product Trust* (15 millions de dollars); au poisson apparaît le *Fish Trust* (10 millions de dollars); au rôti, le *Fowls Trust* (20 millions de dollars). — Arrive le dessert : le pudding est un produit de l'*American Flour C°* (120 millions de dollars); les fruits, de l'*American Fruit C°*; les biscuits, du *National Biscuit Trust*; la crème fouettée, de l'*American Ice Cream C°*. — Il vous plaît de boire du café ou de fumer un cigare : n'oubliez pas le *Coffee Syndicate* (60 millions de dollars) et le *Tobacco Trust* (75 millions de dollars). Cela fait beaucoup de trusts à la fois. »

Et ce qui est vrai pour la table ne l'est pas moins pour les autres choses nécessaires à la vie. Avec une rapidité croissante, les Trusts,

grâce à leur supériorité productiviste, envahissent toutes les branches d'industrie, consolidant sans cesse leur triple domination, économique, sociale et politique. Car ce ne sont pas seulement les consommateurs, mais encore, et surtout, les travailleurs, au point de vue social, et la généralité des citoyens, au point de vue politique, qui éprouvent les multiples nuisances d'un régime où tout concourt à fonder la suprématie des grands riches.

Il n'est pas douteux, en effet, que la concentration réalisée par les *Trusts*, en augmentant la cohésion des entrepreneurs et en grossissant l'armée de réserve du travail, affaiblit d'autant la puissance relative des coalitions ouvrières.

D'autre part, lorsque les travailleurs, reconnaissant que les moyens économiques ne suffisent plus, à eux seuls, pour leur assurer la victoire, se tournent vers l'action politique, ils se retrouvent en présence de la ploutocratie des classes maîtresses, occupant toutes les positions, trafiquant de tous les mandats, inspirant toutes les résolutions d'un personnel parlementaire ou administratif, trop souvent servile et corrompu. Ce sont les *Trusts* qui règnent à la Maison-Blanche, délibèrent dans les Chambres, règlent à leur profit la tarification protectionniste et décident, en dernier ressort, de la politique étrangère.

Mais si odieuse que soit leur tyrannie, si révoltants que puissent être les abus de l'appropriation capitaliste, ils ne doivent pas faire oublier que les grands monopoles, en centralis-

sant des forces productives, préparent et facilitent l'avènement d'un régime nouveau. Vouloir enrayer leur développement, ce serait entraver l'expansion même de l'industrie ; socialiser leurs avantages, tel doit être le but poursuivi. C'est ce qu'un collectiviste américain, Daniel de Léon, a fort bien exprimé en ces termes :

« L'échelle le long de laquelle l'humanité a monté vers la civilisation, est le progrès des méthodes de travail, l'instrument de production de plus en plus puissant (*the ever more powerful tool of production*). Le Trust occupe le sommet de l'échelle. C'est autour de lui que la tempête sociale moderne fait rage. La classe capitaliste cherche à le conserver pour son usage exclusif. La classe moyenne cherche à la briser, faisant ainsi reculer la marche de la civilisation. Le prolétariat cherche à le conserver, à l'améliorer et à l'ouvrir à tous. »

CHAPITRE III

LES OBJECTIONS

• *Opportet haereses esse.* •

TERTULLIEN.

Si nous tentons d'embrasser d'un coup d'œil l'évolution industrielle que nous venons de décrire, elle nous apparaît comme un gigantesque et permanent effort, se poursuivant à travers les siècles, dans le sens de la socialisation du travail, par la concentration des moyens de production et d'échange.

Cette concentration se manifeste sous deux aspects distincts, bien que généralement corrélatifs et réagissant l'un sur l'autre : concentration des ateliers ; concentration des entreprises.

D'une part, dans nombre d'industries, les ateliers individuels, par suite de leur infériorité technique, disparaissent ou ne jouent plus qu'un rôle local et accessoire : la forge des *Nibelungen* fait place aux ateliers de construction de Seraing, aux fabriques de rails de Pittsburg, aux fonderies de canons d'Essen ou du Creusot.

D'autre part, les entreprises individuelles, élargissant toujours le cercle de leur action, finissent par céder la place à des sociétés, anonymes ou coopératives, indispensables pour

réunir les capitaux exigés par la production sur une grande échelle. Puis viennent les coalitions, les cartels, et enfin le trust, le monopole complet, l'organisation unitaire plus ou moins stable de la production et de l'échange.

C'est ce qui existe déjà, à des degrés divers, pour les industries — ce mot pris dans son acception la plus large — que l'on s'accorde à considérer comme fondamentales, soit parce qu'elles répondent à des besoins essentiels, soit parce qu'elles fournissent des matières premières aux autres branches de la production, soit enfin parce qu'elles rendent à la communauté des services ayant un caractère si général qu'ils tendent à être considérés comme des services publics.

Tels sont, par exemple, les transports par chemins de fer et par canaux, les banques d'es-compte et d'émission, les postes, télégraphes et téléphones, les assurances, en un mot les organes centraux des vastes appareils qui assurent, facilitent, accélèrent ou régularisent le mouvement circulatoire des richesses et les relations entre les hommes.

Ensuite, parmi les industries productives de matières premières, celles qui fournissent aux autres branches le charbon, le fer, le bois ou la pierre.

Enfin, celles qui fabriquent ou débitent des produits répondant aux besoins les plus généraux, les plus répandus dans toutes les couches sociales : le pain et l'eau, le sel et le sucre, le pétrole et le gaz d'éclairage, le tabac et l'alcool,

les vêtements, les chaussures et, à un moindre degré, le lait, le beurre, la margarine, la viande de boucherie, les denrées coloniales, les produits pharmaceutiques, etc.

Ces diverses branches occupent, incontestablement, la grande masse de la population travailleuse. Si elles venaient à être appropriés collectivement, le domaine de l'industrie privée n'aurait plus qu'une étendue assez restreinte. Or, dès à présent, un assez grand nombre d'entre elles sont socialisées en tout ou en partie : monopoles du sel, du tabac, de l'alcool ; exploitation par l'État des chemins de fer, des postes, des télégraphes, des téléphones ; nationalisation plus ou moins complète des banques d'émission, avec participation de l'État dans les bénéfiques ; municipalisation de l'eau, du gaz, de l'électricité, des tramways, des abattoirs ; propriété collective ou communale des forêts, des mines, des canaux, des routes.

Quant aux industries fondamentales qui restent dans la sphère du capital privé, presque toutes présentent — à raison même de la production en grand que l'étendue de leurs débouchés nécessite — un haut degré de concentration capitaliste : les télégraphes, aux États-Unis, sont dans les mains de deux compagnies ; quelques grandes sociétés d'assurance-vie se partagent le monde ; les banques centrales d'émissions, alors même qu'elles n'ont pas un monopole absolu, font le vide autour d'elles ; la triple alliance du pétrole, les trusts du sucre et du whisky, assurent la domination d'une poignée

de capitalistes ; l'industrie métallurgique, l'industrie charbonnière, l'industrie textile, représentent les types les plus parfaits de la grande industrie. Et, même dans les industries alimentaires ou l'industrie du vêtement, qui semblent faire exception à la règle, les grands magasins, les sociétés coopératives, les formes diverses de la concentration technique ou commerciale, commencent à éliminer ou à complètement asservir un grand nombre de petits détaillants.

Quel que soit donc le nombre des industries accessoires qu'engendre la division progressive du travail, il n'est pas douteux que, dans un avenir prochain, toutes les industries fondamentales seront socialisées, tout au moins au point de vue de la production. Et ce mouvement de centralisation se manifeste avec une telle évidence, que les adversaires mêmes du socialisme ne peuvent songer à le méconnaître ; mais ils contestent la portée générale du fait, ils repoussent les conclusions qu'on en tire et, d'accord sur ce point avec quelques socialistes, ils opposent à ce qu'ils appellent le « dogme de la concentration capitaliste », une série d'objections dont voici les plus importantes :

« 1. Le nombre des petites exploitations, tout au moins dans le commerce et l'agriculture, augmente au lieu de diminuer : on ne peut donc parler d'une loi générale de concentration capitaliste, dans toutes les sphères de la production.

» 2. Au surplus, la concentration de la production n'implique pas la concentration des fortunes ; bien loin de se réduire au profit des

quelques magnats du capitalisme, le nombre des possédants a plutôt une tendance à s'accroître ; la société anonyme démocratise les capitaux.

» 3. Dans les classes ouvrières même, le développement de l'épargne reconstitue, sous une autre forme, la petite propriété.

» Il n'est donc pas vrai de dire que l'évolution du capitalisme aboutit à constituer deux classes antagonistes, caractérisées l'une par la propriété sans travail, l'autre par le travail sans propriété. »

Nous allons examiner brièvement ce qu'il peut y avoir de fondé dans ces diverses objections.

§ 1. L'épargne ouvrière

L'enquête belge de 1892, sur les *Salaires et budgets ouvriers*, nous permet d'apprécier à sa juste valeur l'importance de la « propriété capitaliste » que le prolétariat accumule dans les caisses d'épargne. Elle constate, en effet, que pour l'ensemble des ménages ouvriers, observés par les conseils de l'industrie, 1.8 0/0 des recettes seulement provenaient d'autres revenus que du salaire ou des secours accordés par l'assistance publique.¹

Certes, les 532 millions déposés à la caisse d'épargne (1898) ne laissent pas de former un ensemble imposant. Plus d'un demi milliard, dira-t-on, c'est une somme ! Oui, mais il ne

1. *Budgets ouvriers pour le mois d'avril 1891*. Proportion des salaires et autres recettes aux ressources totales pp. 433 et s. (Bruxelles. Weissenbruch, 1892).

faut pas oublier que ce demi milliard se répartit entre quinze cent mille livrets, que les plus gros de ces livrets n'appartiennent pas à des familles ouvrières, et que, tout compte fait, la moyenne par déposant s'élève à 372 fr. 87, — soit un revenu annuel de 13 fr. 05 centimes !

Sur 100 livrets, il y en avait 42.2 de 1 à 20 fr.; 19.2 de 21 à 100 fr.; 18.7 de 101 à 500 fr.; 6.9 de 501 à 1.000 fr.; 13.0 de 1.001 fr. et au-dessus.

Ainsi, plus de 60 pour 100 des livrets de la caisse d'épargne étaient inférieurs à 100 francs. Ajoutez-y le contenu des tirelires ou des bas de laine, les sommes déposées dans les caisses d'épargne particulières, les fonds des associations ouvrières, les capitaux immobilisés dans les habitations à bon marché, et vous n'en arriverez pas moins à cette conclusion que c'est une amère ironie de vouloir faire passer les prolétaires pour des capitalistes au petit pied.

§ 2. La démocratisation des capitaux

« Dans la socialdémocratie, dit Édouard Bernstein, l'opinion prédomine qu'une concentration des fortunes va de pair avec la concentration des capitaux. Or, il n'en est nullement ainsi. L'agencement de la société anonyme s'oppose en des proportions considérables à cette tendance : centralisation des fortunes par la centralisation des entreprises. Il permet un fractionnement considérable des capitaux déjà concentrés et rend superflue l'appropriation des capitaux par quelques magnats isolés, en vue de

la concentration d'entreprises industrielles¹. »

Nous ne songeons nullement à méconnaître l'âme de vérité que contiennent ces observations. Ce serait une erreur manifeste que d'identifier ces deux phénomènes : concentration de la propriété et concentration de la production.

La propriété foncière, par exemple, peut se concentrer, tandis que la culture se morcelle. D'autre part, la création de grandes entreprises, sous forme de sociétés anonymes, ne prouve pas, à elle seule, que la concentration des fortunes marche de pair avec la concentration des moyens de production ; mais encore moins faut-il en conclure, comme semble le faire Bernstein, qu'à la centralisation des capitaux, sous forme de sociétés, correspond une décentralisation des fortunes sous forme d'actions et d'obligations.

Dans sa réplique à Bernstein², K. Kautsky montre fort clairement, au contraire, que les arguments invoqués à l'appui de cette allégation sont ou bien sans pertinence, ou bien manifestement erronés.

Que le développement de la grande production augmente le nombre absolu des capitalistes, jouissant de revenus sans travail, c'est incontestable ; mais, en même temps, le nombre des prolétaires s'accroît dans de plus fortes proportions et ce double mouvement s'effectue aux dépens des diverses catégories de pro-

1. *Die Voraussetzungen des Sozialismus*, p. 47. — Trad. fr., p. 80.

2. *Bernstein und das sozialdemokratische Programm*, pp. 80 et s. — Trad. fr., pp. 153 et s.

ducteurs autonomes, artisans, petits patrons, paysans propriétaires.

On invoque, il est vrai, les statistiques fiscales, relatives à l'impôt sur le revenu, pour prétendre que le nombre des possédants de la classe intermédiaire, de la petite ou moyenne bourgeoisie, augmente au lieu de diminuer. Mais, en admettant que ces statistiques méritent la confiance qu'on leur attribue, l'accroissement du nombre des *revenus* dépassant le minimum d'existence n'est pas le moins du monde une preuve de l'accroissement du nombre des *propriétaires capitalistes*.

Ces revenus, en effet, peuvent provenir du travail et non de la propriété. En Saxe, par exemple, Herkner, d'après les statistiques fiscales de 1879 et 1894, constate que les deux couches sociales, dont l'augmentation relative est la plus forte, sont les ouvriers de condition moyenne et le groupe des millionnaires ¹.

1. Voici ce tableau (KAUTSKY, p. 88 de l'édit. allemande) :

PERSONNES AYANT UN REVENU DE :	1879	1894	AUGMENTATION	
			absolué	0/0
800 marcks	828.686	972.257	143.571	17.3
800 à 1.000 —	165.362	357.974	192.612	116.4
1.600 à 3.300 —	61.810	106.136	44.326	71.6
3.300 à 9.600 —	24.072	41.890	17.818	74.0
9.600 à 54.000 —	4.683	10.518	5.835	154.4
Plus de 54.000 —	238	886	648	272.0

Voir aux Additions ci-après, p. 274.

L'énorme progression de la productivité sociale réagit — malgré des exceptions lamentablement nombreuses — sur le bien-être général; elle accroît, dans une certaine mesure, la moyenne des salaires et des traitements; mais elle favorise, dans une bien plus large mesure encore, la centralisation des fortunes au profit des grands capitalistes: le XIX^e siècle n'a pas été seulement le siècle des ouvriers; on l'appellera aussi le siècle des milliardaires.

Quant aux sociétés par actions, elles permettent, il est vrai, la création de grandes entreprises par l'accumulation de petits capitaux; mais, bien loin de favoriser le fractionnement des capitaux déjà concentrés, elles tendent au contraire à augmenter encore leur concentration. Grâce à leur mécanisme, des milliers de petites gens peuvent s'intéresser dans les affaires du Panama ou les mines d'or du Transvaal; qui donc prétendrait en conclure que ces drainages de la petite épargne ont pour effet de répartir plus également les fortunes? N'est-il pas évident, au contraire, que le menu fretin des porteurs d'actions et d'obligations, livrés par leur inexpérience à toutes les embûches et intéressés souvent dans une seule entreprise, assument des risques bien plus grands que les magnats du capitalisme, qui se réservent les meilleurs morceaux — la part du lion — et qui ont toujours soin, pour neutraliser les chances défavorables, de ne pas mettre « tous leurs œufs dans le même panier »?

L'augmentation du nombre des actionnaires

ne prouve donc pas l'augmentation du nombre des possédants, et moins encore le fractionnement des grosses fortunes : elle signifie seulement que, de plus en plus, la forme *action* devient la forme dominante de la propriété¹.

Au point de départ nous trouvons la propriété foncière, autre forme par excellence de la propriété personnelle, mariant l'homme à la terre, enracinant, pour ainsi dire, le cultivateur au sol nourricier ; au *terminus* de l'évolution capitaliste, nous aboutissons à la propriété du morceau de papier, conférant à son détenteur un droit impersonnel, qu'il partage avec des milliers d'autres, sur les chemins de fer de la Chine, les forêts de caoutchouc du Congo ou les richesses minérales du Klondyke.

Et c'est précisément à cette dépersonnalisation, à cette sublimation de la propriété capitaliste, dégagée de tous liens avec le travail actuel du possédant, que A. Menger attribue une portée révolutionnaire décisive :

« Plus la disproportion grandit entre le droit et la force réelle, dit-il, plus la propriété moyenne et la petite propriété se changent en grande propriété, et celle-ci en simple possession de titres, plus faible devient la structure intime de tout le système du droit privé. Dans

1. En Angleterre, par exemple, le nombre des Joint Stock Companies s'est élevé de 9.344 en 1885 à 25.267 en 1898. Or, d'après KERSHAW, *Joint stock enterprise and our manufacturing industries*, 10 p. cent à peine de ces sociétés nouvelles représentent des entreprises nouvelles ; les autres proviennent de la conversion de firmes privées en sociétés par actions. (*The fortnightly Review*. May 1900, p. 816).

cette séparation croissante du droit et de la force, qui est certainement un des traits caractéristiques de notre époque, je vois le facteur le plus important qui pousse notre système de droit privé vers le socialisme. Ce fait juridique est plus important que la concentration économique des moyens de production en un petit nombre de mains sur laquelle insistent principalement Marx et d'autres socialistes. »

§ 3. L'accroissement numérique des petites entreprises.

Dans son ouvrage sur « *le socialisme théorique et la social-démocratie pratique* », É. Bernstein s'attache, non sans raison d'ailleurs, à dissiper les illusions un peu naïves de certains socialistes sur la rapidité et sur le degré d'avancement de la concentration industrielle. « Si l'incessant progrès de la technique et de la centralisation, dit-il, dans un nombre toujours grandissant d'industries, est un fait dont, de nos jours, la signification n'est plus passée sous silence que par d'impénitents réactionnaires, il n'en est pas moins vrai que, dans toute une série d'industries, à côté des grandes entreprises, d'autres, petites ou moyennes, font preuve d'une incontestable vitalité. ¹ »

Nous avons vu que, trop souvent, cette vitalité provient de la surexploitation des petits cultivateurs ou des ouvriers à domicile. Mais, si

1. Édit. allemande, p. 57. Trad. fr., p. 100.

l'on s'en tient aux statistiques, sans plus, il n'est pas douteux que, chiffres en mains, Bernstein ait raison.

Dans la plupart des branches du commerce, malgré les grands magasins, le nombre des petites boutiques va toujours augmentant. Dans beaucoup de régions agricoles, si la culture devient plus intensive et réclame, par conséquent, des capitaux plus considérables, l'étendue des exploitations se réduit au lieu de s'accroître. Enfin, dans l'industrie proprement dite, les entreprises minuscules, les patrons isolés, diminuent seuls, relativement et absolument; quant aux entreprises petites ou moyennes, leur nombre continue à s'élever, moins rapidement d'ailleurs que celui des grandes entreprises.

En somme donc, pendant que le nombre des petites exploitations se restreint, dans certaines localités ou dans certaines branches, par suite de la concentration capitaliste, il augmente, et souvent cette augmentation compense la diminution, dans d'autres localités ou d'autres branches, par suite de la division progressive du travail social.

I. — *Exploitations commerciales*

Nous savons, tout d'abord, que ce sont les progrès mêmes de la grande industrie qui multiplient les exploitations commerciales, soit parce qu'ils développent la masse des échanges, soit parce qu'ils refoulent, dans le commerce de

détail, les producteurs autonomes déçus, soit enfin parce que des milliers de travailleurs cherchent des ressources supplémentaires dans la création d'un commerce accessoire, dans l'ouverture, par exemple, d'un débit de boissons.

A la centralisation industrielle correspond — jusqu'à l'introduction, généralement plus tardive, des grands magasins — une période de décentralisation commerciale. Mais, en règle générale, les innombrables intermédiaires, qui ne produisent aucune plus-value et contribuent si largement à augmenter le prix des marchandises, ne sont, au fond, pas autre chose que des *commis externes* chargés de la distribution des produits de l'industrie capitaliste.

II. — *Exploitations agricoles*

La réaction du capitalisme sur l'agriculture, en augmentant la population industrielle et commerçante des campagnes, favorise le morcellement des exploitations — ce qui permet de hausser les fermages — et le pullulement des cultures parcellaires fournissant des légumes ou des pommes de terre aux ménages d'ouvriers.

D'autre part, nous avons étudié ailleurs ¹, et K. Kautsky expose magistralement dans un des chapitres de son livre sur la *Question agraire* ²,

(1) *Le Socialisme en Belgique*, pp. 416 et s.

(2) KAUTSKY. *Die Agrarfrage*, chap. VII. V. également sur les avantages comparatifs de la petite, moyenne et grande culture, SOMBART, *Vergleichung des Gross-Mittel-und*

les causes économiques et techniques qui entravent actuellement les progrès de la grande culture : insuffisance et cherté de la main d'œuvre, attirée de plus en plus par les villes et les centres industriels ; action de la concurrence étrangère plus redoutable pour les gros fermiers, produisant avant tout des valeurs d'échange, que pour les cultivateurs, produisant en majeure partie des valeurs d'usage ; absence presque complète d'intérêt, pour le locataire, à réaliser des améliorations qui profiteraient surtout au propriétaire du sol et pourraient se traduire, en dernière analyse, par une augmentation des fermages, etc. Malgré tous ces obstacles, d'ailleurs, on constate que, dans certains pays, comme la Belgique, où le développement du capitalisme avait d'abord produit le phénomène contraire, le nombre des grandes exploitations augmente, tandis que celui des petites diminue.

L'annuaire statistique de la Belgique, pour 1900, s'exprime à cet égard dans les termes suivants : « Ce sont exclusivement les exploitations de moins de 5 hectares, et notamment celles de moins de 2 hectares, dont le nombre a diminué (84.569). Au contraire, les exploitations au-delà de 10 hectares (et spécialement au-delà de 50 hectares) ont augmenté de 3.789. La concentration de la propriété foncière, qui correspond au développement de la grande culture et de l'élevage, s'accuse ici d'une façon très nette.

Kleingrundbesitzes mit Bezug auf ihre wirtschaftliche Leistungsfähigkeit. (Extrait de Zeitschrift der Landwirtschaftskammer für die Provinz Schlesien). — V. ci-apr., p. 275

Il s'est produit, depuis 1880, un mouvement inverse de celui qui avait été constaté de 1866 à 1880, où le nombre des petites exploitations s'était considérablement accru, tandis que celui des grandes exploitations avait beaucoup diminué. Actuellement, c'est la petite propriété rurale qui s'efface devant la grande culture. »¹

Certes, nous ne prétendons pas que cette concentration des cultures soit un phénomène général. Les statistiques agricoles de l'Allemagne, par exemple, donnent des résultats diamétralement opposés². Mais nous avons vu que, dans tous les pays, alors même que le nombre des petits cultivateurs augmente, le nombre des petits cultivateurs *indépendants*, des paysans propriétaires du sol, se réduit sans cesse.

III. — *Exploitations industrielles*

La concentration industrielle excluant les petits producteurs des branches fondamentales de la production, les refoule ou les confine dans les industries dont le caractère *local, spécial, artistique* ou *somptuaire*, ne se prête pas, ou ne se prête pas encore à la division du travail, à l'introduction du machinisme et à la coopération des travailleurs. Mais, d'autre part, il n'est pas douteux que le développement du capitalisme ait pour effet d'augmenter le nombre de ces

1. Introduction, p. XLI. (Bruxelles, 1900).

2. HERTZ. *Die agrarischen Fragen im Verhältniss zum Socialismus* (Wien, 1899), pp. 53 et s.

industries et le nombre d'exploitations qu'elles contiennent.

Dans les campagnes, tout d'abord, à mesure que la production de valeurs d'usage, pour les besoins domestiques, fait place à la production de valeurs d'échange, les gens de métier, les petits producteurs travaillant pour le marché local deviennent nécessairement plus nombreux.

En second lieu, tandis que les grandes industries se concentrent, la spécialisation du travail engendre constamment des industries nouvelles, rameaux détachés des souches mères de la production. C'est ainsi, par exemple, que dans le dernier recensement industriel du Hainaut¹, nous trouvons à côté de la verrerie, de la métallurgie, de l'industrie charbonnière, quantité de métiers ultra spéciaux, de formation récente, tels que la fabrication d'allume-feux en rognures de bouchons, de brides pour sabots, de chapeaux en cuir pour mineurs, de chapelets, de *confetti*, de semelles en bois pour galoches, de serviettes pour filtres et *tutti quanti*. Or, beaucoup de ces industries, à raison de leur spécialité ou de leur nouveauté, n'ont pas encore dépassé les premières phases de leur évolution et grossissent d'autant le nombre des petits producteurs.

Enfin, l'enrichissement de la classe capitaliste, dépensant improductivement une large part de ses profits, favorise le développement

1. Recensement général des industries et des métiers, 31 octobre 1896. Répartition géographique des industries et des métiers. Province de Hainaut. (Bruxelles, Hayez, 1899).

des métiers d'art et de luxe, des industries de toute nature, qui produisent le superflu d'une minorité, pendant qu'une grande partie de la population manque du nécessaire. Or, presque tous ces articles sont confectionnés, du moins au début, par des travailleurs manuels, soit à domicile, soit dans les ateliers de la petite ou moyenne industrie.

Bref, dans toutes les sphères de l'activité sociale, nous constatons que la concentration et l'automatisation qui s'opèrent dans certaines branches, n'empêchent pas, et souvent même favorisent l'incessante formation d'entreprises nouvelles, occupant un nombre restreint de travailleurs¹.

Seulement, il existe entre ces petites entreprises, de création moderne, et les petites entreprises de l'ancien type, la même différence qu'entre les rameaux qui couronnent les arbres d'une forêt et ceux qui forment les broussailles d'un taillis.

Les premières empruntent toute leur vitalité, toutes leurs conditions d'existence au grand arbre de la production capitaliste : c'est lui qui les fait vivre ; c'est de lui qu'elles dépendent absolument².

1. Sur les causes qui tendent à maintenir la petite production, dans certaines branches d'industrie, v. GONNER. *The survival of domestic industries*, (dans *The Economic Journal*. March 1893). KOVALEWSKY. *Le régime économique de la Russie*. Chap. V. La grande industrie et l'industrie domestique. (Paris, Giard et Brière, 1898.)

2. KOVALEWSKY, *Ibid.* p. 173 : « C'est un trait particulier et propre à notre petite industrie, que les Russes nom-

Les autres, au contraire, luttent pour la vie contre le géant, dont les racines dévoratrices et les puissantes frondaisons les privent des suc nourriciers de la terre et de la lumière vivifiante du soleil : elles conservent leur indépendance, mais elles végètent et s'étiolent, en attendant leur complète disparition.

§. 4. Résumé et conclusions.

Ce qu'il faut retenir, en somme, des objections que nous venons de passer en revue, c'est que la concentration capitaliste, résultant de la productivité supérieure du travail en commun, ne s'effectue pas avec autant de rapidité et de simplicité qu'on pourrait le croire, en observant, d'une manière exclusive, les principales industries.

Certes, il n'est pas douteux qu'en règle générale, la production pour les besoins domestiques tende à se restreindre, le métier à se transformer en fabrique, la fabrique collective en fabrique concentrée. Mais, de ce que la grande production mécanique gagne incontestablement du terrain, malgré toutes les résistances qui s'opposent à son extension, il ne s'ensuit pas nécessairement que, si l'on considère l'ensemble des industries d'un pays, les

ment : « *koustarnata promyschlenost* », en la comparant à un arbrisseau, de n'être pas seulement le développement naturel de l'industrie de famille, mais encore un dérivé de la grande industrie capitaliste. »

ouvriers à domicile et les petits producteurs autonomes deviennent moins nombreux.

Il peut arriver, et il arrive — pendant que le machinisme progresse dans certaines branches aux dépens de l'industrie à domicile — que, dans d'autres branches, cette dernière compense, et au-delà, les pertes qu'elle éprouve, en recrutant des travailleurs parmi les artisans déchus et les campagnards.

Il peut arriver aussi, et il arrive — tandis que dans certaines régions, l'industrie de fabrique, concentrée ou collective, absorbe ou asservit les producteurs indépendants, incapables de lui résister — que, dans d'autres régions moins avancées, l'industrie de métier se développe aux dépens de la production pour les besoins du ménage, dont le domaine se rétrécit constamment.

Et c'est précisément cette irréversible régression de l'économie domestique fermée, vivant pour elle-même et par elle-même, qui nous donne la clef de la contradiction apparente entre les résultats globaux de la statistique et le fait indubitable de l'expropriation des petits producteurs par les grands : malgré la concentration industrielle, le nombre des ouvriers à domicile, parfois même des artisans, peut continuer à s'accroître, parce que le nombre des travaux exécutés au foyer par les membres de la famille va toujours en diminuant.

Mais, quoi qu'il en soit, à mesure que l'économie familiale fait place à l'économie d'échange et que la spécialisation des travaux multiplie

les relations entre les producteurs, l'hégémonie politique et sociale du grand commerce et de la grande industrie s'affirme de plus en plus.

Qu'importe, en effet, le plus ou moins grand nombre d'exploitations individuelles, dans les métiers locaux ou accessoires, dans les industries nouvelles ou spéciales, dès l'instant où le capitalisme détient les organes essentiels de la production et de l'échange ?

Que peuvent les cultivateurs parcellaires, les détaillants, les petits patrons des industries d'art ou de luxe, devant les toutes puissantes coalitions de grandes entreprises qui gouvernent les banques, effectuent les transports, exploitent les industries extractives, utilisent la majeure partie des produits agricoles, produisent ou distribuent tous les articles de consommation courante et développent de plus en plus la division et la coordination du travail social ?

Alors même que les anciennes formes subsistent, les producteurs *indépendants* deviennent des producteurs *interdépendants*. Directement ou indirectement, tous coopèrent à une œuvre commune ; et c'est principalement à cette coopération nationale et internationale qu'il faut attribuer la formidable expansion des forces productives depuis le commencement de l'ère capitaliste.

Seulement, dans une pareille association, forcée, mécanique et le plus souvent inconsciente, la grande majorité des coopérateurs n'a aucun intérêt à augmenter le rendement social. Les

●

fonctions directrices appartiennent, quelquefois par droit de conquête, le plus souvent par droit de naissance, à la seule classe propriétaire. La coordination des efforts reste absolument imparfaite. L'acharnement de la concurrence oppose un permanent obstacle au règne de la solidarité entre les hommes et entre les peuples. Les formes inférieures de la production et de l'échange se perpétuent, d'autant plus résistantes qu'elles sont plus abjectes. Le nombre des parasites, des inoccupés volontaires ou involontaires va toujours augmentant, et les progrès mêmes du capitalisme — qu'on veuille relire, à cet égard, les premières pages du Manifeste de Marx et d'Engels¹ — font transparaître de plus en plus ses intimes et profondes contradictions.

La socialisation croissante de la production augmente le rendement du travail, mais supprime les avantages et développe les inconvénients de la propriété individuelle en multipliant les travailleurs sans capital et les capitalistes sans travail.

Le développement du commerce, le libre échange des idées des hommes et des produits, la généralisation même du devoir militaire rendent la guerre plus difficile, et, d'autre part, le déséquilibre de la production et de la consommation, la recherche fiévreuse de débouchés nouveaux, la conquête du monde colonial — cet État de l'avenir des sociétés bourgeoises —

1. *Das kommunistische Manifest*, 1848. (Trad. par Ch. Andler. Bibliothèque socialiste, n° 8.)

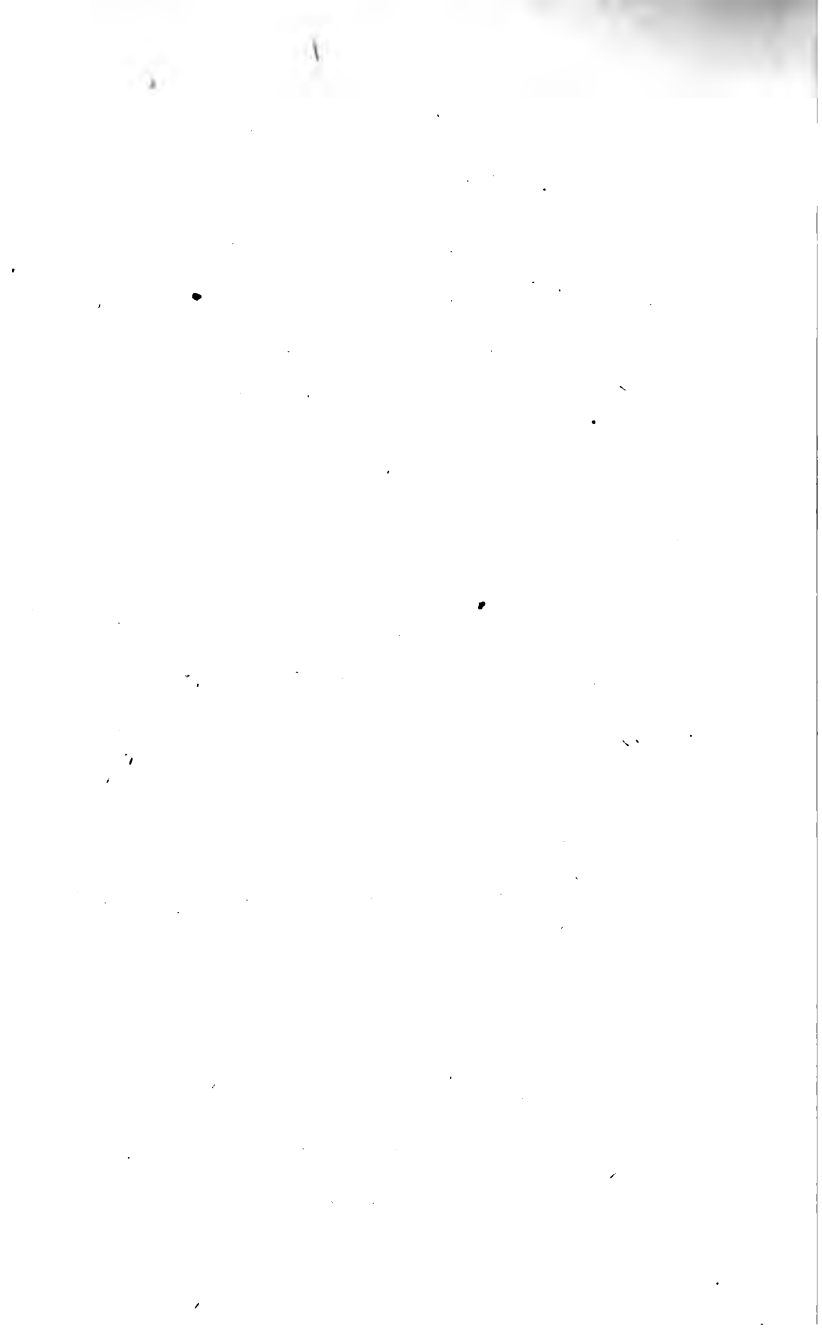
multiplient les causes de conflits, alourdissent les charges de la paix armée, de la guerre immobile, de la guerre à coups de louis d'or, comme disait Bismarck, et — sous l'angoissante menace d'une conflagration générale — perpétuent les horreurs de la guerre ouverte, à la périphérie du monde civilisé.

Enfin, tandis que la tendance à réduire le salaire au minimum, à prolonger jusqu'à ses limites les plus extrêmes la journée de travail, à remplacer l'ouvrier par la machine, l'homme adulte par sa femme et ses enfants, afin d'accroître sans cesse le profit, reste la préoccupation dominante, inévitable, de la production capitaliste, elle engendre en même temps, creusant sa propre tombe, les forces révolutionnaires qui s'organisent, prennent conscience de leurs moyens et de leur but, et constituent dès à présent, dans les entrailles de la société moderne, le puissant embryon de la société collectiviste !

DEUXIÈME PARTIE

LA SOCIALISATION

DES MOYENS DE PRODUCTION ET D'ÉCHANGE



DEUXIÈME PARTIE

LA SOCIALISATION DES MOYENS DE PRODUCTION ET D'ÉCHANGE

« La richesse, sociale dans sa source, doit être sociale dans son emploi. »

(PIERRE LAFITTE)

Le vice fondamental du régime capitaliste, non pas seulement au point de vue de la répartition, mais, par une réaction toute naturelle, au point de vue même de la productivité du travail social, c'est la confiscation, par les classes possédantes, de la plus-value produite par les classes salariées.

Certes, ce serait une conception fausse — et que l'on attribue faussement aux socialistes¹ —

1. V. notamment ce que dit MARX au sujet du travail de direction, dans le chapitre XXIII du 3^e volume, t. 1, de son *Capital*. Lorsqu'un capitaliste dirige lui-même son entreprise, « il produit de la plus-value, non pas parce qu'il travaille comme capitaliste, mais parce qu'il travaille, abstraction faite de sa propriété de capitaliste. Cette partie de la plus-value n'est donc pas en réalité de la plus-value, mais son contraire : l'équivalent du travail accompli » (*Das Kapital*, III 1, pp. 368, 369). — Et, plus loin, p. 373 : « URE a déjà fait la remarque que ce ne sont pas les capitalistes industriels, mais bien les *managers* industriels qui sont l'âme de notre système d'industrie ».

de considérer comme productif le seul travail manuel, et par conséquent de ne voir qu'un prélèvement illicite, dans toutes les formes de revenu qui ne constituent pas un salaire, au sens étroit du mot.

Il est bien évident, au contraire, que tous ceux qui fournissent un travail utile, tous ceux qui participent réellement à l'œuvre sociale, depuis les ingénieurs et les directeurs d'industrie jusqu'aux savants et aux artistes, qui apportent un complément nécessaire à la production intégrale, doivent, en bonne justice, recevoir un salaire et prendre leur part des produits qu'ils concourent à créer.

On peut justifier ainsi, dans la société actuelle, les revenus sans travail qui donnent des loisirs au poète, au philosophe, à l'inventeur¹. Mais, alors même que vous ajoutez ces revenus, légitimés par un travail gratuit, à la somme des revenus du travail payé; que vous considérez comme un juste salaire tous les traitements, toutes les participations, toutes les rémunérations, sous une forme quelconque, accordées à tous les producteurs, directs ou indirects, matériels ou immatériels, il n'en reste pas moins un excédent, un surproduit, une plus-value, que se partagent les divers groupes de capitalistes, industriels, commerçants, propriétaires fonciers, non pas en vertu d'un travail quel qu'il soit, mais uniquement — *quia nominor leo* —

1. V. à ce sujet, dans la *Revue des Deux Mondes* du 1^{er} mai 1900, l'étude de A. FOUILLÉE, sur le *Travail mental et le collectivisme matérialiste*.

en vertu de leur droit de propriété sur les moyens de production et d'échange.

Tel est le fait essentiel qui se trouve à la base de toutes les réclamations socialistes. Il apparaît plus ou moins clairement à quiconque se donne la peine de réfléchir, et les analyses savantes que Marx, utilisant les travaux de ses devanciers, a coordonnées et synthétisées dans son œuvre maîtresse, n'ont fait en somme que donner la formule scientifique de l'exploitation du prolétariat par les détenteurs du capital privé.

Cette exploitation est incontestable, puisqu'il y a des gens qui, ne vivant pas de leur propre travail, doivent nécessairement vivre aux dépens du travail d'autrui. Mais cela ne veut pas dire, et les socialistes n'ont jamais prétendu que, dans chaque entreprise, la plus-value créée par le travail profite directement, automatiquement en quelque sorte, au capitaliste individuel.

Pour voir les choses sous leur vrai jour, il faut les considérer dans leur ensemble. C'est d'ailleurs à ce point de vue que se place K. Marx lorsqu'il montre comment la plus-value, créée pendant le procès de la production, se métamorphose en profit, pour se réaliser au cours du procès de la circulation, sous forme de profit moyen ¹.

1. *Das Kapital*, III. *Der Gesamtprozess der kapitalistischen Produktion*, § 1, 119. (Hambourg, Otto Meissner, 1894). Nous avons résumé cette partie, non encore traduite, du vol. III, dans les *Annales de l'Institut des sciences sociales*, avril 1897, n° 2, 3^e année. (Bruxelles, au siège de l'Institut, 11, rue Ravenstein.)

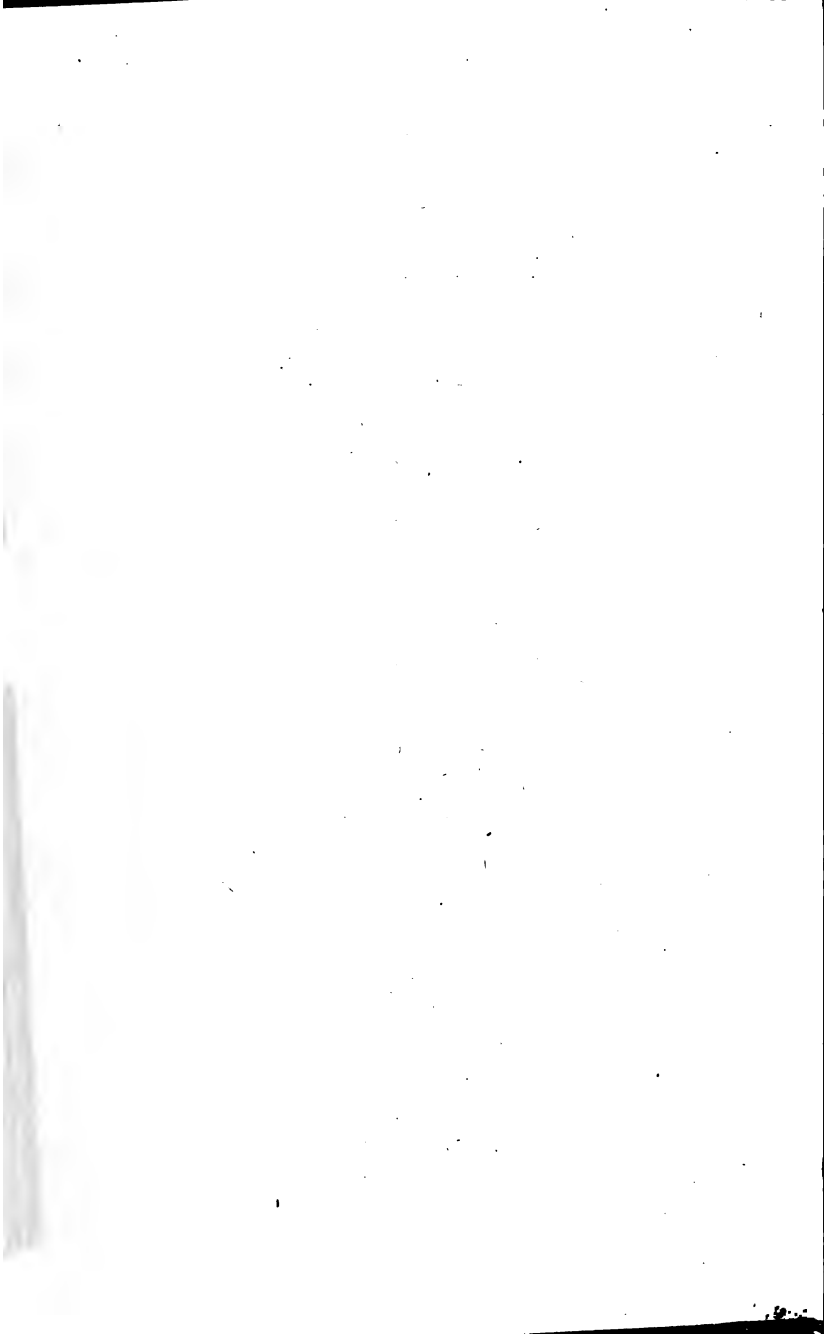
Sauf certains cas exceptionnels, dit-il en substance, les capitalistes ne réalisent pas, lors de la vente des marchandises, la plus-value créée dans leur sphère de production. Cette plus-value se confond, fait masse avec la plus-value produite par l'ensemble du travail social, et, transformée en profit moyen, tend à se répartir, sur pied d'égalité, entre toutes les fractions de même importance du capital engagé. Les capitalistes, pris en bloc, doivent être considérés, dès lors, en ce qui concerne le profit, comme les actionnaires d'une vaste société anonyme, qui se partagent les bénéfices réalisés par celle-ci, au prorata du nombre de leurs actions.

Et plus l'hégémonie de la production capitaliste s'affirme, plus les propriétés se mobilisent et se transforment en valeurs de négociation facile, plus aussi les profits tendent à s'égaliser dans toutes les branches — sauf à tenir compte, naturellement, de la diversité des risques, de l'influence des monopoles et des fluctuations temporaires du marché. En effet, dès l'instant où, d'une manière durable, les profits dépassent la moyenne, dans une des sphères de la production ou de l'échange, les capitaux y affluent, et — conformément aux lois de l'offre et de la demande — leur concurrence abaisse les profits ; par contre, si ces derniers restent, d'une manière durable, inférieurs à la moyenne, les capitaux se détournent, refluent vers d'autres branches et, par conséquent, les profits se relèvent.

Il va sans dire que, malgré cette tendance au nivellement, contrariée d'ailleurs par bien des obstacles, les profits réalisés par chaque entrepreneur pris individuellement restent essentiellement variables ; ils peuvent atteindre des chiffres fantastiques ou bien être réduits à néant, voire même tomber au-dessous de zéro. Mais, quelle que soit l'importance de ces accidents, heureux ou malheureux, pour ceux qui en sont les bénéficiaires ou les victimes, il n'en reste pas moins vrai que, prise dans son ensemble, la classe capitaliste, par cela seul qu'elle est propriétaire des moyens de production et d'échange, accapare et se partage, sous forme de profit, la plus-value créée par les travailleurs manuels ou intellectuels.

On s'efforce, à la vérité, de légitimer cet accaparement — qui enlève à la grande masse des travailleurs tout intérêt direct à accroître la productivité du travail social — en soutenant que les profits de la classe capitaliste constituent le nerf de la production, la rémunération, juste et nécessaire, des capitaux qu'elle engage et de la fonction qu'elle remplit, en se chargeant de la direction des entreprises.

Nous avons donc à résumer, dans ses grandes lignes, l'argumentation de ceux qui parlent ainsi.



CHAPITRE I

LES TROIS ÉLÉMENTS DU PROFIT

*Ich lieg und besitze
Lass' mich schlafen!*

(RICHARD WAGNER).

Dans une entreprise quelconque, le profit d'un industriel, lorsqu'il est à la fois capitaliste et propriétaire du fonds qu'il occupe, égale le prix de vente des produits, moins les frais de production.

En supposant, par exemple, que dans une filature de coton, pour fabriquer 10.000 livres de filés, qui se vendent, en n° 40 (juin 1900), 10.750 fr., l'entrepreneur dépense 1.300 fr. pour la rémunération de son personnel, 6.750 fr. pour l'achat de sa matière première (coton), 250 fr. pour ses matières auxiliaires (charbon, gaz d'éclairage, etc.), 650 fr. pour l'amortissement de ses immeubles, de son matériel et autres dépenses, soit en tout 8.950 fr. qui représentent ses frais de production, le profit qu'il réalise est égal à $10.750 - 8.950$, soit 1.800 fr.

Pour justifier ce profit, on a successivement insisté plus particulièrement sur l'un ou l'autre des trois éléments qui le composent :

1° La rémunération du travail de l'entrepreneur ;

2° L'intérêt du capital engagé (y compris la rente foncière, si l'entrepreneur est en même temps propriétaire de l'immeuble);

3° La prime d'assurance contre les risques.

Ou, en d'autres termes, que nous trouvons chez certains économistes, soucieux de transformer les capitalistes en salariés, dans l'espoir d'éviter que, par l'appropriation collective, les salariés se transforment en capitalistes : le salaire assurance, le salaire de privation (*the remuneration of the abstinence*, comme dit Senior) et le salaire de direction (*Unternehmer-lohn; wages of superintendence*).

§ 1. Le salaire-assurance

On prétend, tout d'abord, que les profits extra, réalisés par certains capitalistes, constituent une indemnité pour les risques qu'ils assument. « L'expérience prouve, dit Leroy-Beaulieu, que sur dix entrepreneurs d'industrie ou de commerce, il en est deux ou trois qui tombent en faillite ou en déconfiture, cinq ou six qui trouvent seulement le moyen de vivre en ayant une modeste rémunération de leur peine et en conservant seulement leur avoir ou en ne l'accroissant que très légèrement, et, tout au plus, un ou deux qui font une fortune de quelque importance¹ »

S'il en est donc qui gagnent beaucoup, et qui

1. *Traité d'économie politique*, II, p. 207.

semblent même gagner trop, il ne faut pas oublier que nombre d'autres sont en perte. C'est ainsi, par exemple, que, sur 2.554 sociétés allemandes, dont Van der Borcht a relevé les bilans pour 1891-1892¹ :

471 soldaient en déficit.

888 ne donnaient pas de dividendes.

641 donnaient de 0 à 5 pour cent.

734 -- 5 à 10 —

149 -- 10 à 15 —

64 — 15 à 20 —

39 — 20 à 30 —

18 — 30 à 40 —

21 — au - dessus de 40 pour cent.

Telles, par exemple, la Société charbonnière d'Arenberg (Essen) 80 0/0, la Société sucrière de Göttingue 83 1/2 0/0, la Société des transports maritimes, fluviaux, etc., de Dresde 100 0/0, la Société de la Haute-Silésie, pour la fabrication de la lignôse, 120 0/0!

En somme donc, ce que l'on invoque pour justifier les énormes profits de certains capitalistes, c'est qu'ils ont pour contre-partie la faillite ou la banqueroute de leurs concurrents malheureux. Mais c'est précisément ce qui condamne à nos yeux un régime d'insolidarité sociale qui assure aux uns des bénéfices exorbitants et qui livre à tous les hasards de la concurrence, de l'agiotage, de la spéculation, non seulement les chefs d'entreprise plus ou moins

1. VAN DER BORCHT. *Die deutschen Aktiengesellschaften im Jahre 1891-92. (Jahrbücher für Nationalökonomie und Statistik. Iena, 1893, S. 575).* — Voir ci-après, p. 275.

responsables de leurs actes, mais encore les travailleurs qu'ils emploient.

Que, dans l'état actuel des choses, les profits doivent nécessairement contenir une prime d'assurance contre les risques, nous ne songeons nullement à y contredire. Seulement, nous soutenons, et il est facile de montrer que, dans une organisation sociale du travail, cette prime d'assurance perdrait toute raison d'être.

Dès à présent, en effet, si telle ou telle entreprise déterminée court incontestablement le risque de se trouver en perte, il est bien rare qu'une industrie tout entière ne fasse pas de bénéfices, et, à moins d'un véritable cataclysme industriel, on peut affirmer que les capitalistes, comme classe, ne sont jamais en perte.

Pendant l'exercice social 1894-1895, les 2.254 sociétés sur lesquelles Van der Borghst a pu se procurer des renseignements précis et complets, ont — malgré les pertes éprouvées par un assez grand nombre d'entre elles — réalisé un bénéfice moyen de 8.8 0/0 de leur capital nominal et distribué 6.1 0/0 de dividende.

On obtient des résultats analogues pour les sociétés commerciales dont les pertes ou les bénéfices sont publiés, chaque année, par l'*Annuaire officiel de Belgique*¹.

1. En 1898, les sociétés commerciales par actions, régies par la loi du 18 mai 1878, avaient un capital global de fr. 2.045.722.000. Les bénéfices nets, réalisés par 948 d'entre elles, se sont élevés à fr. 197.041.000; les pertes subies par 112 sociétés à fr. 3.394.000. Soit donc un excédent des bénéfices sur les pertes de fr. 193.647.000, s'est-a-

Nous sommes, par conséquent, en droit de conclure que, bon an mal an, les propriétaires des moyens de production et d'échange se partagent, une masse de profits, de plus-values transformées, dont la grandeur est variable, mais qui, pour l'ensemble des entreprises, ne tombe jamais à zéro.

§ 2. Le salaire de privation

Comme second élément, incorporé dans le profit, nous trouvons l'intérêt du capital engagé.

Dès l'instant où ce capital appartient à des particuliers, il est tout naturel que ces derniers exigent, pour s'en dessaisir, pour le mettre à la disposition des travailleurs, une rémunération : celui qui admet l'appropriation privée des moyens de production doit en accepter les conséquences.

Mais on va plus loin, et l'on soutient que cette rémunération constitue le seul moyen vraiment efficace d'assurer l'accomplissement de cette fonction essentielle : l'accumulation, grâce à l'épargne, des capitaux nécessaires à la production.

« A côté du salaire de travail, qui est dans le droit, — écrivait un disciple de Schulze-De-

dire 9.4 0/0 du capital nominal, généralement surévalué. — Sur les inconvénients graves de la surévaluation du capital (*overcapitalisation*), dans la plupart des sociétés anonymes, v. KERSHAW. *Joint stock enterprise and our manufacturing industries.* (*The Fortnightly Review*, may 1906).

litsch, Faucher — il y a un autre agent qui est également dans son droit : c'est le *capital-intérêt* : cet intérêt n'est ni plus ni moins que le salaire pour l'abstinence exercée. Quiconque accumule un capital, s'impose des privations ; il ne dépense pas les moyens qu'il a acquis, mais il les accumule en instruments perfectionnés, en provisions, etc. Il arrive par là à la possession de capitaux qui sont utiles à la communauté ; en cédant sa provision, le fruit de sa modération, il mérite une *récompense*, qu'il reçoit par le paiement de la rente, car ses privations valent autant et souvent davantage que le travail lui-même. C'est pourquoi il n'est pas possible que le salaire du travail soit haussé aux dépens du salaire des privations¹. »

Lassalle, dans son pamphlet célèbre contre Schulze-Delitsch, a eu beau jeu de se moquer de ces pauvres capitalistes, ascètes, pénitents indiens, stylites, qui, un pied sur une colonne, le visage blême, les bras et le corps penchés en avant, tendent leur assiette au peuple pour recueillir le salaire de leurs privations !

Et, même en Angleterre où, depuis Senior, la « *remuneration for the abstinence* » avait fait fortune, des économistes comme Sidgwick reconnaissent aujourd'hui que la critique socialiste a fait justice de cette prétendue justification des revenus sans travail. « En réalité, dit

1. Cit. par LASSALLE, *Capital et travail*, trad. Malon, p. 143. V. également FOUILLÉE, *Le travail mental et le collectivisme matérialiste* (*Revue des Deux-Mondes*, 1^{er} mai 1900, p. 129).

Sidgwick, la part du travailleur dans les moyens de consommation est inférieure, pour deux motifs bien distincts, à ce qu'elle serait si la productivité de son travail pouvait être la même sans recourir à des instruments : d'abord parce qu'il doit consacrer une partie de son temps à fabriquer ces instruments ; ensuite parce qu'il doit consacrer une autre partie de temps à produire des moyens de consommation, qui constituent la part d'intérêt que le propriétaire du capital dissipe, au lieu d'épargner¹. »

Or, le premier de ces prélèvements, seul, existerait en régime socialiste : la collectivité devrait exercer l'abstinence, consacrer une part de son produit à l'entretien et au renouvellement du capital social ; mais elle n'aurait pas à payer en outre pour récompenser l'exercice de cette abstinence, pour stimuler les capitalistes à épargner, au lieu de consommer.

C'est, d'ailleurs, ce qui se passe dès à présent dans les sociétés coopératives et dans les services publics, pour la partie du capital qui n'est pas formée par l'emprunt. La société, l'État ou la commune prélèvent, sur les bénéfices de l'exploitation ou sur les cotisations et les impôts payés par leurs membres, ce qui est nécessaire au développement de l'outillage et à la marche de l'entreprise. Bref, l'épargne devient collective, au lieu d'être individuelle. C'est une fonction sociale, exercée par tous dans l'inté-

1. *The Economic lessons of socialism. (The Economic Journal, 1895, p. 343).*

rét de tous, au lieu d'être livrée, comme aujourd'hui, aux suggestions de l'intérêt privé, à la libre fantaisie des capitalistes, incessamment ballottés entre le désir d'augmenter leurs revenus et le désir d'accroître leurs dépenses.

Car, ne l'oublions pas, c'est avec une énorme déperdition de forces et de richesses que la classe possédante exerce la fonction capitalisatrice qui lui est dévolue dans l'état actuel des choses. En regard de ce qu'elle accumule productivement, pour intensifier l'exploitation du travail, il faut mettre ce qu'elle dépense improductivement, et presque toujours bêtement, vaniteusement, immoralement, pour afficher un luxe d'ostentation pure, pour payer les milliers de travailleurs que ce luxe requiert et que Fourier a justement appelés des *agents de création négative*, pour entretenir, enfin, ces légions de parasites inférieurs — valets, jockeys, merlans, croupiers, cabotins et prostituées — qui grouillent comme des vers sur le fumier capitaliste.

Sans compter les armées permanentes, indispensables pour défendre les salariés de l'abstinence contre ceux que la nécessité condamne à les salarier!

§ 3. Le salaire de direction

C'est, avant tout, sur ce dernier élément que l'on insiste aujourd'hui pour justifier les profits des chefs d'entreprise.

Il y a dans les profits, et surtout dans les

grands profits d'un capitaliste, s'écrie Leroy-Beaulieu, bien autre chose que l'intérêt de ses capitaux, la garantie de ses risques et même le simple salaire de direction, le traitement que l'on paie à un directeur ou à un fonctionnaire. La source, la vraie source des grands profits industriels, c'est la supériorité des combinaisons, l'habileté, la compétence, la génialité plus ou moins grande des capitaines d'industrie. « Peu importe que ce soit l'entrepreneur lui-même qui ait combiné, ou qui ait su, simplement par la dextérité de son intelligence, par sa rapidité de conception, ou qu'il ait osé, par une hardiesse naturelle, appliquer les heureuses combinaisons d'autrui. Dans les fonctions essentielles de l'entrepreneur rentre le choix, non seulement des matériaux, des installations, des machines et des ouvriers, mais de tous ses employés et collaborateurs. *Il est un metteur en œuvre aussi bien de facultés humaines que de matières brutes.* Il n'a pas besoin d'être personnellement ingénieur, inventeur; ce qu'il faut, c'est que, soit par lui-même, soit par les hommes qu'il recrute, il sache donner, à chaque instant, à la production l'organisation la plus efficace; il convient qu'il ait le don de l'adaptation fructueuse¹ ».

On ne saurait plus clairement dire que les profits extra de l'entrepreneur dérivent, avant tout, de son habileté supérieure dans l'art d'exploiter le travail d'autrui.

1. LEROY-BEAULIEU. *Traité d'Économie politique*, II, p. 196.

Peu importe que le génie des inventeurs mûrisse sur la paille, que le prolétariat des diplômés crie famine, que les ouvriers manuels vendent la force de leurs bras pour des salaires réduits au minimum : les gros profits n'en sont pas moins la récompense légitime de l'adaptateur ingénieux, qui profite de son monopole capitaliste pour les embaucher, les enrôler, les pressurer.

D'aucuns trouveront que la thèse est peut-être excessive. Mais ce qui frappe surtout dans cette argumentation, c'est le peu d'importance qu'elle attache à ce fait essentiel : l'envahissement de toutes les grandes industries par l'anonymat, le remplacement des capitalistes actifs par des directeurs salariés.

Certes, nous comprenons que, laissant aux blasphémateurs socialistes le soin de mettre en lumière les mauvais côtés du capitalisme, on vante l'habileté, l'activité fiévreuse, les facultés d'organisation, l'acharnement au travail qu'il faut à un fondateur d'entreprise pour triompher de ses concurrents. Mais que signifie ce panégyrique, lorsqu'il s'agit de capitalistes passifs, d'obligataires ou d'actionnaires de sociétés anonymes, qui délèguent leurs pouvoirs à un administrateur gérant ? N'est-il pas évident qu'en pareil cas — et ce qui était jadis l'exception tend à devenir la règle — il est tout à fait impossible de légitimer les profits en prétendant qu'ils correspondent à un travail de direction ?

C'est ce que montre fort bien Waxweiler, répondant à la question de savoir ce que devient

le bénéfice, dans les sociétés anonymes : « Il est, dit-il, après prélèvement de la réserve, réparti entre les actionnaires, c'est-à-dire qu'il va précisément aux facteurs de la production qui n'accomplissent aucune des multiples fonctions actives de l'entrepreneur; tous ceux, en effet, qui assument les diverses responsabilités d'administration générale, de gestion journalière, de direction technique et commerciale, de contrôle financier, ont été rétribués par des traitements fixes. Même les actionnaires ne sont pas essentiellement les détenteurs de capitaux, puisque la moitié de l'avoir social appartient, dans l'exemple que nous avons choisi, à des créanciers obligataires qui sont rémunérés par un intérêt fixe. Où est alors l'élément commun à l'entrepreneur et à l'actionnaire qui fasse de celui-ci l'héritier du droit au bénéfice? Il gît, à n'en pas douter, dans le rôle passif de l'entrepreneur que nous avons esquissé en disant qu'il supportait l'aléa de l'opération. Voilà, isolée, la fonction économique qui se trouve rémunérée par le bénéfice : de son vrai nom, elle s'appelle la *spéculation*¹. »

Ainsi, sous le régime de l'anonymat, et sauf les participations accordées au personnel directeur, tout élément travail disparaît des profits. L'initiative individuelle fait place à une organisation bureaucratique. Les rois fainéants du capitalisme abandonnent le gouvernement des entreprises à des maires du palais.

1. *La participation aux bénéfices*, p. 85. (Paris, Rousseau, 1898).

On parle constamment des maux de toute nature qui résultent de l'absentéisme en pays agricole; mais cet absentéisme ne sévit pas seulement en agriculture : il devient également la règle en industrie, à partir du moment où le règne de la société anonyme commence à se généraliser.

Un grand capitaliste, par exemple, qui fait des placements dans toute une série d'entreprises — pour compenser ses risques, en vertu de la loi des grands nombres — se désintéresse à peu près aussi complètement de ces entreprises que des fermes qu'il achète dans un même but de placement. Et, à mesure que le capitalisme se développe, l'absentéisme de l'actionnaire devient plus complet, les liens entre le propriétaire et la propriété plus impersonnels et plus lâches.

« Les *anciens* — constatait récemment le *Moniteur des intérêts matériels* — se rappelleront encore le temps où les actions de charbonnages, même belges, n'étaient possédées que par les Liégeois ou les Hennuyers. La première fois que les Flamands en achetèrent, ce fut un étonnement général. Depuis, tout le monde pousse à la roue et les placements en charbonnages, à l'intérieur et à l'extérieur, sont de la monnaie courante. Même chose en valeurs exotiques. Il n'y a guère plus de quinze ans que l'intérieur du pays adopta, sans succès d'ailleurs, ces rentes et ces titres de l'Amérique du Sud, qu'auparavant Anvers seule connaissait et pratiquait. Mais, par contre, Anvers s'est mise

à traiter des actions d'industrie qui jusque-là lui étaient assez indifférentes. Au lieu de deux marchés, Anvers et Bruxelles, à allures distinctes et parfois opposées, il n'y a plus qu'un seul marché de capitaux belges. »

De sorte qu'entre les capitalistes et les ouvriers qui travaillent pour eux, sous les ordres d'un directeur, d'un *manager*, salarié lui-même, toute collaboration, toute coopération à une œuvre commune finit par disparaître.

La scission de la propriété et du travail se fait aussi complète en industrie qu'en agriculture. L'actionnaire, en tant qu'actionnaire, n'est plus qu'un placeur d'argent, plus ou moins habile, plus ou moins heureux. L'exploitation de l'homme par l'homme se dégage de tous les voiles qui la couvraient quand le détenteur des capitaux était, en même temps, chef de l'entreprise; et, comme le dragon légendaire, couché sur l'or du Rhin, dans sa caverne profonde, le capitalisme passif vit accroupi sur ses richesses, dans les cités lointaines, immobile et formidable, dédaigneux des révoltes et insoucieux des misères d'un prolétariat inconnu :

Ich lieg und besitze,
Lass' mich schlafen!

§ 4. Plus-value et profit

En somme, et selon le point de vue auquel on se place, les profits nous apparaissent sous deux aspects bien différents.

D'une part — déduction faite du salaire de direction, d'invention, d'organisation des entreprises — ils représentent la masse de plus-value que la classe capitaliste, en vertu de son droit de propriété, extorque aux travailleurs manuels et intellectuels qui se trouvent sous sa dépendance.

D'autre part, si l'on envisage leur répartition entre les individus, les profits constituent le principal moteur, pour ne pas dire le seul moteur, de la production capitalistique.

C'est la perspective de les obtenir qui provoque l'accumulation des capitaux, qui pousse les chefs d'industrie sur les champs de bataille de la concurrence, qui engendre, dans la fièvre des spéculations hasardeuses, et trop souvent malhonnêtes — *inter stercus et urinam nascitur homo* — la multiforme et grandiose floraison des entreprises que ces dernières années ont vu croître sur toute la surface de notre globe. Mais, tandis que les capitalistes actifs, les hommes d'initiative, les lanceurs et les brasseurs d'affaires, les *conquistadores* modernes, avec une énergie qui, dans la plupart des cas, n'a d'égale que leur absence de scrupules, créent incessamment des entreprises nouvelles et mettent en coupe réglée des pays nouveaux, le capitalisme passif, ce poids mort de la production moderne, se développe parallèlement. Et, grâce au mécanisme des sociétés par actions, qui différencie nettement la rémunération du travail, sous toutes ses formes, des bénéfices réalisés passivement par les actionnaires, il

apparaît de toute évidence que les profits de ces derniers ne correspondent à aucun travail actuel et ne sont pas autre chose que le produit de l'agiotage, la résultante de la propriété individuelle des capitaux.

Mais, dira-t-on sans doute, il faudrait encore établir — pour justifier des conclusions socialistes — que cette propriété même n'est pas légitime. Si les profits ne représentent aucun travail *actuel*, ils sont la récompense d'un travail *passé*. S'il y a des capitalistes passifs, des propriétaires qui ne travaillent pas, c'est, en règle générale, parce qu'ils ont travaillé, parce qu'ils ont acquis le droit de ne rien faire en gagnant leur fortune, à force de labeur et d'intelligence, en faisant preuve de facultés exceptionnelles d'invention, d'initiative et d'organisation.

Il y aurait bien des choses à reprendre dans cette argumentation. Il ne serait que trop facile de montrer que, la plupart du temps, les sources des grosses fortunes sont loin d'avoir cette pureté cristalline. L'histoire de la propriété, tant foncière que capitaliste, nous apprend à connaître quantité d'autres causes d'enrichissement : dilapidation du domaine de l'État ; expropriation, brutale ou frauduleuse, des *communaux* et des propriétés paysannes ; achat à vil prix des *biens noirs* ; concessions de mines, de chemins de fer, etc., obtenues pour une croûte de pain, et, le plus souvent, rachetées dans la suite, bien au-dessus de leur valeur ; usure, spéculations véreuses, coups de bourse,

accaparements, coalitions illicites; accroissement automatique et spontané de la rente foncière, par suite du développement de la population et de l'industrie; appropriation, par les capitalistes, de la plus-value produite par les travailleurs; exploitation éhontée du génie des inventeurs, obligés de vendre leur cerveau pour ne pas mourir de faim. On pourrait, indéfiniment, allonger cette liste.

Néanmoins, supposons qu'il en soit autrement. Admettons, pour un instant, contre l'évidence même, que tous les capitalistes soient fils de leurs œuvres, que toutes ces œuvres aient été légitimes, que tous les détenteurs des moyens de production aient acquis leur fortune par la seule puissance de leur travail personnel : ce ne serait pas encore un motif suffisant pour que la société leur confère une assignation perpétuelle et transmissible sur les produits du travail des autres; ce ne serait pas une raison pour que leurs enfants, et les enfants de leurs enfants soient, de génération en génération,

Héritiers, sans labeur, des champs fumés de morts!

En admettant que la propriété viagère soit légitimée par le travail, la propriété héréditaire ne l'est évidemment pas.

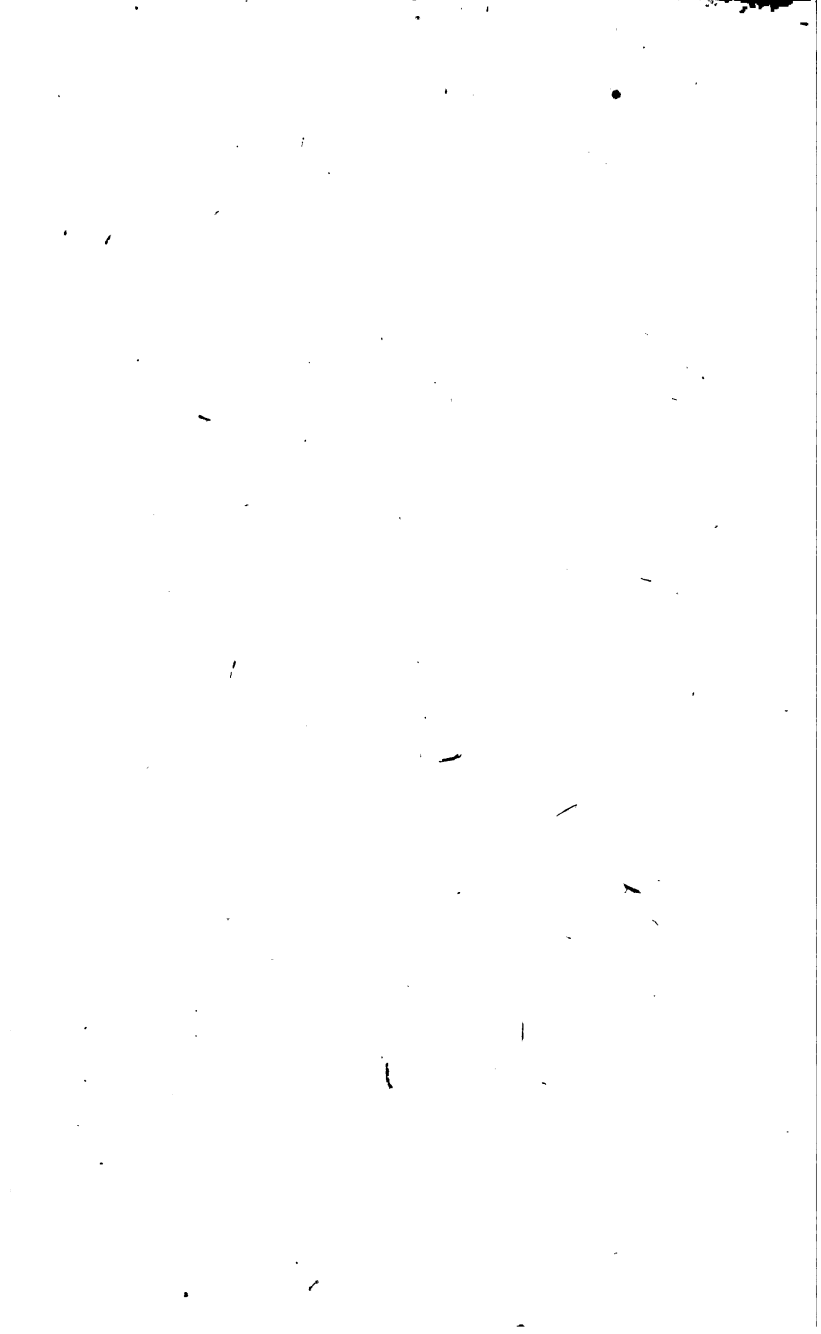
On prétend, il est vrai, que le droit d'héritage est socialement indispensable, parce qu'il stimule au travail ceux qui rêvent d'enrichir leurs descendants ou leurs héritiers.

L'argument peut valoir, dans une certaine

mesure, lorsqu'il s'agit de l'hérédité en ligne directe, ou même de l'hérédité testamentaire, que les socialistes, en général, proposent de limiter et non de supprimer¹; mais soutiendrait-on qu'il en soit de même lorsqu'il s'agit de l'hérédité collatérale, dernière et désormais injustifiable survivance du temps où la « plus grande famille » était encore une réalité? Et d'autre part, n'est-il pas infiniment probable que l'injustice fondamentale, qui permet à quelques-uns de faire travailler les autres au lieu de travailler eux-mêmes, porte à la productivité du travail social une atteinte beaucoup plus grave que des limitations, même excessives, de l'hérédité testamentaire ou ab intestat?

Aussi avons-nous la conviction profonde que la puissance productive des sociétés modernes serait considérablement accrue, si la socialisation des principales industries supprimait, ou réduisait dans une large mesure, les revenus sans travail qui dérivent de la propriété capitaliste.

(1) V. par exemple, COLINS. *La science sociale*, t. V, pp. 320 et s. — SCHAEFFLE. *La Quintessence du socialisme*, trad. Malon, pp. 94 et 95 : « La négation du droit d'héritage individuel et familial n'est ni une conséquence nécessaire, ni un intérêt essentiel du socialisme. Le socialisme pourrait dire avec raison aux exaltés qui veulent « abolir » le droit d'héritage : que Dieu me garde de mes amis!... Ce droit d'héritage serait d'ailleurs limité en lui-même; car l'excédent des moyens de consommation qu'on pourrait léguer serait forcément restreint, parce que la richesse actuelle des particuliers en moyens de consommation disparaîtrait avec leurs sources de rentes. »



CHAPITRE II

LES AVANTAGES DE LA PROPRIÉTÉ SOCIALE

« We are all socialists now ».
(SIR WILLIAM HARCOURT).

Lorsque les socialistes, se fondant sur les progrès de la concentration capitaliste, avec les conséquences qu'elle entraîne au point de vue de l'exploitation du travail, poursuivent la socialisation des industries déjà mûres pour le collectivisme, ils ne font, en somme, que prolonger et généraliser des tendances qui se manifestent au sein même des sociétés bourgeoises actuelles.

Sans parler de l'administration de la justice, socialisée depuis des siècles, ou des institutions d'enseignement qui, malgré la résistance des Églises, se transforment de plus en plus en services publics, il est incontestable que, dans l'ordre économique, le domaine collectif tend à s'accroître d'une manière continue. « La prise de possession par la société, dit Hamilton, est déjà, pour une partie, si complètement réalisée, que le retour à l'initiative privée ne saurait être remis en question : par exemple en matière de monnaies, de postes, de voies terrestres de communication, etc. Les causes en sont faciles à comprendre. Plus la civilisation progresse et plus des institutions

semblables doivent être exploitées sur une grande échelle, et avec une unité et une cohésion réciproques. Si elles étaient confiées à des personnes privées, ou à des associations, leur action devrait en tous cas se produire par le moyen d'un personnel administratif institué à l'instar de celui de l'État, et, par conséquent, sans cet aiguillon de l'intérêt particulier qui, autrement, constitue l'avantage de la production privée. Si une concurrence existe, le but n'est atteint qu'incomplètement et d'une façon moins économique; par exemple, en cas de plusieurs compagnies de chemin de fer en concurrence. Si, au contraire, cette concurrence n'existe pas, le public en souffre de bien des façons et les intérêts privés des possesseurs se font tyranniquement sentir. Aussi bien au point de vue de la production qu'à celui de la répartition de la richesse, on trouve des avantages sensibles dans l'organisation sociale de semblables entreprises¹ ».

Ces avantages de l'exploitation par l'État, ou par d'autres personnes publiques, telles que les provinces, et surtout les communes² sont de nature très diverse : d'une part, les profits réalisés, au lieu de bénéficier à des actionnaires, viennent en déduction des charges de l'impôt; d'autre part, la préoccupation du pro-

1. COMTE DE HAMILTON. *Le développement des fonctions de l'État, dans leurs rapports avec le droit constitutionnel.* (*Revue d'économie politique*, 1891, pp. 140 et s.)

2. Sur les progrès les plus récents du « socialisme municipal » en Angleterre, V. HARRISON. *Municipal trading.* (*Economic Journal*, June 1900). — Voir ci-après, p. 275.

fit maximum n'existant pas, ou n'existant pas au même degré que dans les entreprises capitalistes — sauf, bien entendu, lorsqu'il s'agit de monopoles fiscaux — les administrations qui exploitent en régie obéissent plus aisément à des préoccupations ou à des suggestions d'ordre social, notamment en ce qui concerne la condition du personnel, l'achat des matières premières, le coût et la qualité des produits ou des services, l'intérêt, enfin, des générations à venir.

§ 1. Les profits des entreprises publiques

Les industries socialisées, et spécialement les monopoles, naturels ou artificiels, peuvent être, tout d'abord, pour la collectivité qui les exploite, une source de revenus. A Bruxelles, par exemple, le gaz donne, à lui seul, près de deux millions de bénéfice annuel. En France, le monopole du tabac, qui fait payer ce produit six fois sa valeur, rapporte au Trésor, bon an mal an, plus de trois cents millions.

Il va sans dire que ces profits ne sont pas autre chose, en somme, que des impôts indirects. Dès l'instant où une administration publique ne livre pas ses produits au prix de revient, les bénéfices qu'elle encaisse ont nécessairement un caractère fiscal. Et, dans une société collectiviste, les prélèvements que la communauté exercerait avant toute répartition individuelle pour subvenir aux besoins généraux, seraient

l'équivalent des impôts actuels. Mais, s'il est des produits, comme le tabac et l'eau-de-vie, qui peuvent légitimement servir de matière imposable, il en est d'autres, comme l'eau et le gaz d'éclairage, par exemple, qui, répondant à des besoins de première nécessité, ne devraient être grevés d'aucune surcharge.

Dès à présent, d'ailleurs, certaines administrations locales les fournissent, soit au prix de revient, soit au-dessous du prix de revient, soit même gratuitement.

Dans son livre sur le socialisme en Angleterre, Métin cite deux petites villes qui donnent le gaz pour rien à tous leurs habitants¹.

A Schaerbeek, l'un des principaux faubourgs de l'agglomération bruxelloise, le déficit voulu du service des eaux est couvert par une taxe spéciale, proportionnelle au revenu².

A Genève, la ville, qui a repris, depuis 1896, les services de l'eau, du gaz et de l'électricité, tire un léger bénéfice de l'éclairage et des eaux ménagères; mais, par contre, elle distribue strictement au prix de revient la force motrice hydraulique et la force motrice électrique que deux puissantes usines empruntent aux eaux du Rhône³.

1. MÉTIN. *Le Socialisme en Angleterre*, p. 226 (Paris, Alcan, 1897).

2. V. rapport présenté au conseil communal de Schaerbeek, par LOUIS BERTRAND, échevin des finances.

3. ACHARD. *Les finances et les services industriels de la ville de Genève*. (*Revue d'économie politique*, août-septembre 1899).

La même tendance à l'abaissement systématique des profits se retrouve chez la plupart des municipalités anglaises, et, d'une manière générale, on peut dire que partout où l'esprit socialiste se développe, le caractère fiscal des entreprises publiques s'atténue. « Aucune ville n'est allée aussi loin que Glasgow au point de vue de l'organisation municipale et aucune ville ne se trouve plus haut, au point de vue de l'efficacité de son administration et du niveau de l'esprit public ; or, nulle part aussi, dans leur ensemble, les charges des services municipaux ne sont aussi faibles ; nulle part on n'a poursuivi aussi systématiquement la politique des petits profits¹ ».

En agir autrement et demander de gros bénéfices à des services d'utilité générale, c'est rétablir sous une autre forme tous les inconvénients de l'impôt de consommation, si justement appelé l'impôt progressif sur la misère.

A notre avis donc, il faut se placer bien moins au point de vue des profits que de l'intérêt du personnel et du public, pour apprécier les avantages de la socialisation.

§ 2. La condition du personnel

En règle générale, les conditions d'existence et de travail du personnel inférieur, dans les

1. DONALD. *Municipal trading and profits*. (*Economic Journal*, septembre 1899, p. 383). — Cf. LABRIOLA. *Sul socialismo municipale. III. Le imprese municipali debbono dare un profitto?* (*Critica sociale*, 1^{er} juin 1900). — En sens

industries sociales ou communales, sont meilleures que dans les entreprises particulières. « Les compagnies privées — dit le Message du Conseil fédéral, relatif au rachat des chemins de fer suisses — sont naturellement disposées à réduire, dans la mesure du possible, les frais du personnel; toutes ont notamment pour règle de fort bien rétribuer certaines fonctions supérieures, mais, en revanche, d'économiser sur les salaires et les emplois inférieurs, qui, étant le plus grand nombre, constituent la dépense la plus forte »¹. Dans les industries publiques, au contraire, c'est plutôt la tendance opposée qui domine.

Non pas que les traitements des *gros bonnets* soient insuffisants pour leur assurer une existence convenable — le petit personnel les trouve même beaucoup trop plantureux, — mais tout est relatif, et, le plus souvent, ces traitements sont inférieurs à ceux de l'industrie privée, dans une mesure telle, que celle-ci parvient à « débaucher » les meilleurs fonctionnaires, à drainer les hommes les plus capables, les techniciens les plus renommés.

Récemment encore on a vu le brillant directeur de l'industrie et du travail, en Belgique, renoncer à ses fonctions pour se mettre à la tête d'une vaste entreprise commerciale.

contraire : E. CANNAN. *Ought municipal enterprises to be allowed to yield a profit?* (*Economic Journal*, March 1899).

1. Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale, concernant le rachat des principales lignes de chemins de fer suisses, du 25 mars 1897, p. 58.

Si, malgré tout, le corps des fonctionnaires renferme encore, à côté de lamentables et onéreux budgétivores, un assez grand nombre d'énergies et d'intelligences, c'est, principalement, à cause de la surabondance des travailleurs intellectuels. Il n'en est pas moins vrai que, dans un état social où l'argent constitue, à peu près, le seul stimulant, la seule récompense du travail, les industries d'État ne peuvent avoir des directeurs d'élite qu'en leur assurant les mêmes avantages qu'aux fonctionnaires de l'industrie privée.

Quant aux travailleurs manuels et aux petits employés, si l'on peut dire que souvent, on ne peut pas dire que toujours leurs salaires ou leurs traitements soient plus élevés que ceux des entreprises particulières : l'État belge, par exemple, paie ses machinistes beaucoup moins bien que les grandes compagnies françaises.

Néanmoins il n'est pas douteux que, dans un état démocratique, dans un pays de gouvernement parlementaire, où la masse du peuple participe aux élections, si les hommes sont déterminés à obtenir de meilleures conditions, ils peuvent y arriver plus facilement quand l'exploitation se fait par l'État, responsable vis-à-vis de l'opinion publique, plutôt que par des compagnies, qui échappent, ou peu s'en faut, au contrôle de celle-ci.

Alors même, d'ailleurs, que les salaires nominaux du personnel de l'État sont inférieurs à ceux de l'industrie privée, les travailleurs gagnent en sécurité ce qu'ils perdent en

argent. Ils se contentent d'une moindre rémunération, pour les mêmes motifs que les détenteurs de fonds publics se contentent d'un moindre intérêt. La stabilité de leur emploi compense l'infériorité de leur salaire. Elle les garantit contre les risques de chômage, d'invalidité, d'incapacité de travail par suite d'accident ou de vieillesse, qui planent, comme une ombre menaçante, sur tant de vies ouvrières¹; et cette garantie, cette assurance du pain quotidien constitue un si précieux avantage que, pour l'obtenir, les ouvriers de l'État supportent avec une inlassable patience toutes les vexations, toutes les entraves que la discipline administrative apporte à leur liberté politique ou à l'exercice de leurs droits constitutionnels, et notamment de leur droit d'association.

Il convient de ne pas oublier, en effet, qu'à ce point de vue, le despotisme de l'État-patron ne vaut pas mieux que le despotisme qui règne dans la plupart des ateliers de l'industrie privée; et il est inévitable que cet état de choses persiste aussi longtemps que persistera la confusion des services et des pouvoirs publics, sous la direction des gérants d'affaires de la classe capitaliste.

(1) *Revue du Travail* 1899, p. 1,266. — Malines. Industrie du meuble : « Certains patrons se plaignent des difficultés que leur crée, pour le recrutement des ouvriers, la présence à Malines de l'arsenal de l'État, où beaucoup de bons ouvriers tâchent de se faire admettre, dans le but d'assurer leurs vieux jours. »

§ 8. L'achat des matières premières

Sous le régime de l'exploitation capitaliste, les petits producteurs, et notamment les petits cultivateurs qui fournissent la matière première aux grandes industries agricoles, se trouvent, presque toujours, livrés sans défense aux fluctuations de prix qui résultent de l'anarchie industrielle, ou bien aux contrats de fer que leur imposent les cartels de fabricants de sucre, de tabac, de chicorée, de genièvre et *tutti quanti*.

Lorsque l'une ou l'autre de ces industries se trouve, au contraire, dans le domaine public, l'État, à raison du pouvoir d'achat dont il dispose, peut exercer une action considérable sur le prix des produits et sur les conditions de travail des fournisseurs.

Cette action présente, à coup sûr, de réels dangers, quand la puissance publique se trouve aux mains d'une coterie, d'un parti, ou d'une classe; mais, en revanche, quand elle s'inspire de préoccupations d'intérêt général, elle peut avoir des conséquences très avantageuses pour les producteurs des matières premières.

En Suisse, par exemple, l'administration du monopole de l'alcool — que l'on a très injustement accusée, à ce propos, de pratiquer le système de la *pomme de terre électorale*¹ — rend

1. Droz. *Essais économiques*. Le monopole de l'alcool en Suisse, p. 577. (Paris, Alcan, 1896).

de sérieux services aux cantons pauvres, en utilisant, pour la distillation, les pommes de terre qu'ils cultivent, au lieu de recourir, comme les distillateurs privés le faisaient antérieurement, au maïs et à d'autres céréales étrangères.

En France, grâce à l'institution du monopole des tabacs, qui limite, d'après l'étendue des besoins, l'étendue des cultures, on évite la surproduction, l'instabilité des prix, les dépréciations calamiteuses, qui ont si durement atteint les planteurs belges dans ces dernières années. « Le tabac récolté, dit A. Wagner, est acheté par la Régie, à des prix que, chaque année, le Ministre des finances détermine à l'avance, et qu'il fait connaître publiquement, pour les diverses qualités de tabac. De cette manière, le planteur reçoit un prix qui n'est pas seulement rémunérateur, mais qui reste à peu près uniforme, d'année en année. Il acquiert ainsi — différence très avantageuse avec le « commerce libre » — une base solide pour ses évaluations, ce qui est une véritable bénédiction pour le cultivateur » ¹.

Il en serait de même pour la culture des betteraves, si la socialisation de l'industrie sucrière venait délivrer les campagnards de l'exploitation, souvent odieuse, que les seigneurs de la Tare et de la Bascule leur font subir aujourd'hui. L'expropriation de ces derniers aurait en

1. WAGNER, *Lehr und Handbuch der politischen Oekonomie*. — Vierte Hauptabtheilung : *Finanzwissenschaft*. Dritter Theil : *Tabakmonopol*, p. 725 et s. (Leipzig, 1889).

outre l'avantage de relever la condition misérable du prolétariat des sucreries et d'apporter le seul remède vraiment efficace aux innombrables fraudes sur le poids, sur la tare et sur la densité, qui se commettent, lors de la réception des betteraves au détriment des fermiers et surtout des petits cultivateurs incapables d'exercer un contrôle sérieux ¹.

D'une manière générale, d'ailleurs, on peut dire que la socialisation des moyens de production et d'échange aurait pour effet d'entraîner la disparition des fraudes, des falsifications, des malversations de toute nature, que la fureur du profit engendre presque fatalement en régime capitaliste.

§ 4. Le coût des produits et des services

Nous avons constaté déjà la tendance actuelle des services publics à éliminer les préoccupations fiscales qui dominaient à l'origine, pour se rapprocher, de plus en plus, soit de la distribution communiste, soit, tout au moins, de la vente au prix de revient. Partout, au contraire, où les industries monopolisées conservent leur caractère capitaliste, l'élévation des prix constitue une véritable nuisance pour le public, ou pour les producteurs qui dépendent de ces industries.

1. V. à ce sujet notre discours à la Chambre des Représentants, le 25 mai 1897, et la brochure *Les vols sur les betteraves et les sucres*. (Bruxelles, rue des Sables, 35, 1900.)

A Paris, par exemple, la Compagnie du gaz — dont le nouveau conseil municipal, élu par les petits bourgeois, renouvellera sans doute le monopole — fournit le gaz d'éclairage à 30 centimes le mètre cube¹, tandis que, dans les villes anglaises, les commerçants le paient 8 à 10 centimes seulement aux régies municipales.

Les inconvénients de la monopolisation et les avantages de la socialisation, au point de vue des prix ou des tarifs, atteignent naturellement leur maximum lorsqu'il s'agit d'industries fondamentales, qui tiennent toutes les autres sous leur dépendance, comme les industries extractives, ou bien l'industrie des transports.

Certes, nous sommes les premiers à le dire, l'exploitation des chemins de fer de l'Etat, telle qu'elle est organisée en Belgique ou en Allemagne, prête à de justes et multiples critiques. Mais il n'en reste pas moins certain qu'au point de vue des tarifs, aussi bien que des avantages accordés à l'industrie en général, elle est incontestablement supérieure à l'exploitation par des compagnies privées. Ainsi que le constatait, avec raison, le Message du Conseil fédéral suisse, proposant le rachat des chemins de fer, les Compagnies desservent, avant tout, les bonnes lignes et se bornent à

l'indispensable à l'égard des mauvaises. Parfois même, elles ne font rien de plus que le minimum prévu par les concessions, parce que la préoccupation du dividende domine tout¹. — « Il y a, dit Wolfe, des régions entières, en Angleterre, et surtout en Irlande ou en Ecosse, qui sont absolument dépourvues de voies ferrées, parce que la création de celles-ci ne paierait pas les Compagnies². »

L'Etat, au contraire, se trouve dans l'obligation morale de sacrifier une partie de ses bénéfices à créer des chemins de fer dans les régions déshéritées. En Allemagne, en Autriche, en Belgique, il y a nombre de lignes dont l'établissement n'a pas d'autre but.

Et, néanmoins, malgré ces charges, assumées dans l'intérêt général, malgré les dépenses plus fortes, occasionnées par la rémunération du petit personnel, il n'est pas douteux que dans les pays où les chemins de fer sont exploités par l'Etat, les tarifs de transport, pour les voyageurs comme pour les marchandises, sont moins élevés qu'en France, et surtout en Angleterre.

C'est ce que constatait, en avril 1899, devant la Société des Arts de Londres, un des premiers ingénieurs anglais, T. Forster Brown, étudiant la situation de l'industrie charbonnière au point de vue de la concurrence internationale :

1. Message du 25 mars 1897, pp. 34 et s.

2. A. G. WOLFE. *The nationalisation of the railway system*, pp. 6 et 7. (London, The twentieth century press. 1894).

« Actuellement, disait-il, les concurrents les plus sérieux de l'Angleterre, c'est l'Allemagne et la Belgique. Les chemins de fer de l'État, en Allemagne, ont réduit leurs tarifs à la moitié de ce qu'on paie en Angleterre et ont développé, par là même, le commerce des charbons, à l'intérieur et à l'extérieur¹. »

Avantage d'autant plus considérable que l'unification du réseau, entre les mains de l'État, permet d'en faire bénéficier toutes les régions industrielles du pays.

Ce sont principalement des considérations de cette nature qui ont déterminé le gouvernement suisse à réaliser, d'un seul bloc, le rachat presque intégral des chemins de fer situés sur son territoire².

Ce sont elles, également, qu'invoquait l'ex-ministre des chemins de fer belges, M. Vandépeereboom, lorsque — discutant le projet de reprise du Grand-Central — il défendait en ces termes le principe de l'exploitation par l'État : « Sans doute, si l'on cherchait la réalisation des solutions les plus faciles au point de vue gouvernemental, on vendrait les chemins de fer. Ils ont coûté 1.400 millions; ils valent 2 milliards. Et, si l'on réalisait cette opération — la dette belge étant presque toute entière remboursée — on n'aurait plus à se préoccuper à l'avenir des budgets et on aurait supprimé toutes les difficultés qu'entraîne l'organisation d'une vaste administration. » Mais il

1. *Revue universelle des Mines*, janvier 1900, pp. 96 et 97.

2. Message du 25 mars 1897, pp. 42 à 73.

y a un point de vue plus élevé : il y a l'intérêt de l'industrie et du commerce. On peut le dire sans hésitation, cette immense prospérité que vous voyez, qui est sans précédent dans notre histoire à nous et, peut-être, dans l'histoire d'aucun autre peuple, est due à ce puissant instrument de travail qui est entre les mains de l'État.

« Mes prédécesseurs et moi, depuis trente ans, nous avons marché, n'ayant en vue que le développement de l'industrie. Aujourd'hui, on semble regretter de n'avoir pas été entre les mains d'industriels qui auraient retiré du service un bénéfice de plusieurs millions... Le jour où tous les chemins de fer seront entre les mains de l'État, la Chambre devra délibérer sur le point de savoir s'il faut que l'État exploite lui-même ou cède l'exploitation à des compagnies; mais je répète que, le jour où on aura pris cette dernière décision, l'heure de la décadence industrielle et commerciale aura sonné. »

A peine est-il besoin de signaler que ces arguments, qui firent grande impression sur la Chambre, s'appliquent, *mutatis mutandis*, à toutes les autres branches de l'industrie des transports. Ce qui est vrai des chemins de fer ne l'est pas moins des tramways, et, tandis qu'en France ou aux États-Unis le régime des compagnies et des trusts donne des résultats déplorables, en Angleterre on peut dire que les

1. Annales parlementaires, 1896-1897, p. 1663. (Séance du 15 juin 1897).

expériences de municipalisation des tramways ont définitivement abouti.

Il nous suffira, pour l'établir, de citer ce passage du *Municipal Year Book* de 1899 : « Aucune branche d'entreprise municipale n'a fait d'aussi rapides progrès, durant cette dernière année, que celle de l'exploitation des tramways. Presque sans exception toutes les grandes villes ont municipalisé les tramways ou sont à la veille de le faire. L'expiration des contrats de bail avec les compagnies coïncide avec l'inauguration de nouvelles méthodes de traction, et, avant peu d'années, les facilités de transport rapide dans les grands centres seront complètement révolutionnés. Aussi, beaucoup de corporations municipales, impatientes de placer les tramways sous leur contrôle le plus tôt possible, n'attendent pas l'expiration des concessions et effectuent le rachat des lignes concédées. Il est reconnu maintenant que le service des tramways ne peut donner le maximum d'avantages aux populations que lorsqu'ils sont exploités, aussi bien qu'appropriés, par la commune. »

Ceux qui auraient encore des doutes à cet égard feront bien de comparer les branlantes pataches à 30 centimes, qui déshonorent le pavé de Paris, avec les élégantes voitures, aux armes de la ville, qui, pour 5 centimes, (*a half penny*) transportent le voyageur aux quatre coins d'Édimbourg ou de Glasgow. Ils auront ainsi l'occasion de se convaincre que la régie des tramways l'emporte sur le mono-

pole des omnibus, non seulement au point de vue des tarifs, mais encore — et ceci nous amène à parler d'une autre série d'avantages de la socialisation — au point de vue de la qualité des services rendus.

§ 5. La qualité des produits

Les économistes les plus hostiles aux monopoles d'Etat sont obligés de reconnaître que ces derniers ont l'avantage de fournir aux consommateurs des produits généralement plus purs que ceux de l'industrie privée. « Avec des droits très élevés, dit Leroy-Beaulieu, le monopole gouvernemental est le seul procédé pour avoir des produits convenables, hygiéniques, non sophistiqués. Ce fait est hors de doute. Dans les discussions du parlement allemand, en 1877-1878, sur l'impôt du tabac, le vice-président de ce grand corps, M. de Stauffenberg, disait : Nous autres fumeurs, nous savons bien que nous fumons, mais nous sommes loin de savoir ce que nous fumons : l'emploi des succédanés de tabac se pratique déjà maintenant sur une si grande échelle que l'on pourrait consacrer une leçon de botanique tout entière, à décrire les végétaux qui se coudoient dans nos tabacs et nos cigares, depuis la feuille de betterave jusqu'à la feuille de cerisier ; que sera-ce lorsque le tabac sera grevé d'une surtaxe de 55 à 75 fr. ? — Les droits en France sont bien plus élevés que ceux

dont parlait cet orateur du Reichstag, et les produits sont purs; c'est là un très grand argument en faveur du monopole¹. »

Le même argument pourrait valoir en faveur du monopole de l'alcool, si, comme on le croyait jadis, la pureté des alcools de bouche constituait un facteur important dans la lutte contre l'alcoolisme.

On sait, en effet, que depuis l'introduction du monopole en Suisse, la rectification des alcools — si défectueuse sous le régime de l'alambic familial — s'opère dans des conditions tellement parfaites que, pour faire accepter le *schnaps* fédéral par les consommateurs, qui le trouvaient trop fade, la Confédération a dû l'additionner de 1 1/2 pour 1.000 de fûsel (impureté de l'eau-de-vie de pommes de terre), quantité qui est considérée, d'ailleurs, comme inoffensive².

Mais, hâtons-nous de le dire, étant donné que l'alcool, même parfaitement rectifié, n'en est pas moins un poison, c'est pour d'autres motifs, et principalement pour faciliter les mesures destinées à restreindre sa consommation, que nous sommes partisan du monopole de la fabrication et de la vente.

En revanche, lorsqu'il s'agit de denrées alimentaires comme le pain, le beurre, le lait, les épiceries, tous les produits en un mot sur la

1. LEROY-BEAULIEU. *Traité de la science des finances*. I, p. 701. (Paris, Guillaumin, 1892).

2. BERRYER. *Le monopole de l'alcool*, p. 216. (Liège, 1898).

vente desquels l'autorité exerce un contrôle aussi onéreux que trop souvent inefficace, il est certain que l'argument tiré de la qualité meilleure des produits plaide puissamment en faveur de la socialisation, par l'État ou par la commune.

Actuellement, les épiciers ont une réputation de falsificateurs, que d'honorables exceptions ne parviennent pas à faire oublier. Les laitières, malgré la surveillance de la police, ne veulent pas renoncer à la fâcheuse habitude de baptiser leur lait. Quant aux fabricants de beurre, petits et grands, ils ont des relations si fréquentes avec les fabricants de margarine, que ces derniers publient dans leurs prospectus des modèles de paniers élégants, voire même de prétendus objets de cuisine, qui permettent d'introduire de la margarine dans les laiteries, sans éveiller l'attention du public ou des agents de l'autorité¹.

Enfin, si l'on veut se rendre compte des inconvénients de la petite industrie boulangère, au point de vue de la qualité des produits, rien

1. « L'emballage donne lieu à des abus considérables. Une grande quantité de margarine est vendue aux détaillants dans les récipients les plus divers : corbeilles de luxe, ustensiles de ménage, ustensiles de cuisine, etc. Les prix même auxquels ces récipients sont laissés indiquent clairement qu'ils sont destinés à masquer la marchandise, au moins autant qu'à la contenir, et l'on est étonné parfois de la quantité de margarine que débite, dans sa cave ou dans une arrière-boutique, tel négociant que son étalage ferait à première vue ranger parmi les vanniers, les quincailliers ou les ferblantiers. » *Rapport MÉRODE sur la proposition de loi ayant pour objet la répression des fraudes au moyen de la margarine.* (Chambre des représentants, 7 mars 1900).

de plus désagréablement suggestif que cette description du baron Fréd. de Weichs-Glons, dans une étude de la *Revue d'Économie politique* sur la municipalisation de la boulangerie :

• « Entrons un peu, nous dit-il, dans un des fournils quelconques de nos boulangers ; nous ne tarderons pas à éprouver un profond dégoût à la vue de ce qui s'y passe, contrairement aux règles les plus élémentaires de l'hygiène. Nous les voyons presque tous installés dans des réduits sombres, humides, plus bas que la rue, où l'on n'arrive que par un escalier en casse-cou ou une échelle, dans des caves sans ventilateur, qui doivent même être éclairées de jour, qui sont sales et regorgent de toute espèce de vermine. Le plancher, le plafond, les parois n'en sont que rarement ou jamais nettoyés, les lieux d'aisance en sont repoussants et sans eau d'écouage et souvent établis à l'intérieur du fournil. On ne peut s'y laver, on n'y voit ni mouchoirs de poche, ni crachoirs, ni évier au-dessous du robinet à eau. Les pétrins y servent de lits et de baquets à laver le linge, et c'est même avec de l'eau sale que l'on fait la pâte ! L'air ne s'y renouvelle que rarement ou jamais, surtout en hiver, pour y économiser le combustible ; aussi y est-il asphyxiant, étouffant de vapeur d'eau et de charbon, de fumée de tabac, de produits de la fermentation et d'odeur de transpiration. »

Certes, nous ne prétendons pas que cet état de choses soit général, que l'industrie boulangère produise partout dans des conditions aussi déplorables qu'en Autriche ; mais, en tout cas,

il est incontestable que la fabrication du pain, dans les grandes coopératives, fait un heureux contraste avec ce lamentable tableau. Aussi est-ce, en partie, dans le but de généraliser les avantages de ces fabriques modèles, que l'on propose la municipalisation ou l'étatisation de l'industrie boulangère¹.

C'est également pour des motifs d'hygiène et, en même temps, pour éviter un formidable gaspillage de temps et de forces, que la municipalité de Glasgow a mis à l'étude un système de distribution commode du lait, préalablement analysé et stérilisé par les agents de l'administration. Les auteurs de ce projet, dans une brochure intitulée : *La laitière et le facteur*, insistent longuement sur ce fait, qu'indépendamment des avantages hygiéniques de la distribution communale du lait, on économiserait ainsi tout le temps que les laitières dépensent pour effectuer le transport à domicile — transport auquel suffiraient un petit nombre d'agents, distribuant le lait, de porte en porte, exactement comme les facteurs distribuent les lettres et les journaux.

En somme donc, et nous ne multiplierons pas inutilement les exemples, il n'est pas douteux que l'exploitation par l'État ou par les communes, n'étant pas dominée par la préoccupation exclusive du profit, présente tout au moins

1. DE WHICHS-GLONS. *La municipalisation de la boulangerie* (*Revue d'Écon. pol.*, oct.-nov. 1897). — V. TILL. *L'étatisation de la boulangerie*. (*Ibid.*, Avril 1897.)

2. On consultera avec intérêt, sur ces questions, la collection des *Annales de la Régie directe* depuis 1908.

l'avantage de fournir au public des produits d'une pureté et d'une loyauté que personne ne peut mettre en doute. Les progrès de la socialisation déterminent, par conséquent, un incontestable progrès dans la moralité des relations économiques.

§ 6. L'intérêt des générations à venir

Indépendamment des avantages immédiats que le public retire de la socialisation, il faut tenir compte de ce que l'exploitation par l'État assure beaucoup mieux que l'exploitation capitaliste la conservation et l'aménagement rationnel des richesses du sol et du sous-sol.

L'histoire des mines de fer en Belgique, mises au pillage par leurs concessionnaires, est tristement instructive à cet égard, et, sans nul doute, on peut appliquer à d'autres pays la critique sévère que nous trouvons dans la *Revue universelle des Mines* (janvier 1900), sur l'exploitation des charbonnages anglais : « Alors que les bassins houilliers de l'Angleterre ont encore des ressources qui permettraient de maintenir la progression actuelle de la production pendant trois siècles, jusqu'à 1.200 mètres de profondeur, les exploitants *écrèment* cette richesse de telle sorte que, dans cinquante ans, on ne pourra plus compter que sur des charbons d'exploitation plus dispendieuse et, par suite, le renchérissement de ceux-ci deviendra permanent. »

Lorsque le gouvernement transvaalien, au début de la guerre sud-africaine, prit possession des mines d'or du *Rand*, pour les exploiter à son profit, ses ingénieurs firent des constatations tout à fait analogues : « En beaucoup d'endroits — écrivait l'ingénieur Kubale, chargé de diriger les travaux de la *Rose Deep* — j'ai eu l'impression que la mine avait été *épluchée* par les directeurs précédents, c'est-à-dire que l'on en retirait seulement le minerai riche, sans considération d'une exploitation convenable de la mine et sans un plan d'essai convenable¹. »

Le même insouci de l'avenir se manifeste plus brutalement encore, et avec des conséquences plus immédiatement désastreuses, dans l'exploitation spoliatrice des forêts, par la plupart des propriétaires privés. « Tôt ou tard — lisons-nous dans le *Bulletin* de la Société centrale forestière de Belgique — les forêts particulières risquent d'être détruites, ou de ne plus jouer le rôle qui leur incombe, au point de vue de l'intérêt général. Le propriétaire ne se soucie nullement de l'influence que l'exploitation de la forêt peut avoir sur le climat, le régime des eaux ou l'industrie locale. Il ne voit que son intérêt propre². »

C'est pour ces motifs que tous les agents de l'administration forestière, ainsi que la plupart des économistes, se prononcent pour la conservation, la reconstitution ou l'extension des

1. *Économiste français*, 10 mars 1900, p. 305.

2. *La diminution du domaine boisé. Bulletin de la Société forestière*. Juillet 1896, p. 507.

forêts domaniales ; et, il importe de le remarquer, presque toutes les considérations qu'ils invoquent s'appliquent également aux autres richesses du sol et du sous-sol, qui doivent être ménagées dans l'intérêt des générations à venir.

§ 7. Résumé et conclusions

Les avantages que nous venons d'analyser ont, tout au moins dans certaines industries, une importance si considérable, qu'en dépit des préjugés, des intérêts contraires et même des arguments très graves que l'on peut opposer à l'exploitation par l'État capitaliste, le mouvement dans le sens de l'extension du domaine collectif se manifeste, dans les pays démocratiques, avec une intensité toujours croissante.

Ceux-là même qui témoignent pour le collectivisme de l'aversion la plus bruyante, sont amenés, par la force des choses, à faire du collectivisme sans le savoir, ou sans le vouloir. « Le conseiller municipal individualiste, dit spirituellement Sidney Webb, marche sur le pavé municipal éclairé par le gaz municipal et nettoyé par les balais municipaux avec l'eau municipale. Voyant à l'horloge municipale du marché municipal qu'il est de trop bonne heure pour rencontrer ses enfants venant de l'école municipale, située à côté de l'asile des aliénés du comté et de l'hôpital municipal, il se servira du télégraphe national pour leur dire de ne pas venir par le parc municipal, mais de prendre le

tramway municipal, afin de le rencontrer dans la salle de lecture municipale, attendant à la bibliothèque municipale et au musée municipal, où il désire consulter certaines publications nationales en vue du prochain discours qu'il compte prononcer dans la salle municipale du conseil pour la canalisation et l'accroissement du contrôle gouvernemental sur les chemins de fer. »

Certes, nous nous hâtons de le dire et nous ne tarderons guère à le montrer, ce collectivisme fragmentaire, cette étatisation ou cette communalisation des services publics, en régime bourgeois, diffère profondément, essentiellement, du collectivisme au sens propre du mot et, dans nombre d'industries, son extension présenterait plus d'inconvénients que d'avantages.

Jusqu'à présent, nous n'avons parlé que de ces derniers, qui peuvent, en somme, se ramener à une seule et même cause : les administrations publiques, n'ayant pas l'âpreté du gain, la *boulimie* du profit, qui caractérisent l'exploitation capitaliste, se montrent plus soucieuses de l'intérêt général, plus disposées à tenir compte d'autres considérations que le bénéfice à réaliser.

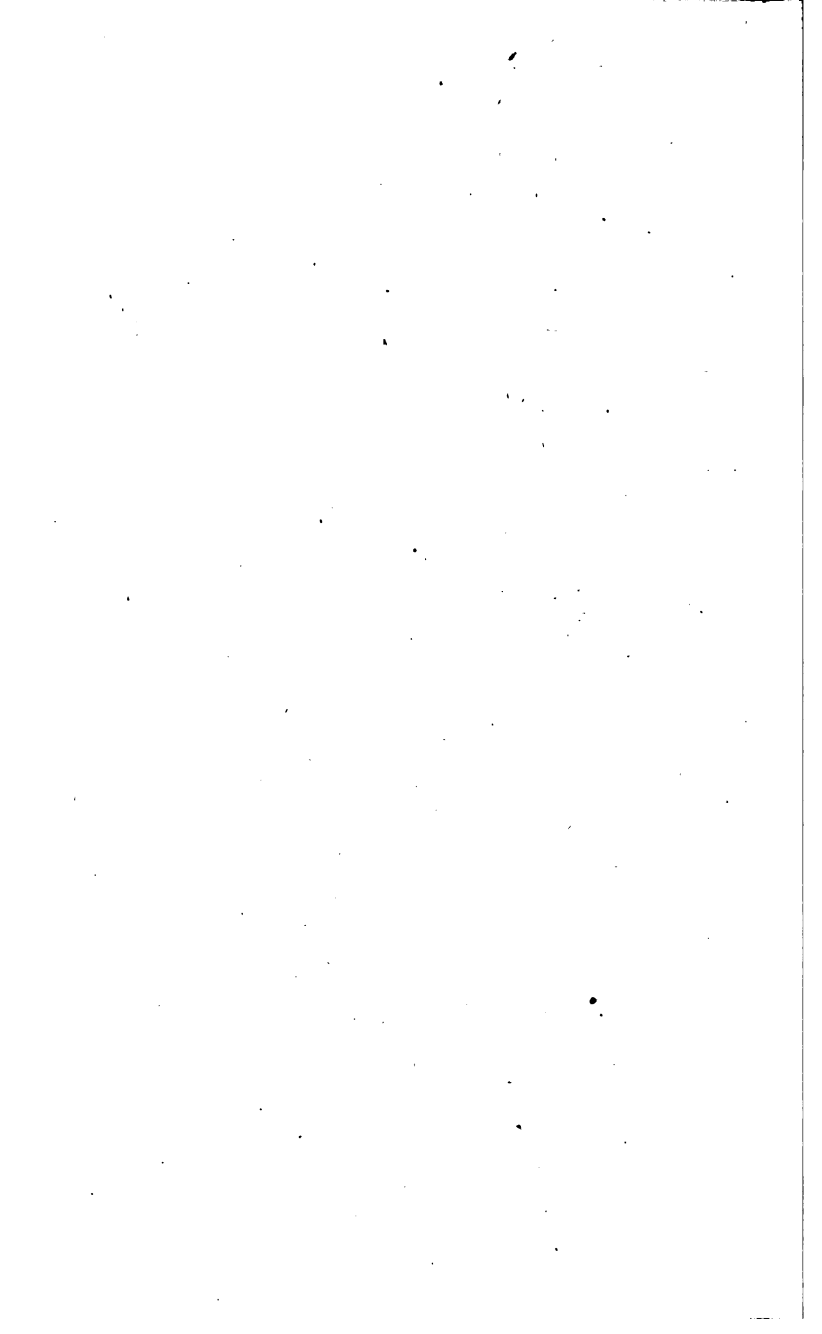
Il va de soi que les fonctionnaires à traitement fixe, absolument désintéressés dans les profits d'une entreprise, n'ont pas les mêmes raisons que les particuliers, courant après la fortune, pour rogner sur les salaires, filouter sur les heures de travail, rançonner les con-

sommateurs, falsifier les produits ou dilapider les richesses naturelles qui forment le patrimoine commun des générations. Mais, d'autre part — et voici le revers de la médaille — partout où règne le fonctionnarisme public ou privé, ce désintéressement, ce détachement pécuniaire des intérêts de l'entreprise — *dans un état social où tout paralyse l'action des facteurs altruistes* — doivent exercer fatalement une influence déprimante sur l'initiative et l'énergie des directeurs de la production.

La supériorité productiviste de l'unification industrielle, de la socialisation du travail, se trouve partiellement neutralisée par l'apathie, l'esprit de routine, la lenteur paperassière, les habitudes gaspilleuses, l'insouciance des préférences du public, que l'on reproche trop justement à la bureaucratie moderne. Et, si l'on peut citer comme modèle l'exploitation des services municipaux dans certaines communes démocratiques, tout ce que l'on peut dire en faveur de la plupart des industries d'Etat, c'est que, présentant les avantages de l'appropriation collective, leurs inconvénients au point de vue de la production ne dépassent pas, ou ne dépassent guère, les inconvénients analogues, qui existent dans les grandes compagnies privées.

Quoi qu'il en soit, au surplus, on ne saurait assez répéter que c'est une erreur grossière que de considérer le collectivisme comme une extension pure et simple du domaine public actuel. Aussi longtemps, en effet, que le règne

social de la bourgeoisie se maintient, les entreprises publiques restent, nécessairement, des entreprises capitalistes exploitées par l'État patron, sinon dans l'intérêt exclusif des classes maîtresses, du moins en tenant le plus large compte de cet intérêt.



CHAPITRE III

L'ADMINISTRATION DES CHOSES

Quand tout le monde sera fonctionnaire, il n'y aura plus de fonctionnaires.

(JEAN JAURES).

Malgré les protestations, cent fois réitérées, de tous les théoriciens socialistes, la plupart de leurs adversaires s'obstinent à prétendre que le collectivisme a pour formule : Tout à l'État !

C'est là, évidemment, créer une équivoque, en jouant sur la double acception du mot État.

L'État, ce peut être, dans un sens large, toute organisation sociale, quelle qu'elle soit ; mais ce peut être aussi l'État-gendarme, l'État policier et bureaucratique, l'instrument de règne qui a pour but essentiel de sauvegarder l'ensemble des intérêts de la classe possédante.

Et, par une incroyable défiguration de la doctrine socialiste, on en arrive à dire que c'est à l'État-gendarme, à l'État dans sa forme actuelle, que nous voulons confier la direction de toutes les entreprises, le monopole de toutes les industries, la haute main sur toutes les branches de la production et de l'échange.

S'il en était réellement ainsi, le socialisme

n'aurait pas d'adversaires plus acharnés que les socialistes eux-mêmes.

Nous sommes les premiers à reconnaître, en effet, qu'un pareil régime présenterait, au point de vue de la liberté individuelle aussi bien qu'à celui de la productivité sociale, les plus sérieux dangers. Seulement, ce que l'on oublie, ou ce que l'on feint d'oublier, c'est que le socialisme poursuit, en même temps que l'appropriation collective, une organisation du travail essentiellement différente de celle qui existe aujourd'hui.

Or, pour que cette organisation socialiste du travail puisse s'établir, il faut supposer, au préalable, toute une série de transformations, non seulement dans l'ordre moral et intellectuel, mais dans l'ordre politico-social, et, notamment, la conquête des pouvoirs publics par le prolétariat organisé, la différenciation de l'État-gouvernement et de l'État-industriel, la décentralisation des entreprises sociales, caractérisées, aujourd'hui, par la plus étouffante centralisation.

§ 1. La conquête prolétarienne des pouvoirs publics

La différence fondamentale entre l'exploitation par les grandes compagnies et l'exploitation par l'État, la commune, ou d'autres personnes publiques, réside dans le mode de formation de la volonté directrice.

Dans le premier cas, elle émane de l'assem-

blée des actionnaires, et, par conséquent, s'inspire, d'une manière exclusive, de leur intérêt privé.

Dans le second, au contraire, elle émane, ou, du moins, elle est censée émaner de la généralité des citoyens qui composent l'État ou la Commune, et, par conséquent — *dans la mesure où ils participent effectivement à l'exercice du pouvoir* — elle s'inspire de l'intérêt général.

Mais il va sans dire que, si le pouvoir appartient à un monarque absolu, ou bien à une oligarchie dirigeante, l'exploitation des services publics peut aller directement à l'encontre de l'intérêt du plus grand nombre et profiter exclusivement, soit au souverain, soit à la classe maîtresse. Aussi arrive-t-il fréquemment que, dans un État capitaliste, et surtout dans un État monarchique et militariste, ce soient les socialistes eux-mêmes qui se prononcent avec le plus d'énergie contre certaines extensions du domaine collectif.

Les social-démocrates allemands, par exemple, ont été au premier rang de l'opposition, contre les projets de Bismarck sur le monopole du tabac, de Kaunitz sur le monopole du blé, ou, plus récemment, contre les propositions des agrariens relatives à la transformation de la *Reichsbank* en une Banque d'État. « Demander aujourd'hui la création d'une banque d'État — disait Schœnlank, au Reichstag, en février 1899 — ce serait fournir des armes aux *Junker*, faciliter leurs projets de spolia-

tion, contribuer avec eux à paralyser les progrès de la production moderne ¹. »

De même, dans son livre sur *la Question agraire*, K. Kautsky se déclare nettement contre les formules bourgeoises de la nationalisation du sol, laquelle n'aurait d'autre effet, dans une monarchie absolutiste comme l'Allemagne, que d'augmenter le nombre des fermiers de l'État, de fournir à celui-ci des ressources pour fondre des canons, bâtir des forteresses, construire des cuirassés et lui permettre, en un mot, d'effectuer d'énormes dépenses improductives, en échappant à l'intervention financière du Parlement ².

Bref, la première condition pour que l'extension de la propriété collective soit avantageuse pour tout le monde, c'est que le gouvernement appartienne à tout le monde ³.

Et, s'il est vrai que, dans les pays plus ou moins démocratiques, le prolétariat exerce, dès à présent, une influence telle que l'intérêt social prédomine dans l'exploitation de certains monopoles d'Etat, ce qui est aujourd'hui l'exception ne pourra devenir la règle que le jour où la conquête intégrale des pouvoirs publics

1. *Stenographische Berichte über die Verhandlungen des Reichstags*, 8 Februar 1899, pp. 725 et s. Ce discours se trouve résumé dans DE GREEF. *Le crédit commercial et la banque nationale* de Belgique, p. 159 (Bruxelles, Mayolez, 1899.)

2. KAUTSKY. *Die Agrarfrage*, pp. 321 et s.

3. KAUTSKY, *Das Erfurter Programm*, pp. 129 et s. (Stuttgart, 1892).

consacrera définitivement l'émancipation politique des travailleurs.

Mais, si complète que puisse être cette transformation des pouvoirs, elle ne suffirait pas à elle seule pour faire disparaître les multiples inconvénients qui résultent de l'exploitation par l'Etat, dans sa forme actuelle.

La plupart d'entre eux proviennent, en effet, de la centralisation excessive et de la confusion complète qui existe, presque partout, entre les fonctions gouvernementales de l'Etat et ses fonctions économiques, entre ce que Schæffle appelle *Staatswirthschaft* (Economie d'Etat) et *Volkswirthschaft* (Economie sociale), ou, suivant la forte expression de Saint-Simon, entre le gouvernement des hommes et l'administration des choses.

§ 2. L'État-gouvernement et l'État-industriel

L'État moderne n'est pas *une* personne morale, mais un agglomérat complexe, multiforme, protéique, de personnes morales, exerçant les fonctions les plus diverses.

On y trouve juxtaposées des structures guerrières, léguées par les siècles, et des structures industrielles, ajoutées par les temps nouveaux.

Représenté par ses ministres, il est à la fois général, grand maître de l'Université, chef de la magistrature, préfet de police, et d'autre part, directeur des postes, des télégraphes, des téléphones, des chemins de fer, constructeur

des ponts et chaussées, inspecteur de l'industrie et des mines, protecteur de l'agriculture, fabricant de monnaies.

« En France, dit É. de Laveleye, les ministres disposent, tout d'abord, d'une somme de trois milliards, qui dépasse le revenu cadastral des terres. En outre, ils contrôlent le budget des communes, des départements et des institutions de bienfaisance, qui s'élèvent encore à un bon milliard. Ils entretiennent, réglementent et inspectent les écoles publiques de toute espèce et à tous les degrés; ils nomment les évêques, et, d'une main, paient les ministres des cultes, de l'autre, les danseuses court vêtues qui exhibent leurs grâces à l'Opéra; ils entretiennent les instituts, les académies, les observatoires, etc.; ils déterminent combien d'hectares seront plantés en tabac, et combien chaque hectare aura de plantes et chaque plante de feuilles, et ils nomment à cet effet des inspecteurs spéciaux chargés de les compter; ils vendent ce stupéfiant dans les bureaux privilégiés dont ils nomment les innombrables agents répandus dans tout le pays; ils transportent les lettres, les télégrammes, les journaux, ce qui exige encore toute une légion d'employés; ils construisent des routes et des chemins de fer, creusent des ponts et des canaux; ils exploitent les forêts domaniales, reboisent les hauteurs et surveillent les terres boisées des particuliers; ils font de la porcelaine à Sèvres et des tapis aux Gobelins; par les droits de douane, les accises et les primes

aux industries favorisées, ils déterminent la division du travail dans toutes les branches de la production¹. »

Et, pour la direction suprême de ces multiples services — dirigés, en fait, par des fonctionnaires compétents, mais irresponsables — on choisit un certain nombre de politiciens, responsables mais incompetents.

Alors que la présidence du conseil d'administration des chemins de fer privés est une véritable profession; que, de même, il serait élémentaire de placer à la tête des chemins de fer de l'Etat, des ingénieurs, des techniciens, des hommes de carrière, étrangers à la politique, on s'en va chercher, dans quelque province, des avocats, des hommes politiques, qui n'ont, le plus souvent, d'autres titres à la direction des locomotives nationales que les services qu'ils ont pu rendre à leur parti.

Le même ministre — ce fut le cas en Belgique pour M. Vandenpeereboom — régit les chemins de fer et mène le char de l'Etat.

Epreuve-t-il un échec politique, il résigne en même temps ses fonctions techniques, et c'est précisément cette confusion, cette incapacité ou cette instabilité des ministres, cet hétéroclite mélange de fonctions contradictoires et incompatibles, qui fournissent aux économistes libéraux le plus clair de leurs arguments.

Reprenant le système de l'ivrogne, cher aux

1. DE LAVELLEYE. *Revue des Deux-Mondes*, 15 décembre 1882.

Spartiates, on nous montre l'État bourgeois, avec son parasitisme bureaucratique, sa centralisation étouffante, sa réglementation tracassière, son administration dispendieuse, et l'on nous dit : Voilà le régime que vous voulez généraliser ! Or, c'est exactement le contraire qui est vrai.

Le collectivisme n'implique pas seulement l'appropriation collective des moyens de production et d'échange. Il poursuit, en outre, la différenciation de l'Etat-Etat, organe du gouvernement, et de l'Etat-industriel, banquier, entrepreneur de transports, organe de la vie économique des sociétés.

Nous disons « différenciation » et non pas « séparation » car, si les services industriels, les organes économiques, doivent avoir une existence *autonome*, indispensable à leur bon fonctionnement, ils ne sauraient avoir une existence *indépendante* de l'Etat, en tant qu'organe de la volonté collective.

L'intervention législative, qui se manifeste actuellement, pour réglementer les heures de travail, organiser l'assurance ouvrière, protéger les travailleurs contre les abus de l'autorité patronale, continuerait évidemment à se manifester, si les entreprises avaient un caractère public. Mais, de plus en plus, à mesure que s'étendra le domaine collectif, grandira la nécessité d'une différenciation des fonctions économiques et politiques — différenciation aussi profonde que celle qui existe dans l'organisme individuel, entre la nutrition, la di-

gestion, la circulation d'une part, les fonctions du système nerveux, de la vie de relation d'autre part.

C'est, dès à présent d'ailleurs, ce qui tend à se produire dans tous les pays, en dehors de toute idée préconçue, sous la pression des circonstances. Partout, en effet, on réclame ou on réalise une distinction plus ou moins nette entre la politique et l'administration.

En 1898, par exemple, la *Fédération des associations industrielles et commerciales*, de Belgique, se plaignant, à tort ou à raison, de certaines anomalies dans les tarifs de transports par chemin de fer, déclarait « que ces abus dureront tant que les chemins de fer seront exploités par l'Etat et dirigés par un homme politique, lequel sera toujours en butte aux sollicitations et aux pressions de toutes sortes. » Elle réclamait, en conséquence, « la constitution d'un comité consultatif des tarifs, composé de fonctionnaires de chemins de fer, de membres du Parlement et de représentants du commerce et de l'industrie belge, dont le ministre serait tenu de prendre l'avis avant d'établir ou de modifier les tarifs. »

Une proposition analogue fait l'objet d'un projet de loi déposé au Parlement français.

Plus récemment, dans les articles qu'il a publiés sur « l'Anarchie postale en France », anarchie que d'ailleurs il semble avoir considérablement exagérée, P. Leroy-Beaulieu se prononce à son tour pour la séparation de l'Etat-état et de l'Etat maître des postes : « On peut

demander, dit-il, si l'on a été bien inspiré en parlementarisant le service des postes, c'est-à-dire en mettant à sa tête un sous-secrétaire d'Etat, un député ou un sénateur. L'administration des postes n'a absolument rien de politique; elle ne peut être dirigée que par un homme qui ait puisé dans la carrière une certaine compétence technique. Pourquoi donc mettre à sa tête un personnage d'apparat, nécessairement incompétent, professionnellement improvisateur? »

Et pourquoi donc, ajouterons-nous, généralisant ces justes observations, mettre des personnages du même genre à la tête des autres services publics, et notamment de l'industrie des transports, qui devient de plus en plus un monopole d'Etat? Pourquoi ne pas imiter l'exemple du gouvernement suisse qui, dans un projet de banque nationale, comme dans la loi qui règle l'organisation des chemins de fer rachetés en 1898, a eu bien soin d'établir une cloison étanche entre la politique et la gestion domaniale?

L'administration des chemins de fer suisses, en effet, conserve vis-à-vis du pouvoir central une pleine et entière autonomie. Les membres du Conseil directeur sont désignés, en partie par le Conseil fédéral, en partie par l'assemblée fédérale, en partie par les divers cantons. Leurs fonctions sont incompatibles avec les fonctions politiques et gouvernementales. Ce sont des

1. *Economiste français*, 13 janvier 1900. — Voir aussi PAYEN. *Les Monopoles*. (Paris, 1920.)

professionnels non politiciens, au lieu d'être des politiciens professionnels¹.

Le même régime d'autonomie existe et a produit d'excellents résultats dans la plupart des colonies anglaises de l'Australie, pour les chemins de fer², aux États-Unis, pour les départements du travail et de l'instruction publique³, en Belgique, pour la caisse d'épargne et le crédit communal—institutions d'Etat, mais personnalités juridiques distinctes de celles de l'Etat,—en Angleterre, sur le terrain municipal, pour les *Schoolboards*, les conseils d'hygiène, etc. etc.⁴.

En étendant ce système à tous les services publics, on supprimerait les multiples inconvénients qui résultent de l'incompétence ou de l'instabilité ministérielle et de l'intervention abusive de l'Etat-pouvoir dans le domaine de la production. Mais cette réforme, à elle seule, serait radicalement insuffisante : elle ne porterait aucun remède aux défauts organiques que présente dans sa forme actuelle l'Etat-administration.

1. Message du Conseil fédéral du 25 mars 1897, chap. V. *Organisation des chemins de fer d'Etat*, pp. 141 à 154.

2. W. M. ACWORTH. *Government Railways in a democratic state* (*Economic journal*, décembre 1892.)

3. DE LAVELEYE. *Le gouvernement dans la démocratie*, II, p. 121 (Paris, Alcan, 1894).

4. M. VAUTHIER. *Le gouvernement local de l'Angleterre*, chap. VII et IX (Paris, Rousseau, 1895.)

§ 3. La décentralisation des entreprises sociales

Dans l'ordre administratif, comme dans l'ordre politique, la caractéristique du régime actuel, c'est la centralisation poussée à l'extrême.

De bas en haut, dans n'importe quelle administration, règne un système de contrôle visant beaucoup plus la décision que l'exécution, énervant l'initiative et supprimant la responsabilité. Aux chemins de fer de l'État belge, par exemple, — et on pourrait en dire autant pour d'autres pays — un ingénieur d'atelier ne peut modifier, en aucune façon, les procédés ou le système d'exploitation du service qui lui est directement confié, sans l'autorisation de son chef de service, qui doit, à son tour, demander l'autorisation à la direction, laquelle, dans la plupart des cas, doit demander encore l'approbation du conseil d'administration.

Bref, toute initiative doit percer trois zones dans lesquelles elle a beaucoup de chance de rencontrer comme obstacles la routine, l'ignorance ou l'inimitié. Si elle part d'un homme de beaucoup de volonté, elle aura raison de ces obstacles; mais comme les hommes de cette trempe forment l'exception, l'initiative se trouve vite rebutée et, le plus souvent, elle finit par devenir nulle.

• D'autre part, cette triple couverture, qui est exigée par l'organisation même — dans le but

de tout ramener au centre — a pour conséquence la suppression de la responsabilité. Etant donnée l'incompétence habituelle du ministre, c'est le conseil d'administration qui représente le public, pour le contrôle de la gestion économique. Mais à qui s'en prendra-t-il, si la gestion a été mauvaise ? A la direction ? Impossible, puisque la direction n'a rien décidé et ne peut rien décider sans l'approbation du conseil. Et, quant à la direction, au chef de service, à l'ingénieur d'atelier, aucun d'eux n'est tenté d'exercer ce contrôle au nom de l'intérêt public, puisqu'aucune mesure n'a été prise sans qu'au préalable la responsabilité de tous ait été engagée.

Ce système a poussé des racines tellement profondes que le contrôle, dans les administrations publiques, se fait, non pas au point de vue économique, mais au point de vue formaliste. La grande question est de savoir si les autorisations, suivant l'échelle hiérarchique, ont été demandées et obtenues. Le prix de revient ne joue aucun rôle. Jamais un directeur d'atelier, non plus qu'un directeur de service, ou un directeur d'administration, ne fait un compte de gestion. Les comptes rendus du ministre des chemins de fer, par exemple, de même que les réponses aux questions posées par les Chambres, le montrent nettement. Les quelques chiffres que l'on fournit, et que l'on peut fournir, sont les chiffres globaux, remis à la comptabilité de l'État, pour le contrôle des budgets.

A pareil système devrait être substitué — et rien n'empêcherait de le faire immédiatement; ce serait même une excellente préparation et mise en train, pour l'organisation fédéraliste qui remplacera l'organisation actuelle — le *système de la décentralisation*, c'est-à-dire le système de l'autonomie et de la responsabilité.

Ce système, d'ailleurs, la bourgeoisie sait parfaitement l'appliquer, dans toute son étendue, dès l'instant où ses intérêts directs sont en jeu. Dans toute société industrielle, le directeur est, au point de vue technique et au point de vue commercial, nettement indépendant du conseil d'administration. Représentant des actionnaires, ce dernier contrôle avant tout les *résultats*; il n'intervient dans la *décision* et l'*exécution* que dans les cas où l'intérêt en jeu est considérable et où l'on juge nécessaire d'exercer un contrôle préalable.

Plus la société est importante, plus la décentralisation est complète : à Seraing-sur-Meuse, par exemple, aux établissements Cockerill, il y a un directeur des charbonnages, un directeur des hauts fourneaux et laminoirs, un directeur des aciéries, un directeur des constructions mécaniques, un directeur des expéditions; et, bien que leurs ateliers, fours, gisements, se trouvent dans le même enclô, bien qu'ils fonctionnent tous avec l'argent et pour l'argent des mêmes actionnaires, chacun d'eux est complètement indépendant des autres. Le fer laminé par le directeur des hauts fourneaux et laminoirs ne s'en va pas nécessaire-

ment dans les ateliers du directeur des constructions mécaniques. Si le premier peut vendre plus cher, ou le second acheter moins cher, en s'adressant au dehors, le directeur des hauts fourneaux *exportera* et son collègue *importera* dans l'usine. Il en est de même pour les produits des charbonnages ou des aciéries.

Un régime analogue se retrouve dans les compagnies de chemins de fer. A la compagnie du Nord, par exemple, le service des locomotives fonctionne, comme fournisseur d'appareils de traction, vis-à-vis du service de l'exploitation, et lui facture les heures-locomotives qu'il fournit. Le directeur des locomotives est responsable, vis-à-vis de la compagnie, du coût d'entretien des locomotives, et le directeur de l'exploitation, du coût de traction des trains¹.

Aux chemins de fer de l'État, rien de pareil n'existe, et, s'il en est ainsi, c'est que tout, dans l'organisation actuelle de l'État, part de l'idée du pouvoir fort, omnipotent et omniscient.

Pour compléter, par conséquent, les avantages de l'autonomie des services publics vis-à-vis du gouvernement, il faudrait donner à chacun de ces services une organisation décentralisée, comprenant des rouages nettement définis, et, le plus possible, autonomes, pour tout ce qui concerne leur mouvement propre. Dans ces conditions, la responsabilité de chacun, au lieu d'être vague et diffuse, deviendrait

1. Renseignements communiqués par Lux, rédacteur au journal *le Peuple*, de Bruxelles.

effective et facile à établir; l'initiative personnelle serait encouragée; l'organisation des services d'Etat acquerrait la souplesse et la liberté d'allures qui lui font absolument défaut et, tout en conservant les avantages de la socialisation, on enlèverait aux grandes compagnies la supériorité qu'elles présentent au point de vue de l'organisation du travail.

§ 4. L'État de l'avenir

Les réformes immédiates qui peuvent, et qui doivent être réalisées, pour accroître les avantages et réduire les inconvénients de l'exploitation des services publics, ne sont évidemment que l'amorce et le point de départ de transformations bien plus profondes, dans l'organisation actuelle de l'Etat.

Pacifiquement ou révolutionnairement, par une série de modifications insensibles ou d'éliminations plus ou moins brusques, les fonctions autoritaires de l'Etat iront décroissant, tandis que ses fonctions économiques prendront une importance toujours plus grande.

L'antithèse de l'*État-gouvernement* et de l'*État-administration* n'est pas autre chose, en somme, que le reflet de l'opposition qui existe entre la structure militaire et la structure industrielle des sociétés. Or, tout fait prévoir qu'en dernière analyse, et malgré d'inévitables réactions, temporaires et partielles, les conquêtes politiques du prolétariat, le développe-

ment de son organisation internationale, l'absorption, plus ou complète, plus ou moins rapide, de la propriété capitaliste par la propriété collective, doivent avoir pour résultats d'éliminer les causes de guerre entre les hommes comme entre les nations, et, par conséquent, de réduire progressivement l'importance des institutions gouvernementales fondées sur la contrainte.

Mais, en même temps, grandira l'importance des institutions administratives, décentralisées et autonomes, qui auront pour objet d'organiser la solidarité sociale et d'exploiter, dans l'intérêt commun, un domaine collectif toujours plus étendu.

Que l'on prolonge ces deux tendances à travers l'avenir, et l'on aboutit à un régime, fondé sur la coopération volontaire, dans lequel l'Etat-gouvernement s'en est allé, suivant l'expression d'Engels, rejoindre le rouet et la hache de bronze au musée des antiques, cédant la place à l'Etat-administration, qui n'est rien autre que l'ensemble des fonctions et des organes, ayant pour objet d'assurer la plus forte production et la plus juste répartition des richesses.

Telle est la conception commune à tous les grands théoriciens du socialisme, depuis l'anarchiste Proudhon jusqu'à ses frères ennemis de l'école Marxiste, depuis les Saint-Simoniens jusqu'aux disciples de Fourier¹. Tous pour-

1. Cf. PROUDHON. *Du principe fédératif*. Première partie. Chap. XI (Paris, 1863) et *Capacité politique des classes*

raient, sur ce point, adopter les conclusions de Considérant, exposant la doctrine phalanstérienne, dans son livre intitulé *Destinée sociale* : » Les Etats, ainsi transformés, réglant dans les différents degrés hiérarchiques les mouvements commerciaux et financiers, présidant aux relations industrielles extérieures des divers centres de population, ne sont autre chose que des gérances, nommées par des associations plus ou moins nombreuses, et investies de la confiance de ceux qui les ont choisies. Il n'y a plus de pouvoir, ayant à ses ordres une armée, une gendarmerie, une police; il n'y a plus de despotisme, ni d'usurpation possible — ce qu'auront toujours à craindre les nations, tant qu'elles seront obligées de fabriquer des sabres. »

ouvriers. Deuxième partie. Chap. XV (Paris, 1865.) ENGELS. *L'origine de la famille, de la propriété privée et de l'Etat*. Chap. IX, in fine. (Paris, Carré, 1893). — *Doctrine de Saint-Simon*. Exposition, 1828-1829, 7^e séance (Paris, 1830). — CONSIDÉRANT. *Destinée sociale* (Paris, 1834, 1838).

CHAPITRE IV

LES FORMULES DE RÉPARTITION

« La Société ne commence qu'avec le communisme. Son essence est le communisme et l'évolution historique est une généralisation du communisme. »

(RODBERTUS).

Nous venons de montrer que l'organisation du travail, en régime socialiste, différerait infiniment plus de l'organisation des monopoles d'Etat, que ceux-ci ne diffèrent de l'organisation capitaliste privée des entreprises. Mais il importe d'insister, plus encore, sur le changement profond, essentiel — *pivotal*, dirait un fouriériste — qui résulterait de la socialisation des moyens de travail, tant au point de vue de la production que de la répartition.

Ce qui caractérise, avant tout, le système capitaliste, c'est, nous l'avons déjà dit, la production de marchandises, de valeurs d'échange, en vue de réaliser des profits. « Dans un régime de propriété privée, dit Rodbertus, on ne travaille jamais pour le besoin social et profond. On travaille pour le marché, pour la demande, qui se traduit par des sommes offertes. Des souffrances profondes peuvent exister; si

elles n'ont pas à leur disposition des valeurs échangeables, il ne sera rien fait pour les alléger. Le travail social ne s'exerce qu'au profit des propriétaires. » Supposons, au contraire, que la propriété devienne collective, c'est au profit des propriétaires collectifs que va s'exercer le travail social. Au lieu de produire pour réaliser des bénéfices, on produira pour satisfaire des besoins. Au lieu de fabriquer des choses inutiles ou superflues, quand des milliers de travailleurs crient famine, on ira, d'abord, au plus pressé; on s'occupera de nourrir, de loger, d'habiller et d'instruire, avant de consacrer le surplus des efforts à des travaux plus raffinés. Bref, par un retour *apparent* aux formes primitives, la production pour l'échange fera place à la production de valeurs d'usage, mais pour la *communauté sociale* et non plus, comme jadis, pour la *communauté domestique*.

On peut, dans une certaine mesure, se rendre compte, pratiquement, de la portée de ce changement, de cette *révolution*, en comparant — *si parva licet componere magnis* — l'organisation d'une société anonyme capitaliste à celle d'une coopérative socialiste, comme le *Vooruit*, de Gand, ou la Maison du Peuple, de Bruxelles.

La *Société anonyme*, en effet, travaille pour le marché national ou international; elle produit des valeurs d'échange, dans le seul but de réaliser — pour la collectivité restreinte de ses actionnaires — la plus grande source possible de profits.

Généralisez ce type d'association, avec ses actionnaires sans travail et ses travailleurs sans actions : vous avez l'organisation sociale capitaliste.

La *Société coopérative*, au contraire, — dont l'idéal serait d'employer tous ses membres à la production de tout ce qu'ils consomment — travaille avant tout pour les familles associées, et, quand elle reste fidèle à son principe, poursuit beaucoup moins la réalisation de bénéfices que la production d'un maximum d'avantages pour les coopérateurs.

Généralisez ce type d'association, et vous aurez une idée bien imparfaite, bien rudimentaire d'ailleurs, de ce que serait, ou plutôt de ce que pourrait être, le régime socialiste.

Certes, il serait profondément ridicule de prétendre trouver l'image réduite du monde futur dans ces chétifs embryons, non encore sortis de la matrice capitaliste, qui les marque de son empreinte et leur fournit les moyens d'existence. Mais nous croyons cependant que le meilleur moyen de concevoir, d'une manière tangible et concrète, le mode de production socialiste, c'est de prendre pour point de départ ses réalisations actuelles, si incomplètes qu'elles soient, d'éliminer, en pensée, toutes les survivances capitalistes qu'elles contiennent et de supposer — sur le modèle de nos grandes sociétés belges, par exemple — une coopérative géante, ayant pour associés tous les citoyens d'un pays, ou d'une région plus ou moins vaste, possédant, comme propriété sociale, tout l'ou-

tillage productif, ou, du moins, l'outillage productif de toutes les grandes industries, et dans laquelle tous les membres, à la fois producteurs et consommateurs, donneraient leur travail, intellectuel ou manuel, éliraient, directement ou indirectement, leurs administrateurs ou leurs chefs de service et produiraient toutes les utilités, toutes les valeurs d'usage, nécessaires à la satisfaction de leurs besoins.

Ce que serait la répartition dans une société de ce genre, tel est, d'après nos adversaires et nos critiques, le problème dont les difficultés se manifestent par la contradiction même des formules que l'on propose.

Si grandes que soient ces difficultés — et nous comptons bien les aborder de front — il convient de remarquer cependant que rien n'empêche de concevoir une société collectiviste, au double point de vue de la propriété et de la production, dans laquelle on se bornerait à améliorer et perfectionner graduellement les modes de rémunération, de répartition, qui existent dans la société actuelle.

De même que les coopératives socialistes emploient des travailleurs salariés, mais en leur assurant un minimum de salaire, une part dans les bénéfices, une journée de travail qui ne dépasse pas 8 heures — tout au moins à Bruxelles — un emploi stable et permanent, une série d'avantages en cas de maladie, de vieillesse, d'incapacité de travail, de même, dans la grande coopérative que serait en somme une société collectiviste, il ne serait nullement

impossible que l'on maintienne, dans une certaine mesure, les formes supérieures du salariat.

Mais, hâtons-nous de l'ajouter, ce collectivisme partiel, ce *collectivisme capitaliste* — dirions-nous si ces deux mots ne hurlaient pas de se trouver ensemble — cette transaction entre le socialisme et l'individualisme ne serait et ne pourrait être qu'une transition vers le collectivisme intégral. Et, par conséquent, cela ne nous dispense pas d'étudier les formules de répartition mises en avant par les diverses écoles socialistes.

Si nombreuses, d'ailleurs, que ces formules puissent être, on peut les ramener à deux points de vue fondamentaux : le besoin à satisfaire ou le travail fourni — le droit à l'existence ou le droit au produit intégral du travail.

En partant de la notion du besoin — de la *valeur d'usage*, — et en se fondant sur le droit à l'existence, les communistes disent : à chacun selon ses facultés, à chacun selon ses besoins. Se fondant, au contraire, sur la notion du travail — de la *valeur d'échange* — les collectivistes, au sens étroit du mot, répondent : à chaque travailleur le produit intégral de son travail.

A première vue, ces deux formules sont absolument contradictoires. Nous croyons, cependant, qu'il est possible et nécessaire de les concilier et de les compléter l'une par l'autre.

§ 1. Le droit au produit intégral du travail

Le droit au produit intégral du travail trouve sa réalisation complète, soit dans l'île déserte de Robinson, soit dans un état social où, la propriété étant collective, l'usage de la propriété commune reste individuel. C'est le cas, par exemple, dans une communauté rurale où sinon chaque travailleur, du moins chaque unité économique, chaque ménage reçoit son lot, produit tout ce qu'il consomme et consomme tout ce qu'il produit.

Mais à partir du moment où, sous une forme quelconque, la production devient sociale, où le travail associé se substitue au travail individuel, il ne peut être question de donner à chaque travailleur son *produit* en nature, mais seulement la *valeur de ce produit*, l'équivalent de la force de travail dépensée dans l'œuvre commune. Et alors surgit le problème de savoir ce que vaut, comme principe de répartition, cette formule mattresse, ce *leit-motiv* de tous les programmes socialistes : à chaque travailleur le produit de son travail.

Ainsi que le fait remarquer Anton Menger¹, le droit au produit intégral du travail a, dans les théories socialistes, deux fonctions bien distinctes, l'une positive, l'autre négative. En vertu de celle-ci, les revenus sans travail, con-

1. A. MENGER. *Le droit au produit intégral du travail*, p. 212-214. Trad. française. (Paris, 1900).

séquence nécessaire de l'appropriation privée des capitaux, apparaissent comme une injustice qui doit disparaître. En vertu de celle-là, chaque travailleur doit retirer de l'ensemble de la production autant de valeurs qu'il en a créées lui-même par son travail.

Qu'il n'en soit pas ainsi, sous le régime capitaliste, c'est ce qui résulte, incontestablement, de toutes les considérations que nous avons fait valoir.

« Aussitôt que la terre devient une propriété privée, dit A. Smith, le propriétaire demande une part dans chaque produit que peut y faire croître ou y recueillir l'ouvrier. Sa rente est la première déduction que souffre le produit du travail appliqué à la terre. La production de presque tout autre travail est sujet à la même déduction en faveur du profit¹. »

Pour qu'il en soit autrement, il faut que les travailleurs soient propriétaires de leurs moyens de travail et consomment eux-mêmes leurs produits ou en reçoivent l'équivalent exact.

Espérer la généralisation de pareil état de choses, sur la base de la propriété individuelle, serait — nous l'avons montré dans nos chapitres sur la concentration industrielle — la plus rétrograde des utopies. Mais, d'autre part, est-il possible que la formule du droit des travailleurs au produit intégral de leur travail trouve sa réalisation dans un état socialiste, sur la base de la propriété collective ? Et, en sup-

1. *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*. Trad. Garnier, I, pp. 131 et 132.

posant que ce soit possible, cette formule de répartition serait-elle conforme à la justice ? Telles sont les deux graves questions qui s'imposent à notre examen.

Pour que chaque travailleur reçoive le produit intégral de son travail, dans un régime de production socialisée, il faudrait — et c'est l'une des principales objections que l'on croit faire au collectivisme — pouvoir isoler ce produit, déterminer la part qu'il représente dans le produit total du travail associé. Or, après les innombrables discussions que ce problème a fait naître, nous avons à peine besoin de dire que cette détermination se heurte à des difficultés qui paraissent insurmontables.

A moins de se borner à des évaluations empiriques ou d'attribuer la même valeur à toutes les journées de travail, *skilled* et *unskilled*, comment apprécier la valeur produite par chacune des forces individuelles de travail, cérébrales ou musculaires, opératrices ou directrices, qui concourent à l'extraction, la fabrication et la circulation d'un produit ?

Rechercher la part du travail individuel dans un produit social, c'est, dans l'immense majorité des cas, vouloir retrouver une aiguille dans une meule de foin.

D'ailleurs, en admettant que l'on ait une commune mesure pour déterminer la valeur de tous les travaux individuels, encore ne serait-il pas juste de répartir entre les producteurs directs le produit intégral du travail associé. Ce serait méconnaître le droit des producteurs

indirects, de tous ceux dont la coopération immatérielle apporte à l'œuvre commune un indispensable concours ; ce serait dénier également le droit à l'existence des faibles, des incapables, de tous ceux qui naissent pour souffrir ; enfin, et surtout, ce serait attribuer aux individus qui composent la société les résultats obtenus par la société même.

« Le travail individuel, dit avec raison Robertus, n'est, pour une grande partie, fécond que par la coopération. Comment reviendrait-il à l'individu ce qu'il n'a pas créé ? La collectivité, dont l'effort d'ensemble fait seul les résultats utiles, a son droit à une part du produit social, laquelle ne sera pas partagée¹ ».

Dès l'instant donc où la production sociale se substitue à la production individuelle, la formule du droit au produit du travail ne peut plus être prise dans son sens individualiste. Elle signifie seulement que l'ensemble des travailleurs doit jouir intégralement des fruits du travail social — sans qu'aucun prélèvement puisse être exercé, du chef de l'appropriation individuelle des moyens de production.

Mais cela ne nous dit pas encore ce qui doit revenir à chaque travailleur, dans les richesses produites par la communauté dont il fait partie ; et c'est ici que nos adversaires — soulignant l'antithèse du droit à l'existence et du droit au produit du travail — croient avoir trouvé la

1. ROBERTUS. *Das Kapital*, p. 86, cit. par ANDLER. *Les origines du socialisme d'Etat en Allemagne*, p. 335. (Paris, Alcan, 1897).

Pierre d'achoppement du socialisme collectiviste.

Le collectivisme, dit-on, n'a pas de formule de répartition. Des économistes, comme Leroy-Beaulieu, tombent d'accord sur ce point avec des communistes-anarchistes, comme Kropotkine, qui opposent à la formule collectiviste, le principe communautaire : « A chacun selon ses facultés, à chacun selon ses besoins. »

§ 2. Le droit à l'existence

Dans son livre, *La conquête du pain*, Kropotkine, développant la formule du droit à l'existence, ou plutôt du droit à l'aisance, déclare que le seul principe de répartition qui puisse être adopté dans une société communiste, c'est le principe adopté déjà par les communautés agraires, en Europe.

Si la commune possède un bois, par exemple, tant que le petit bois ne manque pas, chacun a droit d'en prendre *tant qu'il veut*, sans autre contrôle que l'opinion publique de ses voisins.

Il en est de même pour les prés communaux. Tant qu'il y en a assez pour la commune, personne ne contrôle ce que les vaches de chaque ménage ont mangé, ni le nombre des vaches dans les prés. On n'a recours au partage, ou au rationnement, que lorsque les prés sont insuffisants.

Et, si vous allez dans les pays de l'Europe orientale, où le gros bois se trouve à discrétion

et où le sol ne manque pas, vous voyez les paysans couper les arbres dans les forêts selon leurs besoins, cultiver autant de sol qu'il leur est nécessaire sans penser à rationner le gros bois, ni à diviser la terre en parcelles. Cependant, le gros bois sera rationné et la terre partagée selon les besoins de chaque ménage, dès que l'un et l'autre manqueront, comme c'est déjà le cas pour la Russie.

En un mot : *prise au tas* de ce qu'on possède en abondance ; *rationnement* de ce qui doit être mesuré, partagé. Sur les 350 millions d'hommes qui habitent l'Europe, 200 millions suivent encore ces pratiques, qui trouvent leurs racines au plus profond de la nature humaine ¹.

Remarquons, cependant, que ces modes primitifs de répartition se rapportent, le plus souvent, à des richesses naturelles, dont la production n'exige aucun travail. Dès l'instant, au contraire, où l'élément travail entre en scène, où la nécessité d'un effort productif se fait sentir, l'application du principe communiste se heurte, généralement, à de formidables résistances. On est, du reste, en droit de se demander quelle intensité ne devraient pas avoir les sentiments altruistes des travailleurs, pour que leur énergie productive ne soit pas affaiblie par l'absence de tout intérêt direct et personnel, dans l'accroissement de la production.

C'est pourquoi, tout en reconnaissant, avec Kropotkine, les tendances communistes qui se

1. KROPOTKINE. *La conquête du pain*, pp. 78 et 79. (Paris, Stock, 1892).

manifestent, dès à présent, dans les sociétés modernes — tendances qui prendraient un bien plus considérable essor en régime socialiste — il nous paraît aussi impossible d'admettre que, dans la répartition du produit social, on tienne compte seulement des besoins de chaque individu, à l'exclusion de son travail, qu'il nous a été impossible d'admettre que l'on tienne compte seulement de son travail, à l'exclusion de ses besoins.

Au fond, les deux formules — à chacun selon son travail et à chacun selon ses besoins — représentent le point de départ et le point terminus d'une évolution, qui dégage du régime actuel les formes les plus imparfaites du collectivisme, pour aboutir, finalement, aux formes les plus libres et les plus intégrales du communisme.

Nous tombons, au surplus, d'accord sur ce point avec certains, et non des moindres, parmi les communistes-anarchistes eux-mêmes. « Lorsque les peuples, dit E. Carpenter, ont appris la leçon du commercialisme et de la concurrence aussi profondément que ceux d'aujourd'hui ont appris celle du chacun pour soi, il leur faut le temps de l'oublier. Le sentiment de la vie commune, depuis si longtemps étouffé et réprimé, croîtra et s'élargira de nouveau, mais lentement. Il faut donc avouer qu'afin de laisser à de nouvelles idées et à de nouvelles habitudes de vie le temps de se développer, il faudra passer par l'étape intermédiaire du collectivisme. Des formules telles que « la nationa-

lisation du sol et de tous les instruments de production », bien que vagues et en vérité impossibles à appliquer rigoureusement, serviront de noyaux d'où se développera ce sentiment. Leur application partielle exercera l'homme à l'effort du travail commun et à l'idée de l'œuvre commune¹ ».

Ainsi, l'apparente contradiction des principes mis en avant par les diverses écoles socialistes tend à disparaître dès l'instant où l'on admet qu'ils correspondent à des stades différents de l'évolution sociale.

Notre idéal, à tous, notre fin dernière, c'est le communisme, et, dès à présent, dans un nombre toujours croissant de services publics, nous en trouvons des applications partielles : c'est le cas, par exemple, pour les dépenses de l'enseignement gratuit, l'entretien des enfants (cantines scolaires) dans les écoles dirigées par des municipalités socialistes, les garanties d'existence reconnues — du moins dans certains pays — aux malades, aux vieillards, aux invalides du travail.

Peut-être le temps viendra-t-il où les progrès de la moralité et de la solidarité générale, l'abondance de la production, les inconvénients et les difficultés de tout autre mode de répartition des richesses auront pour effet de généraliser l'application du principe communiste. Mais, dans l'état actuel des choses, force nous est de compter avec l'égoïsme, avec l'intérêt

1. E. CARPENTER. *Étapes vers la liberté. (Humanité nouvelle, Janvier 1898.)*

étroitement personnel, dans la mesure nécessaire pour assurer le maximum de productivité au travail social.

§ 3. Résumé et conclusions

En résumé donc, il est impossible de formuler un principe de répartition qui soit universellement applicable à tous les degrés de l'évolution sociale. La supériorité, toujours relative et transitoire, de telle ou telle formule dépend, en dernière analyse, de la faculté qu'elle possède d'assurer, mieux que tout autre, — *à un moment donné* — la plus grande expansion des forces productives, le plus grand essor de la production intégrale.

Remarquons, au surplus, que dans un état socialiste ces questions de « partage » n'auraient pas l'importance essentielle qu'elles possèdent aujourd'hui et que, pour ce motif, les économistes bourgeois continuent à leur attribuer, quand ils se transportent par hypothèse dans un état social différent.

Actuellement, en effet, la plus-value tout entière se répartit entre les détenteurs du capital privé; c'est postérieurement au procès de répartition qu'une partie de cette plus-value — celle qui n'est pas consommée improductivement — sert à développer les moyens de production, à rémunérer les producteurs indirects, ou bien à défrayer les dépenses publiques.

En régime socialiste, au contraire, il ne sau-

* rait être question de partage que pour une fraction, relativement minime, de la plus-value produite par le travail social. Avant toute répartition de cette plus-value entre les individus, la communauté prélèverait les ressources nécessaires au développement ultérieur de la production, à la rémunération des travailleurs qui ne participeraient pas directement à la production matérielle, et à l'alimentation des services publics, mis gratuitement à la disposition de tous les citoyens.

Or, dans un état social où l'influence des principes communistes irait toujours croissant, ces prélèvements effectués dans l'entente de tous limiteraient de plus en plus le champ de la répartition individuelle.

Que l'on suppose, par exemple, une société qui réglerait elle-même par des actes de volonté collective le développement de ses moyens de production, qui reconnaîtrait à tous les travailleurs, ainsi qu'à tous les invalides du travail, un droit *égal* à la satisfaction de leurs besoins essentiels, qui organiserait en services gratuits l'instruction et l'entretien des enfants, le logement, l'éclairage et le chauffage, la distribution des eaux potables, le transport des lettres, des voyageurs, des produits, en un mot, toutes les fonctions de la vie sociale qui répondent à des besoins généraux, sensiblement les mêmes pour tous les individus : n'est-il pas évident que, dans une société de ce genre, tout imprégnée de communisme, le problème de la répartition individuelle — d'après la quantité ou

la qualité de travail fourni, par exemple — n'aurait plus qu'une importance relativement secondaire ?

C'est déjà, dans une certaine mesure — et nous y revenons encore une fois pour rendre notre pensée plus concrète — le mode de répartition en vigueur dans les coopératives socialistes.

A la Maison du Peuple de Bruxelles, notamment, avant de procéder à un partage des bénéfices, les statuts garantissent aux travailleurs du personnel un salaire normal, aux groupes du Parti Ouvrier le logement, le feu et la lumière, aux membres malades le pain quotidien et les secours médico-pharmaceutiques, aux sections d'art, d'enseignement, d'éducation, de propagande, des subsides proportionnels aux ressources dont l'assemblée des coopérateurs dispose ; et c'est seulement après avoir effectué ces prélèvements, après avoir déterminé les sommes que l'on affecte à la réserve, à l'amortissement et au développement de l'outillage social, que l'on distribue ce qui reste entre les associés.

De même, dans un État socialiste, c'est après avoir satisfait à tous les besoins d'intérêt général, après avoir assuré le droit à l'existence de tous les membres de la communauté, que l'excédent des produits ou plutôt des valeurs produites pourrait faire l'objet d'une répartition différentielle.

Dans la mesure où il serait socialement utile, au point de vue de la production, d'attribuer

des avantages spéciaux à certains travailleurs ou à certaines catégories de travailleurs, pour stimuler leur énergie et leur puissance de travail, rien n'empêcherait une société collectiviste de maintenir — *mutatis mutandis* — la hiérarchie des traitements qui existe, aujourd'hui, dans les services publics.

Le collectivisme n'implique donc pas nécessairement égalité de rémunération.

Et ceci nous permet de répondre à cette objection banale que, dans une société collectiviste, tous voudraient exercer les métiers les plus agréables et les plus faciles. Il faudrait donc, dit-on, employer la contrainte pour obtenir une juste répartition des forces de travail : la vidange serait obligatoire comme l'est actuellement le service militaire.

Remarquons, tout d'abord, que le jour où il en serait ainsi, l'on aurait bien vite réalisé les inventions nécessaires pour réduire les « travaux répugnants » à très peu de chose. Mais, pour rencontrer l'objection dans toute sa force, avec la portée générale qu'on lui donne, ne voit-on pas qu'à ce point de vue le régime collectiviste disposerait des mêmes moyens d'action que le régime capitaliste ?

Qu'advient-il, aujourd'hui, lorsqu'il y a trop d'ouvriers dans une branche d'industrie ? Les salaires baissent. Ils s'élèvent, au contraire, lorsqu'il y en a trop peu. La même sanction existerait en régime collectiviste : les prélèvements nécessaires effectués et la rémunération minima payée, la part de chacun dans l'excé-

dent à répartir pour chaque branche de la production serait d'autant plus petite que les partageants seraient plus nombreux. Par conséquent, les métiers encombrés seraient relativement peu rémunérateurs ; les métiers désertés, les tâches ingrates et périlleuses recevraient une rémunération plus considérable. Il n'y aurait qu'une différence, toute en faveur du collectivisme : c'est qu'aujourd'hui, par suite des défauts de l'enseignement professionnel, le passage d'une branche à l'autre présente généralement des difficultés extrêmes, que dans un état socialiste on pourrait dans une large mesure éviter.

Faut-il que nous tentions d'aller plus avant dans l'examen des problèmes que soulève l'organisation du travail en mode collectiviste ; que nous recherchions, par exemple, comment et dans quelle mesure les collectivités de travailleurs participeraient à la gestion des entreprises et à la désignation du personnel directeur ? Ce serait méconnaître que de telles solutions doivent nécessairement varier d'après les temps, les lieux, les industries, le degré de développement intellectuel et moral des producteurs.

Autant il importe d'être précis et pratique lorsqu'il s'agit de mesures à prendre du jour au lendemain, autant il serait, à notre sentiment, téméraire et chimérique de vouloir tracer par avance le plan détaillé d'une organisation dont les grandes lignes apparaissent seules à l'horizon social.

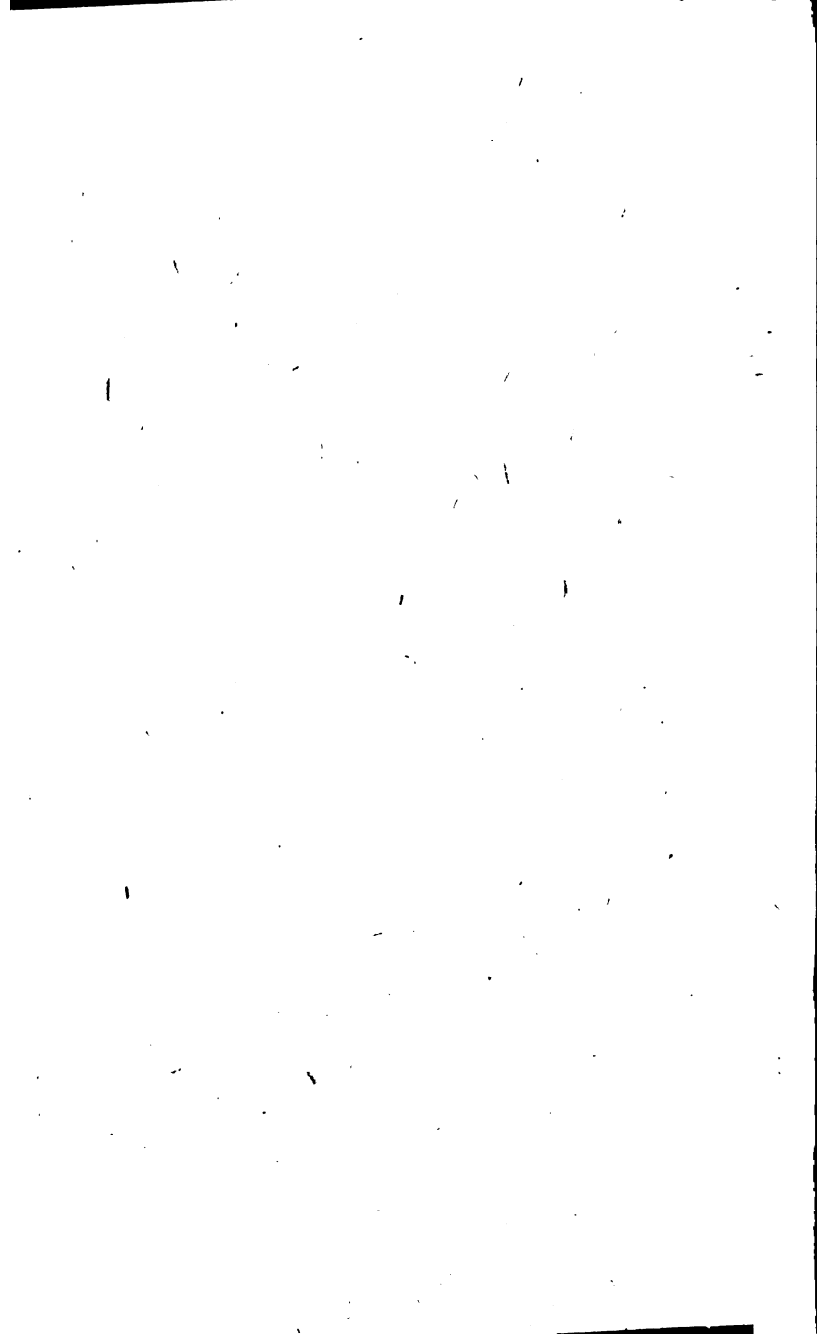
Nous renvoyons, au surplus, ceux dont l'esprit se complait en ce genre d'hypothèses aux multiples « esquisses du régime de l'avenir » qui ont vu le jour depuis quelque dix ans. Ils n'auront que l'embarras du choix entre la précision scientifique de Schaeffle¹, l'ingéniosité un peu terre à terre de Bellamy², l'imagination délicieusement poétique de William Morris³ et, quand ils auront parcouru le cycle des utopies contemporaines, la diversité même de ces conceptions idéales leur en montrera le caractère essentiellement subjectif.

Loin de nous, d'ailleurs, l'intention de méconnaître l'utilité réelle de ces productions littéraires : elles concrétisent agréablement l'abstraction des systèmes ; elles répondent aux mille objections de détail qui se pressent sur les lèvres misonéistes ; elles habituent notre pensée à se mouvoir librement, en dehors des catégories historiques du monde bourgeois ; mais, quand elles nous ont aidé à préciser nos rêves, il importe de reprendre contact avec la réalité, de mesurer les obstacles qui nous séparent de la terre promise, et de rechercher par quels moyens y pourront atteindre les peuples en marche vers un meilleur avenir.

1. SCHAEFFLE, *La quintessence du socialisme*. Trad. Malon (Paris, 1880).

2. BELLAMY, *Looking backward*. Trad. fr. de P. REY, avec une préface de TH. REINACH.

3. MORRIS, *News from Nowhere*. (London, Reeves and Turner, 1886). Deux trad., l'une complète, l'autre par fragments dans la *Bibliothèque socialiste*, sous le titre : *Nouvelles de nulle part*, 1902. (Paris, Société nouvelle de Librairie et d'Édition).



CHAPITRE V

LES MOYENS DE RÉALISATION

Flectere si nequeo superos Acheronta movebo.
(VIRGILE).

Dans toutes les branches de la production et de l'échange où la concentration capitaliste a fait son œuvre, détruisant ou asservissant la propriété personnelle, l'expropriation des expropriateurs s'impose comme le seul moyen vraiment efficace de rétablir sur une base élargie l'union de la propriété et du travail. Mais, si tous les socialistes sont d'accord sur ce point, il s'en faut que le même accord subsiste quant aux procédés à mettre en œuvre pour aboutir à ce résultat.

On peut grouper en trois catégories les plans de socialisation proposés par les diverses écoles, selon qu'elles poursuivent l'expropriation des moyens de travail sans indemnité, avec indemnité complète, ou avec indemnité viagère.

§ 1. L'expropriation sans indemnité

Ceux qui préconisent la confiscation pure et simple de la propriété capitaliste peuvent invo-

quer des précédents historiques, dont le plus éclatant, à coup sûr, est la suppression sans indemnité des droits féodaux en 1789.

Dans son livre sur *le Socialisme et la Révolution française*, André Lichtenberger a clairement montré que les arguments qui tendent à justifier l'expropriation par les bourgeois s'appliquent, par identité de motifs, à l'expropriation des bourgeois et que, par conséquent, quiconque s'enthousiasme pour l'anéantissement des privilèges de 1789, est peut-être assez mal fondé à protester du caractère sacré des privilèges de 1900.

« Beaucoup moins menacé, sans doute, que les privilèges féodaux en 1789, dit Lichtenberger, le capital a ceci de commun avec eux, à l'heure actuelle, qu'il ne représente une propriété légitime qu'aux yeux d'une certaine fraction de la nation et qu'il pourrait, comme les droits féodaux l'ont été, être sérieusement mis en question, le jour où cette portion hostile de la nation, arrivant au pouvoir, serait à même de donner de la propriété une définition dans laquelle il ne serait pas compris. En somme, il ne faut pas dire que, théoriquement, une telle mesure serait beaucoup plus attentatoire à la propriété que ne le fut celle de 1789. Du moment que la prescription cesse de couvrir les propriétés, on peut assez bien imaginer à l'égard du capital une politique tout à fait analogue à celle que l'on suivit vis-à-vis des droits féodaux. On distingua, parmi les droits féodaux, ceux qui provenaient de la main-

morte et devaient être supprimés, et ceux qui dérivait de la propriété et devaient être rachetables. On distinguerait de même, dans le capital, celui qui est dû à l'accumulation du produit du travail, et celui, au contraire, qui est dû au travail seul de l'argent : ce dernier étant réputé illégitime et supprimé, et le premier seul étant conservé ou remplacé par des bons de consommation. Et pourquoi, de même que toute espèce de privilège féodal a fini par être aboli sans indemnité, à cause de l'hostilité des aristocrates au nouveau régime, et des nécessités de salut public, pourquoi, de même, toute espèce de capital, les bons de consommation n'étant pas payés, n'aurait-elle pas le même sort, pour des raisons tout à fait analogues ?¹ ».

Nul ne saurait dire, en effet, si les résistances de la classe possédante n'auront pas un jour les mêmes conséquences qu'à la fin du siècle dernier ; si les projets, longuement médités, d'expropriation pacifique et graduelle ne subiront pas le même sort que les projets analogues, élaborés, à la veille de la Révolution française, par les Turgot et les Condorcet.

Seulement, pour que la confiscation de la propriété capitaliste, l'expropriation sans indemnité soit concevable — abstraction faite de la question de savoir si elle serait légitime — il faut *nécessairement* se placer dans l'hypothèse d'une suppression simultanée de tous titres de rente, fonciers et capitalistes.

1. LICHTENBERGER. *Le socialisme et la Révolution française*, pp. 234 et suiv. (Paris, Alcan, 1899).

Ainsi que le constate, avec raison, Kropotkine, il y a, dans nos sociétés, des rapports établis qu'il est matériellement impossible de modifier, si on y touche seulement en partie. « Supposons, en effet, dit-il, que dans une région quelconque il se fasse une expropriation limitée : qu'on se borne, par exemple, à exproprier les grands seigneurs fonciers, sans toucher aux usines, comme le demandait Henry George ; que, dans telle ville, on exproprie les maisons, sans mettre en commun les denrées ; ou que, dans telle région industrielle, on exproprie les usines, sans toucher aux grandes propriétés foncières. Le résultat sera toujours le même. Bouleversement immense de la vie économique, sans les moyens de réorganiser cette vie économique sur des bases nouvelles. Arrêt de l'industrie et de l'échange, sans le retour aux principes de justice ; impossibilité pour la société de reconstituer un tout harmonique¹. »

Le raisonnement — que nous retrouvons chez Deslinières (*Esquisse du régime collectiviste*) — paraît irréfutable : l'expropriation sans indemnité sera intégrale, ou elle ne sera pas.

Mais d'autre part, évidemment, pour que cette expropriation ne se heurte pas à d'insurmontables résistances, il faudrait que la concentration capitaliste fût arrivée à son terme, que la propriété personnelle n'existât plus qu'à l'état de souvenir, que l'immense majorité

1. *La conquête du pain*, p. 58.

des citoyens se composât de prolétaires, qui « n'auraient rien d'autre à perdre que leurs chaînes ! »

Et même dans cette hypothèse, dont la réalisation semble, pour le moins, éloignée, il n'est pas douteux que, de toutes les formes de liquidation sociale, l'expropriation sans indemnité — avec les résistances, les troubles, les perturbations sanglantes qu'elle ne manquerait pas de produire — serait, en définitive, la plus *coûteuse*.

« Nous ne considérons pas du tout, écrivait Engels en 1894, l'indemnisation des propriétaires comme une impossibilité, quelles que soient les circonstances. Combien de fois Karl Marx ne m'a-t-il pas exprimé l'opinion que, si nous pouvions racheter toute la bande, ce serait encore le moyen de s'en débarrasser au meilleur marché. »

Examinons donc si ce rachat serait possible, en accordant aux capitalistes ce que la Constitution belge appelle une « juste et préalable indemnité ».

§ 2. L'expropriation avec indemnité

C'est le procédé que les gouvernements actuels mettent en œuvre, lorsqu'ils rachètent, par exemple, une concession de chemin de fer.

L'Etat emprunte les sommes nécessaires pour effectuer le rachat, et les capitalistes expropriés reçoivent, tout au moins, la contre-valeur de

ce qu'ils abandonnent. Le plus souvent même, l'indemnité qu'on leur paie dépasse de beaucoup la valeur des biens qui entrent dans le domaine public ; mais, à supposer qu'il n'en soit pas ainsi, que le rachat s'effectue dans des conditions normales, qui ne voit que pareille expropriation ne résout en aucune manière le problème de l'élimination des revenus sans travail ?

On supprime, il est vrai, les dividendes des actionnaires, mais on leur donne en échange des rentes de l'Etat. On étend le domaine collectif, mais on accroit proportionnellement la dette publique. C'est ce qui fait dire à Finet, dans une brochure intéressante : « Ceux qui empruntent pour créer un patrimoine national agissent à l'encontre de l'intérêt de la collectivité, et à l'avantage des capitalistes, aussi longtemps que ceux-ci reçoivent leurs arrérages. Ils leur rachètent des biens pour des prix supérieurs à ceux qu'ils leur ont coûtés, et ils font faire à l'Etat des placements qui, très généralement, ne lui rapportent pas de quoi couvrir les charges de l'emprunt ¹ ».

Il y a, sans doute, quelque exagération dans ces critiques. Malgré le taux exorbitant de certains rachats, l'unification des chemins de fer belges — indépendamment des avantages qu'elle présente pour le public et pour le personnel — n'a pas été, financièrement parlant,

1. FINET. *Le régime financier de la Belgique. Nécessité d'un budget du domaine collectif*, p. 19. (Bruxelles, 1894).

une opération désavantageuse¹. Mais il n'en reste pas moins vrai que la reprise des moyens de production — dès l'instant où elle a pour contre-partie l'accroissement de la dette publique — ne met nullement un terme à l'existence d'une classe de rentiers, ayant la faculté de vivre sans travail, grâce à l'exploitation du travail d'autrui. Et, dans ces conditions, on ne peut concevoir la suppression de cette classe parasite que par la banqueroute ou par l'amortissement. De deux choses l'une : ou bien l'Etat refuserait, ou se trouverait dans l'impossibilité de faire face à ses engagements, — ce qui nous ramène, par des voies indirectes, à l'hypothèse de l'expropriation sans indemnité ; ou bien il procéderait à l'amortissement graduel de la dette publique.

Seulement, pour amortir, il faut des ressources, et ces ressources doivent, nécessairement, être demandées soit au travail, soit à la fortune acquise. Et ceci nous amène à rechercher par quels moyens la collectivité pourrait indemniser les capitalistes vivants, tout en expropriant, *sans indemnité*, les capitalistes morts.

1. Les rachats ont été opérés, soit à l'amiable, soit en vertu d'une clause de rachat inscrite dans les concessions même. L'expropriation pour cause d'utilité publique, qui a sa base dans l'art. 545 du Code civil et l'art. 11 de la Constitution belge, vise toute espèce de propriété, mais n'a été organisée pratiquement qu'au point de vue de la propriété immobilière. Sur la nécessité d'une loi générale sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, voir FAIDER. *De l'extension en toutes matières du droit d'expropriation*. (Liège-Desoer, 1897).

§ 3. L'expropriation moyennant indemnité viagère

Parmi les modes d'expropriation qui se rattachent à cette formule, il en est qui supposent — au même titre que l'expropriation sans indemnité — le passage, brusque et intégral, du régime capitaliste au régime collectiviste ; d'autres, au contraire, qui se concilient parfaitement avec une transformation graduelle, voire même limitée.

1° Dans la *Quintessence du socialisme*, Schaeffle caractérise comme suit les systèmes du premier groupe :

« Le bourgeois peut avoir un droit sur ce qu'il a acquis sous le régime actuel de production, et nous lui rachèterons son capital privé, comme il a racheté le droit féodal. Mais il n'a aucun droit de réclamer pour *tout l'avenir* l'empêchement d'un *meilleur* mode de production. Une nouvelle forme de production peut, à chaque moment, être proclamée par le peuple comme un nouvel état de justice. Dès lors le capitaliste ne pourra plus seul exercer sa grande industrie : il saura s'estimer heureux si on rachète, à lui et à ses enfants, le capital privé en *annuités de moyens de jouissance* qui dureront jusqu'à ce que tout le monde se soit fait aux nouvelles conditions. Notre capitaliste s'inclinera devant le droit nouveau, proclamé par la majorité du peuple, comme la noblesse a dû s'incliner devant le droit proclamé par la

Bourgeoisie et se contenter du rachat des servitudes féodales¹. »

Si l'on avait recours à un pareil procédé d'expropriation, une famille qui posséderait, par exemple, des moyens de production pour une valeur de cent millions de francs, devrait se considérer comme suffisamment indemnisée, si, dans le courant de trente, quarante ou cinquante années, on lui délivrait par annuités la valeur escomptée de cent millions de francs, sous forme de moyens de consommation, de luxe et d'agrément.

Mais, encore une fois, cela suppose la suppression *simultanée* de toutes les formes de capital privé. Il serait inadmissible, en effet, que certains propriétaires ne reçoivent plus qu'une annuité temporaire, tandis que d'autres continueraient à toucher une rente perpétuelle. Et, par conséquent, la formule de l'indemnité viagère devient inapplicable, dès l'instant où il s'agit d'un passage graduel — en suivant la ligne de moindre résistance — de l'appropriation capitaliste à l'appropriation collective. Ce procès de socialisation ne peut s'accomplir normalement qu'en appliquant les mêmes règles à tout le monde, sans créer des catégories différentes, pour les différentes catégories de capitalistes.

« L'organisation sociale nouvelle, dont l'essence est d'être basée sur la justice, doit s'accomplir sans causer une seule injustice » (Colins).

1. *La Quintessence du Socialisme*. Trad. Malon, p. 37.

C'est à quoi l'on peut arriver en adoptant le système qui, suivant l'expression de Bazard, « consiste à transporter à l'Etat, devenu *Association des travailleurs*, le droit d'héritage aujourd'hui renfermé dans la famille domestique¹ ».

Parmi les innombrables systèmes qui ont pour but de restreindre le droit d'héritage, légal ou testamentaire, il nous suffira de citer, à titre d'exemple, les moyens que propose Colins, dans sa *Théorie générale de l'organisation de la propriété*² :

« 1. *Hérédité sans testament.*

» La seule hérédité, sans testament, qui soit nécessaire à l'excitation au travail, c'est l'hérédité DIRECTE. Toute autre est inutile à cette même excitation, tant que la faculté de tester existe.

» Donc :

» Anéantissement, par la loi, de toute hérédité collatérale; et entrée à la propriété collective, de toute succession AB INTESTAT, sans héritier direct.

» 2. *Hérédité par testament.*

» L'hérédité par testament est nécessaire à l'excitation au travail, PREMIER MOTEUR SOCIAL.

» A la vérité cette hérédité tend continuellement à diminuer la richesse collective, à augmenter les richesses individuelles, par con-

1. *Doctrine de Saint-Simon. Exposition 1828-1829. Septième séance, p. 187. (Paris, 1830).*

2. *La Science sociale, t. V., pp. 320 et s.*

séquent à tendre vers le paupérisme des masses.

» Mais la société, qui seule protège l'organisation de la propriété et l'organisation de la famille, peut placer, sur cette espèce d'hérédité, un impôt aussi fort que possible, pourvu qu'il ne porte point atteinte à l'excitation au travail.

» Nous ne porterons cet impôt qu'à vingt-cinq pour cent.

» Il est évident que celui qui héritera, par testament, d'une somme de 100.000 francs, ne croira point éprouver une injustice en ne recevant que 75.000 francs, quand il sait que lui-même a sa part dans toutes les successions possibles faites par testament.

» Donc :

» *Etablissement, par la loi, d'un impôt de vingt-cinq pour cent sur toutes les successions par testament.* »

Il va sans dire que le quantum de cet impôt, la possibilité de son application immédiate et, pour tout dire en un mot, le radicalisme de la réforme successorale dépendraient, dans une large mesure, des progrès parallèles de la législation dans les pays voisins et de quantité d'autres circonstances, trop longues à énumérer ici. Mais, quoi qu'il en soit, on ne saurait contester que la limitation, plus ou moins étroite, du droit d'héritage apparaisse comme l'un des moyens les plus efficaces de procurer à l'Etat — ou, plus exactement, à la collectivité — les ressources nécessaires pour réaliser la

socialisation graduelle des moyens de production.

Reste à savoir comment ces ressources pourraient être le plus utilement employées à cet effet.

Nous nous trouvons ici en présence de trois systèmes principaux, auxquels on peut, en dernière analyse, ramener tous les autres :

1° Création de sociétés de production crédi-tées par l'Etat;

2° Pénétration de l'Etat dans les entreprises existantes ou en voie de création;

3° Socialisation intégrale de certaines industries par le paiement d'une indemnité de rachat.

A. — *Les sociétés de production*

C'est le système que Menger appelle le *socialisme sociétaire* et auquel Louis Blanc et Ferdinand Lassalle ont attaché leur nom.

Lorsque Lassalle demandait à l'Etat cent millions de *thalers* pour commanditer des associations ouvrières de production dans toute l'Allemagne, il ne faisait, en somme, que reprendre les projets de réforme élaborés par Louis Blanc pendant la révolution de 1848.

Dans son livre sur l'*Organisation du travail*, et dans le tome IV des *Questions d'aujourd'hui et de demain*, Louis Blanc, reprenant une idée des Fourieristes, propose d'organiser un *Ministère du Progrès*, qui aura pour rôle principal d'amener, par des réformes graduelles, la

disparition du prolétariat. Ce ministère devait avoir sous son contrôle les chemins de fer et les mines, la banque d'émission, les établissements d'assurance, et établir des bazars pour le petit commerce et des entrepôts pour le grand commerce, avec le droit pour ceux-ci de délivrer, d'après les marchandises déposées, une sorte de monnaie-marchandise. Le profit que retirerait l'Etat de tous ces établissements servirait d'abord à payer le capital et les intérêts des sommes nécessitées par ces opérations; le surplus alimenterait le *Budget ouvrier*¹. Ce budget servirait à créer des associations ouvrières agricoles et industrielles, en leur garantissant le crédit de l'Etat, pour l'achat des moyens de production.

« Cette création, dit Louis Blanc, exigeant une mise de fonds considérable, le nombre des ateliers originaux serait rigoureusement circonscrit; mais, en vertu de leur organisation même, ils seraient doués d'une force d'expansion immense.

» Le gouvernement étant considéré comme le fondateur unique des *ateliers sociaux*, ce serait lui qui rédigerait les statuts. Cette rédaction, délibérée et votée par la représentation nationale, aurait forme et puissance de loi.

» Seraient appelés à travailler dans les *ateliers sociaux*, jusqu'à concurrence du capital primitivement rassemblé pour l'achat des ins-

1. MENGES, *Le droit au produit intégral du travail*, pp. 161 et s. Trad. fr. (Paris, 1900).

truments de travail, tous les ouvriers qui offriraient des garanties de moralité.

» Comme l'éducation fautive et antisociale donnée à la génération actuelle ne permet pas de chercher, ailleurs que dans un surcroît de rétribution, un motif d'émulation et d'encouragement, la différence des salaires serait graduée sur la hiérarchie des fonctions, une éducation toute nouvelle devant sur ce point changer les idées et les mœurs. Il va sans dire que le salaire devrait, dans tous les cas, suffire largement à l'existence du travailleur¹. »

Dans la pensée de leur promoteur, ces *ateliers sociaux* devaient présenter, au point de vue de la productivité du travail, une supériorité telle sur les ateliers capitalistes, que ces derniers seraient fatalement condamnés à disparaître, ou à se transformer en ateliers sociaux.

« Au lieu d'être, comme l'est aujourd'hui tout gros capitaliste, le maître et le tyran du marché, le gouvernement en serait le régulateur. Il se servirait de l'arme de la concurrence non pas pour renverser violemment l'industrie particulière, ce qu'il serait intéressé par-dessus tout à éviter, mais pour l'amener insensiblement à composition. Bientôt, en effet, dans toute sphère d'industrie où un atelier social aurait été établi, on verrait accourir vers cet atelier, à cause des avantages qu'il présenterait aux sociétaires, travailleurs et capitalistes. Au bout d'un

1. LOUIS BLANC. *Organisation du travail*, pp. 117 et s. (Bruxelles, 1852).

certains temps, on verrait se produire, sans usurpation, sans injustice, sans désastres irréparables, et au profit du principe de l'association, le phénomène qui, aujourd'hui, se produit si déplorablement, et à force de tyrannie, au profit de l'égoïsme individuel. Un industriel très riche, aujourd'hui, peut, en frappant un grand coup sur ses rivaux, les laisser morts sur place et monopoliser toute une branche d'industrie. Dans notre système, l'État se rendrait maître de l'industrie peu à peu, et, au lieu du monopole, nous aurions, pour résultat du succès, obtenu la défaite de la concurrence : l'association. »

Il y aurait bien des choses à reprendre dans ce projet d'organisation du travail, qui substitue, en somme, le monopole corporatif au privilège capitaliste, et qui n'aboutit à supprimer la concurrence dans les diverses branches de la production, que pour l'accentuer dans les relations de chacune des branches d'industrie entre elles. Mais, indépendamment de ces considérations de principe, ce serait une étrange illusion de croire que, dans l'état actuel de développement du capitalisme, des sociétés coopératives de production, même aidées financièrement par l'État, seraient en mesure de faire une concurrence victorieuse, de réduire à merci les grandes entreprises qui occupent et qui dominent le marché.

Ce n'est guère que dans les branches de la production dont le développement capitalistique est encore faible — la plupart des industries

agricoles, par exemple — que le système des associations productives pourrait, à notre avis, servir de transition vers un état de socialisation intégrale.

B. — Le « système de pénétration »

Au lieu de créer des entreprises nouvelles, dont la concurrence ferait disparaître les entreprises capitalistes, le socialisme moderne a bien plutôt pour objectif de socialiser les entreprises existantes, soit en les expropriant, soit en y introduisant la participation de l'État. C'est à ce dernier système que se rattache le plan de « libre socialisation », communiqué au Sénat belge, par E. Solvay, le 27 décembre 1899.

Préoccupé de fournir des ressources à l'État sans les prendre au travail, en même temps que de socialiser le plus possible sans porter atteinte à la liberté ou à l'initiative individuelle, Solvay préconise une série de mesures qu'il résume de la manière suivante :

« Il faudrait tout d'abord procéder à la révision des lois sur les sociétés commerciales, afin d'empêcher à l'avenir le lancement trop facile d'affaires quelconques au profit presque exclusif des lanceurs et au préjudice des actionnaires. On pourrait, par exemple, imposer aux fondateurs d'une affaire l'obligation d'y rester intéressés pendant cinq à dix ans ; les apports devraient n'être payés qu'en bénéfices excédant un certain taux d'intérêt, etc. Les mesures à prendre à cet égard sont évidemment à exami-

ner de près, mais, de toute façon, la révision de la législation en vigueur s'impose, à l'exclusion même du but plus général que j'indique.

» Le nombre des mauvaises opérations industrielles et commerciales se trouverait être ainsi considérablement réduit et comme, d'autre part, la prospérité de pays tels que la Belgique, l'Allemagne, l'Angleterre..., examinée par période, va en croissant, celui qui aurait une puissance financière suffisante pour s'intéresser à la fois, fût-ce les yeux fermés, dans toutes les affaires qui se créent, serait sûr de gagner de l'argent en vertu de la *loi des grands nombres* dont l'application est faite avec succès par les compagnies d'assurances de toutes espèces.

» L'Etat, dans ma pensée, deviendrait, en vertu d'une loi, ce participant général à toutes les affaires créées dans le pays. Il serait censé dire au public : Apportez-moi de l'argent autant que vous voudrez, à un taux plus ou moins équivalent à celui des emprunts de l'Etat; je l'accepte pour le placer, comme actionnaire presque passif, intervenant dans toutes les affaires qui se fondent ou s'accroissent. — Ce placement s'effectuerait, bien entendu, d'après des règles fixes à déterminer.

» Dans ces conditions, l'Etat ne pourrait avoir de ce fait qu'une gestion insignifiante et des frais d'administration extrêmement réduits, et bénéficierait de presque toute la différence entre l'intérêt allant aux bailleurs de fonds et le dividende moyen touché par lui dans l'ensemble des affaires auxquelles il se serait intéressé.

Plus on lui apporterait d'argent, plus il augmenterait ses participations. L'initiative privée, créatrice des affaires, demeurerait entière, ne serait pas même effleurée, et pourtant l'Etat, pour peu que les circonstances s'y prêtent, socialiserait de plus en plus. Et l'on peut aller jusqu'à concevoir un état social théorique provenant de ce que toutes les affaires auraient fini par être socialisées par l'application continue de ce principe de liberté. L'initiative privée n'aurait cessé un seul instant d'être intégralement respectée et ne s'exercerait même plus, à ce dernier *stade*, que dans le but unique d'obtenir, pour les actifs, une rémunération supérieure du travail, un traitement industriel ou commercial, au lieu d'un simple traitement de fonctionnaire.

» Il me semble qu'il peut y avoir là un principe de valeur. Il se présente à mon esprit comme une solution que je recherche depuis longtemps au problème de la progression et de la limitation du progrès social démocratique, en même temps qu'à celui de la socialisation des affaires ; progression, limitation et socialisation qui seraient, en fait et tacitement, signifiées à l'Etat par la nation elle-même sans sortir du régime de pleine liberté. »

En somme donc, l'Etat emprunterait, au taux ordinaire de ses emprunts, tout l'argent qu'on voudrait lui confier, et placerait cet argent, en se conformant à certaines règles de conduite, dans toutes les affaires ayant un caractère sérieux.

Ce qui nous paraît neuf et vraiment original dans le projet mis en avant par Solvay, ce n'est pas l'idée même de « socialiser les affaires », en introduisant la participation de l'Etat dans les entreprises dirigées par des particuliers. On peut citer, en effet, quantité d'exemples de cette participation, depuis l'Etat prussien, jadis actionnaire de la Banque de Prusse, jusqu'à l'Etat belge, actionnaire, en même temps qu'un grand nombre de particuliers, de la Société des chemins de fer vicinaux. Mais, à notre sentiment, la réelle originalité du système réside dans sa généralisation, dans la mise en valeur de ce fait incontestable que, si les capitalistes individuels courent des risques de perte, l'ensemble de la production capitaliste réalise nécessairement des profits, et des profits qui vont toujours croissant.

Donc, s'il existait une personne physique ou morale financièrement assez puissante pour s'intéresser dans *toutes* les affaires qui se créent, elle aurait, en vertu de la loi des grands nombres, la certitude mathématique de gagner de l'argent.

Or, l'Etat peut jouer ce rôle, en se faisant le banquier de tout le monde, l'intermédiaire de tous ceux qui ont de l'argent à placer, avec tous ceux qui ont une affaire sérieuse à créer. Et, dans ces conditions, il bénéficierait de presque toute la différence entre l'intérêt allant aux bailleurs de fonds et le dividende moyen touché par lui dans l'ensemble des affaires auxquelles il serait intéressé.

Remarquons, toutefois, que cette différence serait nulle, ou à peu près nulle, lorsque l'État pénétrerait dans des affaires anciennes, dans des sociétés constituées depuis un certain temps et arrivées, pour ainsi dire, à l'état stationnaire; car il devrait en payer les actions, non pas à leur valeur nominale, mais à leur valeur en bourse, et cette valeur n'aurait pas de grandes chances d'accroissement dans l'avenir. Par conséquent, la participation de l'État aux affaires d'une société privée déjà ancienne ne pourrait avoir de raison d'être que pour préparer ou faciliter l'expropriation intégrale de celle-ci — expropriation que l'on jugerait avantageuse pour d'autres motifs¹.

1. Il y a quelques années, le gouvernement suisse a eu recours à ce procédé, dans les conditions suivantes :

« Jusqu'à l'échéance de 1898, il ne pouvait plus être question du rachat (des chemins de fer suisses) par voie de dénonciation de concessions. Le Conseil fédéral essaya alors d'un autre moyen, qu'on a appelé le *système de pénétration*, parce qu'il consistait, pour la Confédération, à pénétrer dans les Compagnies, en achetant, de gré à gré, à leurs propriétaires de gros stocks d'actions, qui lui permettaient d'abord d'exercer une influence prépondérante dans les assemblées générales de ces Compagnies, et peut-être ensuite de les amener à consentir au rachat à l'amiable. » (*Le rachat des chemins de fer en Suisse. Circulaire du Musée social, n° 18, 25 mai 1898*).

C'est dans ce but que le Conseil fédéral acquit, le 27 juin 1890, 30,000 actions de la Compagnie Jura-Berne-Lucerne; puis, la même année et l'année suivante, 47,090 actions de la Compagnie Jura-Simplon, qui venait de fusionner avec la précédente. A la fin de 1891, la Confédération se trouvait donc propriétaire de 77,090 actions de la Compagnie, qui comptait en tout 104,000 actions de priorité et 245,000 actions de fondateur.

Au commencement de 1891, un consortium de maisons de banque offrit à la Confédération 50,000 actions sur 100,000

Mais, en revanche, lorsqu'il s'agit d'entreprises nouvelles, le *système de pénétration* préconisé par Solvay apparaît comme un moyen fort séduisant d'intéresser l'Etat dans toutes les affaires, de ménager la transition entre le régime capitaliste et un régime de socialisation intégrale.

Seulement, nous ne pouvons tomber d'accord avec Solvay, lorsqu'il soutient que l'Etat, intervenant dans toutes les affaires qui se fondent ou s'accroissent, pourrait être et ne devrait être qu'un actionnaire presque passif, n'ayant d'autre fonction que de participer aux bénéfices.

A raison même de cette participation, la collectivité aurait une responsabilité morale vis-à-vis du personnel de ces entreprises; actionnaire et bénéficiaire, elle aurait le *pouvoir* et le *devoir* de veiller à ce que la durée du travail, le taux des salaires, l'organisation des assurances ouvrières, etc., répondent aux exigences impérieuses de la conscience publique; et, à mesure que grandiraient les participations de l'Etat, s'accroîtraient en même temps et son influence et ses obligations.

Si bien qu'en définitive, le système de « libre socialisation » d'E. Solvay aboutirait aux mêmes

de la Compagnie du Central. Mais l'Administration du Central se déclara disposée à céder le réseau tout entier. Les Chambres fédérales se prononcèrent dans ce sens, mais la proposition fut repoussée par le referendum, en partie parce que l'on trouvait que la Confédération payait les actions du Central au-dessus de leur valeur réelle. Le vote de 1891 mit un terme à la politique dite de *pénétration*, ainsi qu'à toute tentative de rachat amiable.

conséquences que la socialisation intégrale des grandes industries, qui se trouve inscrite dans les programmes socialistes.

C. — *La socialisation intégrale des industries*

En admettant l'hypothèse d'une *politique collectiviste*, ayant pour objectif la reprise graduelle des principales industries par les communes ou par l'Etat démocratisés, décentralisés, différenciés des organes autoritaires du pouvoir, il y aurait évidemment lieu de s'attaquer, tout d'abord — suivant la ligne de moindre résistance — aux monopoles naturels et aux monopoles artificiels créés par la concentration capitaliste.

Lorsqu'il s'agit, en effet, d'industries monopolisées, tous les arguments que les adversaires du socialisme font valoir en faveur de l'initiative individuelle et des avantages qui peuvent résulter de la concurrence, tombent, par le fait même que la concurrence n'existe plus et que, sous le régime de l'anonymat, il n'existe aucune raison pour que l'initiative personnelle des fonctionnaires *privés* soit plus grande que celle des fonctionnaires *publics* — en admettant, bien entendu, qu'on accorde à ceux-ci les mêmes avantages matériels et la même liberté d'action qu'à ceux-là.

Mais, hâtons-nous de le dire, ce serait limiter trop étroitement le champ d'action du collectivisme, que de le restreindre aux industries anciennes, concentrées, automatisées, réduites à cette routine, à cette uniformité de méthodes,

qui rendent leur exploitation pour les pouvoirs publics avantageux, même tels qu'ils sont organisés aujourd'hui. A mesure que leur organisation deviendra plus parfaite, les objections que l'on peut légitimement faire à la reprise d'autres industries perdront graduellement de leur force.

Que, dans l'état actuel des choses, l'exploitation individuelle et l'exploitation collective présentent, l'une et l'autre, au point de vue productiviste, des inconvénients et des avantages, c'est ce qui apparaît d'autant plus clairement que l'on oppose les formes les plus divergentes de ces deux modes d'exploitation : l'industrie de métier et le monopole d'Etat. Mais, tandis que les avantages qui appartiennent en propre à l'entreprise individuelle — et qui les maintiennent dans les industries d'art et de luxe — décroissent avec les progrès de la concentration capitaliste et l'extension de l'anonymat, les avantages de l'exploitation collective s'accroissent avec les progrès de l'organisation politique et sociale.

Au début, nous avons affaire à l'État-gendarme, soudainement transformé en industriel ou en commerçant, conservant toute la brutalité, toute la grossièreté de ses origines, traitant son personnel à peu près aussi mal que les pires négriers du capitalisme et apportant dans l'exploitation du domaine collectif, non pas des préoccupations sociales, mais des préoccupations fiscales.

A partir du moment, au contraire, où l'intervention du prolétariat dans les affaires publiques

devient effective, où la politique et l'économie commencent à se différencier, où l'Etat-industriel conquiert son autonomie vis-à-vis de l'Etat-gouvernement, l'exploitation collective, décentralisée et débureaucratisée, s'approprie peu à peu les avantages de l'exploitation par les sociétés industrielles, mais en conservant et en développant tous les avantages de la socialisation.

Et enfin, dans une communauté socialiste, la productivité sociale prendrait un essor d'autant plus grand que la coordination des forces serait plus parfaite et que tous, étant à la fois producteurs et consommateurs, auraient le même intérêt à augmenter la somme des produits.

§ 4. Résumé et conclusions

Les divers procédés de socialisation que nous venons de passer en revue — expropriation des grandes industries, pénétration de l'Etat dans les entreprises nouvelles, groupement coopératif, avec ou sans intervention des pouvoirs publics — ne s'excluent évidemment pas les uns les autres. Il est infiniment probable, au contraire, que la production socialisée, qui nous apparaît comme l'aboutissement inévitable de l'évolution industrielle, ne se réalisera pas d'une manière uniforme et par l'application d'un système exclusif, mais bien par la combinaison de toutes les mesures, de tous les efforts, de toutes les initiatives, qui con-

vergent au même but final : suppression des revenus sans travail ; appropriation collective des moyens de travail.

- Ainsi que le fait remarquer Sidney Webb, dans un de ces *tracts*, si intéressants, que publie la *Fabian society*, « il n'est pas un socialiste raisonnable qui considère comme pratiquement réalisable la reprise immédiate par la collectivité de toutes les boutiques d'épicerie. La démocratisation du commerce de détail, et de bien d'autres branches d'industrie peut — on en voit de triomphants exemples — être réalisée par le *store* ou le *wholesale*, bien avant qu'un Etat ou une administration locale se décide à l'entreprendre¹. »

D'autre part, les plus optimistes parmi les coopérateurs sont obligés de reconnaître que la sphère virtuelle de la coopération, si large qu'on la conçoive, est bien loin d'embrasser toutes les branches de la production et de l'échange.

En Angleterre même, cette terre promise du coopératisme, le socialisme municipal se développe beaucoup plus rapidement que l'organisation coopérative. Les capitaux engagés par les pouvoirs publics, dans la seule industrie du gaz, sont plus élevés que tout l'avoir social des 1.767 sociétés coopératives du Royaume-Uni².

1. SIDNEY WEBB. *English progress towards social democracy*. Fabian Tract, n° 15. (London, to be obtained at the Fabian Society, 276, Strand W. C.)

2. En 1899, les capitaux engagés par les municipalités anglaises dans l'industrie du gaz s'élevaient à 28.600.000 l.

Espérer en la conquête des grands moyens de production par l'association privée des travailleurs, c'est se bercer et bercer le prolétariat de chimériques espérances. La coopération peut préparer le socialisme; elle ne saurait le réaliser. Seule, l'expropriation de la classe capitaliste, par des actes de la volonté collective, peut assurer l'émancipation intégrale des producteurs.

Quant à savoir comment se fera cette expropriation — graduellement ou brusquement, pacifiquement ou révolutionnairement, avec indemnité ou sans indemnité — ce sont là des questions qui dépendent bien moins, hélas, de nos préférences individuelles que des conjonctures sociales.

Certes, tout homme de cœur doit désirer — fût-ce contre toute espérance — que la libération des travailleurs ne coûte pas à l'humanité autant de sang et autant de larmes que les guerres civiles et les hécatombes internationales qui ont marqué l'avènement du Tiers-Etat. Mais, quand on voit les résistances aveugles, tenaces, féroces, que toujours les classes privilégiées opposent aux plus modestes revendications des classes populaires, il est impossible de ne pas songer à ces paroles du Wallenstein de Schiller :

(715 millions de francs); les capitaux appartenant aux sociétés coopératives, y compris les *Wholesales*, à 258.000.000 l. (645 millions de francs). V. pour renseignements complémentaires, HARRISON, *Municipal Trading*. (*Economic journal* juin 1900, p. 251) et ZRO, *La coopération en 1898*. (*Avenir social*, février 1900.)

« Large est le cerveau, étroit est le monde ; les pensées n'ont pas de peine à subsister, les unes à côté des autres, mais les choses s'entrechoquent durement dans l'espace ; partout où une chose prend sa place, une autre chose doit céder. Pour ne pas être chassé, il faut chasser soi-même ; la lutte règne, et c'est la force qui triomphe ! »

Cette force donc, souveraine du monde, le prolétariat doit la conquérir. Il faut que les travailleurs — mettant en œuvre la devise de l'Internationale — éveillent chez ceux qui dorment encore la conscience de leurs intérêts de classe, ruinent par d'incessantes propagandes les antiques disciplines qui imposent aux armées l'obéissance passive, s'attachent avec une inaltérable patience à la conquête des droits et des pouvoirs politiques. Il faut que, par un constant effort sur eux-mêmes, ils élèvent leur puissance intellectuelle et morale à la hauteur de leurs espérances et qu'ils préparent, en développant l'organisation libre et spontanée de la classe ouvrière, des générations qui soient mûres pour l'organisation républicaine du travail social. Il faut, en un mot, que la pensée socialiste pénètre toutes les institutions, s'infilte dans tous les cerveaux, dissolve toutes les résistances.

Dès à présent, d'ailleurs, cette conquête s'achève et, de l'aveu même des plus conscients de ses adversaires¹, le socialisme peut s'approprier les paroles que Tertullien, deux siècles

1. VILFREDO PARETO. *Le péril socialiste*. (*Journal des Économistes*, 15 mai 1900).

après la mort du Christ, adressait aux puissances du paganisme finissant : « Nous ne sommes que d'hier et déjà nous remplissons toute votre contrée : vos villes, vos places fortes, vos municipes, vos réunions, vos armées même, les tribus, les décuries, le palatin, le sénat, le forum ; nous ne vous laissons que vos temples ! »

Et ces temples mêmes commencent à être désertés.

CHAPITRE VI

LES OBJECTIONS

« Les entraves à la liberté, imposées par le communisme, seraient la liberté même en comparaison de la condition actuelle de la plupart des êtres appartenant à la race humaine. »

(STUART MILL).

« Tous les hommes naissent libres et inégaux. Le but du socialisme est de maintenir cette inégalité naturelle et d'en tirer le meilleur parti possible ¹. » C'est ainsi que Grant Allen commence une belle et suggestive étude, dans laquelle il montre qu'en établissant *l'égalité du point de départ*, en supprimant les privilèges héréditaires, qui assurent la primauté industrielle et sociale à tant de médiocrités et d'incompétences, le socialisme, bien loin d'abaisser les hommes au même niveau, établirait, au contraire, la prééminence des plus hautes valeurs intellectuelles et morales.

De plus, en donnant à tous la possibilité d'un développement intégral, en arrachant à l'ignorance et à la misère des milliers de nobles intelligences, auxquelles il ne manque qu'un peu de bien-être et de lumière pour s'épanouir,

1. *L'inégalité naturelle, dans l'Humanité nouvelle*. Juillet 1898.

en développant, par une organisation systématique, la capacité générale et technique de tous les travailleurs, il porterait au maximum le *Savoir* humain, le *Pouvoir* de l'homme sur la nature et, par conséquent, la *Liberté*, dans sa plus haute et sa plus large acception.

Tel étant, à la fois, le but et la résultante nécessaires de l'émancipation du prolétariat, on se demande par quel malentendu prodigieux il se peut faire que des hommes, dont la bonne foi ne semble pas douteuse, en arrivent à voir dans le collectivisme une doctrine de nivellement à outrance et une redoutable menace pour les droits de l'individu.

Dans son *Éducation sentimentale*, par exemple, Flaubert nous dépeint un de ses plus antipathiques personnages, le répétiteur Sénécal, comme une sorte de synthèse vivante des systèmes collectivistes : « il connaissait Mably, Morelly, Fourier, Saint-Simon, Cabet, Louis Blanc, la lourde charretée des écrivains socialistes, ceux qui réclament pour l'humanité le niveau des casernes, ceux qui voudraient la divertir dans un lupanar ou la plier sur un comptoir et, du mélange de tout cela, il s'était fait un idéal de démocratie vertueuse, ayant le double aspect d'une métairie et d'une filature, une sorte de Lacédémone américaine, où l'individu n'existerait que pour la société, plus omnipotente, absolue, infaillible et divine que les grands Lamas et les Nabuchodonosors¹. »

1. FLAUBERT. *L'éducation sentimentale*, p. 167.

Voilà donc, formulée avec autant de vigueur que d'injustice — et il est inutile d'emprunter aux Spencer et aux Leroy-Beaulieu des citations analogues, sous une forme moins vivante — l'objection fondamentale, l'objection mère, que l'on fait au collectivisme : omnipotence de l'Etat, transformation de tous les citoyens en fonctionnaires, esclaves du pouvoir central, et, par conséquent, suppression de l'initiative individuelle ; destruction de la liberté ; anéantissement de tout ce qui fait le charme et la beauté de la vie, depuis les raffinements du luxe privé jusqu'aux merveilleuses floraisons de l'art, trop délicates pour s'épanouir dans une atmosphère de caserne.

L'exposé que nous venons de faire des principes essentiels du collectivisme montre déjà que ces critiques portent à faux et reposent uniquement sur une confusion grossière entre l'exploitation par l'Etat-patron, dans sa forme capitaliste, et la mise en œuvre du patrimoine social par la collectivité des travailleurs. Néanmoins, il peut être utile d'insister encore et de montrer, une fois de plus, que l'organisation socialiste du travail — contrairement à l'opinion courante dans les milieux bourgeois — augmenterait l'initiative individuelle, favoriserait puissamment l'expansion de la liberté humaine, et donnerait un prodigieux essor à la production intégrale, dans le triple domaine de l'industrie, de la science et de l'art.

§ 1. Le socialisme et l'initiative individuelle

Les défenseurs du régime actuel, qui prétendent qu'une organisation socialiste de la propriété et du travail aurait pour conséquence d'énervier l'initiative individuelle et de déprimer l'énergie productrice, en émoussant l'aiguillon de l'intérêt personnel, ne manquent jamais d'opposer à « l'esclave de la société collectiviste » l'homme libre, le paysan-propriétaire, le producteur indépendant, tous ceux, en un mot, qui, travaillant pour eux-mêmes, ont un intérêt direct et immédiat à travailler le plus possible.

Remarquons, tout d'abord, que cette comparaison — fût-elle aussi avantageuse qu'on veut bien le dire aux producteurs indépendants — n'a évidemment aucune pertinence : les socialistes, en effet, n'ont pas pour but de séparer le travail de la propriété quand ils sont unis, mais, au contraire, de les réunir quand ils sont séparés ; ils ne poursuivent que l'expropriation de la propriété capitaliste, et ils ne songent nullement à imposer par la contrainte, aux détenteurs de la propriété personnelle, une coopération dont ces derniers ne voudraient pas.

Seulement, ils constatent — et la concentration capitaliste en témoigne — l'infériorité des entreprises individuelles dans la plupart des branches de la production, dans toutes les industries qui ont pour but de satisfaire aux

besoins les plus généraux et les plus étendus.

Si brillantes qu'elles soient, les fleurs de l'initiative personnelle se flétrissent, comme les jeunes plantes au pied des grands arbres, à partir du moment où la production capitaliste, décomposant le travail en opérations parcelaires et mécaniques, réduit au minimum la capacité professionnelle et ne laisse aux salariés d'autre stimulant au travail que la crainte d'être renvoyés ou frappés d'amende, quand ils travaillent à la journée, ou de rester au-dessous de ce qui est indispensable à l'existence, quand ils travaillent aux pièces.

A ce degré de développement, l'initiative se concentre, en même temps que la propriété et la production.

Elle réside, presque tout entière, dans la personne du capitaliste, aussi longtemps que ce dernier exerce par lui-même, sans la déléguer à des salariés, la direction des entreprises. Il a tous les profits, mais il a toutes les responsabilités, et, s'il arrive trop souvent qu'il abuse des pouvoirs souverains qu'il possède, on ne saurait, sans méconnaître la réalité des faits, le considérer, purement et simplement, comme un parasite.

« Le patron, dans l'ordre économique actuel, dit Charles Gide, n'est pas un simple trafiquant de main-d'œuvre : il organise cette main-d'œuvre, ce qui est une forme de production tout à fait éminente : il lui assigne sa tâche, il lui fait rendre le maximum d'effet utile. Et ce n'est pas seulement la main-d'œuvre, ce sont

tous les facteurs dispersés de la production, les capitaux, la terre, l'emplacement — qui souvent ne lui appartiennent pas, ou ne lui appartiennent qu'en partie — qu'il groupe dans sa main et qu'il fait converger vers un but marqué. Prévoir les besoins, faire coïncider la production avec la consommation, décider la voie dans laquelle le travail et les capitaux d'un pays devront s'engager, c'est là, à proprement parler, la fonction de l'entrepreneur¹. »

Que cette fonction doive nécessairement être remplie, c'est l'évidence même.

Mais nous avons vu que, de plus en plus, s'inspirant de l'exemple des propriétaires fonciers, les capitalistes délèguent la fonction patronale à des directeurs salariés.

En 1836 déjà, A. Ure — le Pindare des fabricants anglais, comme l'appelait Marx — constatait que « l'âme de notre système industriel », ce ne sont pas les capitalistes, mais leurs *managers*. A plus forte raison en est-il ainsi, maintenant que l'anonymat envahit la plupart des branches d'industrie.

✓ Certes, à l'origine de toute fortune, de toute entreprise, nous trouvons encore un acte d'initiative, un effort individuel, honnête ou malhonnête, mais, une fois cette fortune, cette entreprise constituées, elles se développent par la force acquise, par la puissance de l'accumulation capitaliste, par l'exploitation du travail, des facultés d'autrui et, surtout quand elles passent

1. CH. GIDE. *Principes d'économie politique*, p. 377 (Paris, Larose, 1896).

en des mains héréditaires, l'activité personnelle des détenteurs du capital finit par être complètement remplacée par le fonctionnement bureaucratique de la société anonyme.

Or, c'est principalement lorsqu'il en est ainsi que l'appropriation collective présente le maximum d'avantages et que, d'autre part, on se trouve en général d'accord pour admettre que les entreprises privées n'ont plus aucune supériorité *nécessaire* sur les entreprises publiques.

« Tout ce qui, abandonné à la liberté, dit Stuart Mill, ne peut être fait que par des sociétés commerciales, serait souvent aussi bien fait, et quelquefois mieux, sous le rapport du travail lui-même, si l'Etat l'exécutait. Le caractère joueur, le défaut de soin et l'incapacité de la gestion de l'Etat sont passés en proverbe; mais l'administration des grandes compagnies de commerce a présenté le même caractère. Il est vrai que les directeurs d'une compagnie sont toujours actionnaires, mais les membres du gouvernement sont aussi toujours contribuables et, lorsqu'il s'agit de directeurs, aussi bien que lorsqu'il s'agit des membres du gouvernement, leur part dans les bénéfices d'une bonne gestion n'est pas égale à l'intérêt qu'ils peuvent avoir à mal gérer, sans parler de celui de leur repos¹. »

Bref, dans le milieu capitaliste actuel, les industries d'Etat — si vicieuse que soit leur organi-

1. *Principes d'économie politique*. Trad. Courcelle-Neuil, IV, p. 567. (Paris, Guillaumin, 1854).

sation — ne sont ordinairement pas inférieures aux compagnies privées, sous le point de vue *industriel*. Ces dernières l'emportent seulement au point de vue *commercial* : dès l'instant où les nécessités de la concurrence obligent à faire la chasse aux clients, à organiser une constante réclame, à accomplir des prodiges d'habileté ou à dépenser des trésors d'intrigue pour conserver une clientèle ou capter celle d'un rival, l'Etat se montre décidément inférieur aux sociétés particulières.

Remarquons cependant que cette infériorité, très grave lorsqu'il s'agit de réaliser un maximum de profits, ne présente plus qu'une importance très relative lorsqu'il s'agit d'assurer aux consommateurs un maximum d'avantages. Or, nous savons qu'en régime socialiste le travail social aurait pour but, non plus la production de valeurs d'échange, mais la production de valeurs d'usage, pour les besoins directs des producteurs eux-mêmes. Et si, dès à présent, les monopoles d'Etat, en tant qu'organismes de production, supportent sans désavantage la comparaison avec les compagnies privées, il nous sera facile d'établir, *a fortiori*, qu'une organisation socialiste du travail, bien loin de déprimer l'énergie productrice, d'affaiblir l'initiative individuelle, les stimulerait infiniment plus que le régime actuellement en vigueur.

Pour faire cette démonstration, nous nous placerons successivement au point de vue du travail d'exécution et du travail de direction.

En ce qui concerne, d'abord, le *travail*

d'exécution, il va sans dire que tous les moyens employés aujourd'hui pour accroître l'effet utile — primes, salaire aux pièces, travail à l'entreprise, etc., — trouveraient, avec la plus grande facilité, des équivalents en régime socialiste, s'il était nécessaire de recourir à de pareils procédés.

Ces moyens, au surplus, ne peuvent avoir qu'une application limitée. Le travail à l'entreprise et le salaire aux pièces, notamment, se heurtent, dans la plupart des industries, soit à des obstacles techniques, soit à des résistances que légitiment de trop fréquents abus. Le salaire à la journée reste donc la forme dominante, et, lorsqu'il en est ainsi, tout le monde doit reconnaître que, dans les entreprises capitalistes, l'ouvrier manuel, simple machine à produire de la plus-value, n'a d'autre moteur que la crainte de la famine et des châtiments. Aussi travaille-t-il, en général, tout juste assez pour n'être pas mis à l'amende ou jeté à la porte. Mais c'est surtout dans les branches de la production où la surveillance est difficile — dans les travaux agricoles, par exemple — que les conséquences déplorables du régime actuel, au point de vue productiviste, se manifestent dans toute leur clarté.

« En mettant les choses au mieux, dit Piret, on ne peut guère s'attendre à ce que le journalier déploie une activité plus grande que celle qui peut lui éviter des reproches. Ce minimum d'activité se généralise entre les journaliers, en proportion de la surveillance et des

exigences habituelles des mattres, et finit par passer tellement en habitude, qu'il est admis comme règle. Quant au domestique à gages, c'est pis encore : n'ayant pas à craindre d'être renvoyé du jour au lendemain, si ce n'est pour des faits d'une gravité exceptionnelle, payé d'après son temps de service, il n'est pas matériellement intéressé à faire, dans un temps donné, la plus grande somme de travail possible ; pour lui, s'occuper avec une lenteur calculée seulement pour s'éviter des reproches trop violents, c'est trop souvent la seule ligne de conduite ; il en résulte qu'au lieu d'accomplir sa tâche avec activité et intelligence, il se contente d'employer son temps plus ou moins nonchalamment¹. »

Pour assister à pareil spectacle, d'ailleurs, il n'est pas indispensable d'aller aux champs. Regardez autour de vous quand on exécute des travaux de réfection ou d'embellissement dans votre domicile. Voyez avec quelle majestueuse lenteur ce peintre en bâtiments promène son pinceau, avec quelle *morbidezza* il pousse sa romance, pendant qu'il badigeonne votre façade, et vous comprendrez, avec toute la clairvoyance que donne l'intérêt personnel lésé, ce qui résulte de l'absence d'intérêt personnel, ou d'un intérêt supérieur, chez ceux qui travaillent pour le compte d'un patron.

Voulez-vous, maintenant, la contrepartie de ce tableau familial ? Voulez-vous pressentir

1. PIRET. *Traité d'Économie rurale*, II, 187 et 189 (Bruxelles, 1890).

ce que serait l'ardeur au travail, dans une société qui intéresserait, moralement et matériellement, tous ses membres au bien-être commun? Allez dans quelque'une de nos boulangeries socialistes, à Bruxelles, par exemple, dans ces fabriques de pain, spacieuses et claires, pourvues des derniers perfectionnements de l'outillage, qui donnent, en quelque sorte, la vision anticipée des ateliers de l'avenir. Vous y trouverez des hommes libres, sans autre surveillance que leur mutuel contrôle. Ils gagnent cent sous par jour; ils ne travaillent que huit heures — tandis que les *mineurs blancs* des petites boulangeries travaillent dans des caves obscures, douze, treize et quatorze heures, pour un salaire de famine —; mais, pendant leurs huit heures, les équipes socialistes donnent le maximum d'effet utile, travaillent avec la ferveur d'une prière, et joyeusement accomplissent, pour leurs frères et pour eux-mêmes, le miracle modernisé de la multiplication des pains.

N'est-ce pas la preuve tangible, la preuve vivante qu'au point de vue du travail d'exécution, le régime collectiviste — c'est-à-dire, en définitive, la coopération généralisée, universalisée — serait indiscutablement supérieur au régime actuel?

— Mais il y a, dit-on, le *travail de direction*. Où trouverez-vous, pour les mettre à la tête des entreprises sociales, les hommes d'initiative, les capitaines d'industrie, qui dirigent aujourd'hui les entreprises capitalistes?

La réponse est bien simple : sans compter les capacités nouvelles que l'instruction intégrale ferait éclore, celles qui existent dès à présent seraient toujours là; elles resteraient ce qu'elles sont et, s'il fallait employer les moyens dont on use, actuellement, pour stimuler leur zèle, il n'est absolument aucun motif qui empêcherait d'y avoir recours sous un régime nouveau.

Tout ce qu'un *Trust* peut faire pour accroître — par une organisation décentralisée, par des participations, par des perspectives d'avancement — l'initiative et la responsabilité de ses directeurs ou de ses fonctionnaires, nous avons vu que la collectivité pourrait le faire également pour les siens.

Mais, hâtons-nous de le dire, la *possibilité* du maintien de ces inégalités dans la rémunération, n'implique nullement leur *nécessité*. Tout fait prévoir, au contraire, que dans une communauté socialiste elles tendraient constamment à s'atténuer, sinon à disparaître, parce qu'elles cesseraient d'être indispensables pour obtenir des travailleurs intellectuels le maximum d'initiative et d'activité.

Qu'il en soit autrement aujourd'hui, c'est chose facile à comprendre : on travaille, avant tout, pour de l'argent, parce que c'est, avant tout, l'argent qui confère la primauté sociale, qui donne la sécurité et l'indépendance, qui constitue le seul moyen d'obtenir la plupart des satisfactions, même intellectuelles, de l'existence; mais, le jour où cette royauté métalli-

que serait abolie, où la propriété collective donnerait à tous le bien-être de l'esprit et du corps — *panem et circenses* —, l'amour de l'argent ferait place à d'autres mobiles, l'intérêt pécuniaire s'effacerait devant d'autres formes, moins basses, de l'intérêt personnel.

Il n'est pas douteux, en effet, que l'ambition, le désir d'occuper les postes les plus élevés dans la hiérarchie du travail, joueraient un rôle grandissant, à mesure que la lutte pour l'existence matérielle perdrait de son âpreté.

Et, d'autre part, ce serait calomnier la nature humaine que de méconnaître l'importance que prendraient les facteurs purement altruistes, dans un état social où les intérêts seraient solidaires, au lieu d'être antagonistes. N'est-ce pas, dès à présent, ce qui apparaît dans les coopératives socialistes, où l'on voit des hommes comme Anseele et tant d'autres, plus obscurs, mais non moins dévoués, se contenter d'un salaire d'ouvrier, pour accomplir les prodiges d'énergie, d'intelligence et parfois de génie commercial qu'il a fallu pour créer en Belgique l'organisme puissant de la coopération ?

— Ce sont là des exceptions, direz-vous peut-être, et on n'a pas le droit de tabler sur des exceptions, de compter sur l'abnégation et le désintéressement des apôtres et des fondateurs d'une religion nouvelle, pour accomplir les œuvres courantes de la production industrielle et de la direction du travail social. — Soit; prenons donc un autre exemple.

On voudra bien nous accorder, sans doute, que les militaires professionnels, les officiers de nos armées, ne représentent pas une classe dont la moralité, le désintéressement, l'esprit de sacrifice dépassent sensiblement la moyenne des autres classes. Dites-leur cependant que la patrie est menacée, que l'honneur du drapeau est en jeu, que la guerre est déclarée : ils volent à la frontière et, unanimement, ils sont prêts à donner leur vie pour ce drapeau, pour cette patrie, pour cette guerre, souvent odieuse et injuste.

Or, si de pareils sentiments peuvent avoir de tels effets, pouvons-nous douter un seul instant que les mêmes énergies, les mêmes volontés, le même dévouement ne se trouvent aussi bien chez les officiers et les généraux des armées industrielles, pour faire œuvre de vie, que chez les officiers et les généraux des armées d'aujourd'hui, pour faire œuvre de mort ? Et, si l'on trouve tant d'hommes prêts à sacrifier leur existence quand il s'agit d'envoyer du plomb à leurs semblables, n'en trouverait-on pas également, et bien plus encore, lorsqu'il s'agirait de leur donner du pain ?

Certes, nous savons bien qu'autre chose est l'exaltation guerrière d'un moment, et la permanente activité pacifique de toute une carrière ; mais, ne l'oublions pas, l'action des facteurs moraux, dont nous venons de montrer la puissance, viendrait *s'ajouter*, et non *se substituer* à tous les autres stimulants, d'ordre moins élevé, qui pourraient continuer à être mis en œuvre sous le régime collectiviste.

Aussi avons-nous le droit de conclure que, pour le travail, la direction comme pour le travail d'exécution, l'initiative individuelle, et, par conséquent, la productivité sociale, auraient tout à gagner et n'auraient rien à perdre, si la lutte pour l'existence entre les hommes se transformait en leur association pour la lutte contre la nature.

§ 2. Le socialisme et la liberté

« Le socialisme et la liberté humaine sont incompatibles. » — Que de variations brodées sur ce thème, depuis les pamphlets un peu lourds d'Eugène Richter, jusqu'à ces fines et spirituelles *Lettres de Malaisie*, dans lesquelles Paul Adam nous décrit une société icarienne, éclosée dans l'Insulinde, et qui fonctionne d'ailleurs à merveille, mais où la liberté n'existe plus qu'au fond du cœur d'un vieux diplomate espagnol, égaré dans ces parages!

Peut-être se souvient-on de ce numéro du 1^{er} mai, publié par le *Figaro*, et qui caricaturait de très pittoresque manière les trois grands états sociaux du passé, du présent et de l'avenir : monarchie absolue, république bourgeoise et société collectiviste.

S'autorisant, peut-être, de ce que les anthropophages des Fidji désignent les comestibles humains sous le nom de « longs porcs », l'auteur avait transporté sa trilogie dans le monde des cochons.

La monarchie absolue, c'était, devant une écuelle immense, un énorme verrat bardé de lard, constellé de décorations, fièrement coiffé de la couronne royale et siégeant, majestueux, au milieu d'une enceinte spacieuse, que d'autres porcs, de moindre grosseur, défendaient contre les attaques éventuelles de la maigre racaille des cochons plébéiens.

Venait ensuite le régime bourgeois, le régime du laissez faire, laissez passer : barrières ouvertes, clôtures renversées, et le peuple des porcs se ruant vers l'auge royale, les plus gros écartant les plus petits, les plus forts écrasant les plus faibles.

Enfin, contrastant, par sa calme symétrie, avec les fureurs de cette mêlée, l'Etat de l'avenir : une file de cochons d'égale grandeur, tirebouchonnant des petites queues d'égale longueur, et paisiblement alignés devant d'égales écuelles, séparées par d'uniformes cloisons.

Peut-être, s'ils ont, par aventure, jeté les yeux sur cette image, des gens dont l'écuelle était vide se sont-ils fait cette réflexion qu'à tout prendre ils préféreraient encore au monopole royal ou à l'inégale mêlée du laissez faire, l'organisation sociale qui, tout au moins, résoudrait la *question de l'estomac*. Et, s'ils ont réfléchi plus avant, ils n'auront pas manqué de se dire que les plus belles libertés du monde, aussi longtemps que cette question ne sera pas résolue, se résument, pour le prolétariat, en une seule : la liberté de crever de faim.

Pour être libre, en effet, il ne suffit pas d'une

constitution ; il faut encore une propriété, individuelle ou collective. Celui qui n'a rien, ne peut rien. L'ouvrier qui ne trouve pas dans un *droit réel* quelconque ce « morceau de constitution » que Lassalle préférerait à toutes les chartes écrites, reste, politiquement et socialement, sous l'absolue dépendance des acheteurs de sa force de travail.

Pour apprécier la somme de liberté dont il dispose, que l'on veuille songer à ce qui se passe, aux jours d'élections, quand il exerce « ses droits de souverain ».

En France, où le secret du vote est insuffisamment garanti, que de fois n'a-t-on pas vu, dans les centres industriels, des centaines de travailleurs déposant les bulletins patronaux dans l'urne électorale, sous la surveillance des contre-maîtres et la menace du chômage forcé.

En Belgique, où le mécanisme légal protège plus efficacement la liberté de l'électeur, le peuple souverain possède, au moins, le droit de se cacher.

C'est derrière un paravent isolateur qu'il marque d'un point noir les bulletins officiels que lui remettent les présidents de bureau. Cache-toi bien, camarade ! Nul ne te verra, ni curé, ni patron, ni bourgmestre. Cache-toi comme si tu allais commettre un crime. Te voilà seul avec ta conscience. Tu es libre, une fois tous les quatre ans !

Mais cette minute de liberté — d'ailleurs si précieuse — n'est-ce pas la démonstration même d'un perpétuel esclavage ? N'est-ce pas la preuve

évidente que, dans l'état actuel des choses, ceux-là seuls sont libres d'afficher leurs opinions, de manifester publiquement leurs préférences politiques, de confesser ouvertement leurs croyances philosophiques ou religieuses, qui ont ce qu'on appelle une situation indépendante, qui trouvent, dans la propriété personnelle, la garantie de leur liberté ?

Par conséquent, le seul moyen d'assurer la liberté à tous, c'est de donner à tous la propriété, et, sous le régime de la grande industrie, le seul moyen de donner la propriété à tous, c'est de socialiser les moyen de production et d'échange.

On objecte, il est vrai, que le remède serait pire que le mal ; on affirme que la liberté individuelle souffrirait plus encore de la souveraineté populaire appuyée sur la propriété collective, que de la souveraineté capitaliste appuyée sur la propriété privée. Et, pour le soutenir, on invoque, successivement, l'intérêt des citoyens comme producteurs et comme consommateurs.

Au point de vue des producteurs, tout d'abord, des travailleurs qui sont attachés aujourd'hui à des entreprises capitalistes et qui viendraient à être occupés dans des entreprises sociales, nous avons le droit de dire qu'en fait de liberté, ils n'ont rien à perdre que leurs chaînes, et que, l'État-patron conservât-il sa forme actuelle, encore son despotisme — tempéré par l'influence grandissante de la démocratie — ne serait-il pas plus dur à supporter

que le despotisme des patrons de l'industrie privée.

Supposons maintenant que le régime collectiviste se généralise, que, par suite de la fusion des classes, les fonctions autoritaires de l'Etat se réduisent au minimum; que, dans les industries publiques, décentralisées et autonomes, tout le monde participe à l'œuvre commune de la production. Comment peut-on soutenir que la liberté des producteurs serait amoindrie, parce qu'ils seraient devenus leurs propres maîtres et leurs propres patrons?

On insiste, cependant. On nous peint la situation déplorable du travailleur chassé des ateliers collectifs, frappé, pour des motifs inavouables peut-être, de l'excommunication industrielle et battant le pavé, sans parvenir à trouver du travail nulle part¹. Mais ne voit-on pas que c'est précisément en régime capitaliste que ces excommunications se produisent tous les jours, tandis qu'elles deviendraient moralement impossibles dans une société où le travail, étant un devoir pour tous, serait nécessairement un droit pour tous?

De même qu'il serait inconcevable que, dans la société actuelle, l'Etat, comme exploitant des chemins de fer, se refuse à transporter un voyageur, il est absurde de supposer que, dans un état collectiviste, on se refuse à occuper un citoyen. Et, quand on nous dit que l'exclusion

1. SPENCER. *De la liberté à la servitude*, dans *Problèmes de morale et de sociologie*, p. 100. (Paris, Guillaumin, 1894).

d'un atelier social impliquerait nécessairement l'exclusion de tous les autres, c'est à peu près comme si l'on disait que, sous un régime d'autonomie communale, dès l'instant où une commune se refuse à nommer un instituteur — à cause de ses opinions politiques, par exemple — cet instituteur est condamné à recevoir le même accueil de la part des autres communes du pays.

On nous parle, également, en termes pleins d'appréhension des entraves à la liberté individuelle, qui résulteraient de la réglementation du travail social¹. Mais, encore une fois, comment est-il possible de ne pas voir que cette réglementation — dont la formule écrite est imposée, comme une garantie protectrice, par les lois sur les règlements d'atelier — existe tout aussi bien en régime capitaliste ?

La liberté absolue du travail n'est possible que dans les entreprises individuelles, si l'on appelle, bien entendu, liberté du travail la soumission aux seules lois naturelles, soumission d'autant plus complète que le travail est plus isolé. Dès l'instant, au contraire, où le travail, quelle qu'en soit la nature, exige l'incorporation de l'individu dans un ensemble, sa liberté subit nécessairement des restrictions. Le chef de clinique astreint à des visites régulières, le professeur tenu par les horaires de ses cours, l'éprouvent au même titre que l'ouvrier manuel, soumis à un règlement d'atelier.

1. SPENCER, *op. cit.*, p. 99.

Cette réglementation indispensable à la bonne marche des travaux, le socialisme ne la supprimerait évidemment pas. Seulement, au lieu d'être l'œuvre exclusive et personnelle d'un chef d'entreprise, ayant des intérêts contraires à ceux de ses ouvriers, elle deviendrait l'expression de la volonté des travailleurs eux-mêmes, ayant les mêmes droits et les mêmes intérêts.

Dans ces conditions, n'est-il pas évident que cette réglementation, faite par tout le monde dans l'intérêt de tout le monde, sauvegarderait mieux la liberté des producteurs que la réglementation actuelle, imposée à tout le monde dans l'intérêt de quelques-uns? Sans compter que la réduction du temps de travail, conséquence d'une plus équitable répartition des tâches et d'une participation plus active de tous les citoyens à l'œuvre sociale, donnerait à tous la plus inestimable des libertés : le pouvoir de travailler pour vivre, au lieu de vivre pour travailler, le droit de consacrer de suffisants loisirs à de libres travaux et de goûter, au sortir du labeur quotidien, ces joies de la famille ou de la vie sociale, qui sont implacablement refusées aujourd'hui à l'immense majorité des travailleurs manuels ¹.

Nous croyons donc avoir montré, qu'au point de vue des producteurs, le collectivisme, en supprimant la liberté de l'exploitation, engendrerait la liberté du travail. Mais, ne l'oublions

¹. Lire KAUTSKY, *Der Sozialismus und die Freiheit. Das Erfurter Programm*, pp. 166 et s. (Stuttgart, 1892.)

pas, on se place encore à un autre point de vue. On invoque l'intérêt des consommateurs, du public, des citoyens en général.

C'est pour eux surtout que l'on craint, ou que l'on affecte de craindre, la toute puissance de la volonté collective.

Que deviendrait la liberté de la presse, la liberté du domicile, la libre détermination des besoins, dans un état social où la collectivité, disposant à son gré de tous les produits et de tous les services, pourrait officiellement boycotter les minorités réfractaires à sa tutelle ? Et des gens graves nous montrent, sans rire, les infortunés citoyens du *Zukunftsstaat* condamnés à lire exclusivement des journaux officiels, à se loger, toute leur vie, dans le même appartement d'un même phalanstère et à se nourrir de la même cuisine que tous les autres habitants de leur quartier.

« Dans un état socialiste, s'écriait dernièrement, en un *meeting* électoral, un jeune libéral de grande espérance, nous serions tous astreints à porter des habits dont la coupe serait règlementée par le gouvernement ! »

— Mais, — interrompit un ouvrier, assez pauvrement vêtu, et que ne semblait pas effrayer, outre mesure, cette perspective, — n'êtes-vous pas un partisan convaincu de l'instruction gratuite, laïque et obligatoire ?

— Certes !

— Eh bien, donc, pourquoi trouvez-vous si déplorable que l'Etat détermine la coupe de nos vêtements, alors que vous considérez comme

tout naturel qu'il procède à la coupe intellectuelle de nos enfants ? Celui qui est capable d'instruire, est bien capable aussi d'habiller ou de nourrir !

A cet argument *ad hominem*, notre libéral ne répondit rien, mais on répondra, sans doute, à sa place, que l'omnipotence de l'Etat en matière d'enseignement ne vaudrait pas mieux que l'omnipotence de la société en matière de nourriture ou d'habillement. Nous en tombons pleinement d'accord et, sans perdre de temps à protester contre cette idée absurde que la socialisation des moyens de travail aurait pour conséquence d'obliger les citoyens à porter le même uniforme ou à partager la même gamelle — comme dans la *Carmagnole* — nous sommes les premiers à dire que, si le collectivisme devait avoir pour effet d'accroître les pouvoirs de l'Etat-gouvernant, de renforcer l'Etat-gendarme et policier, de favoriser l'intervention tracassière de l'Etat dans la vie privée et dans la consommation personnelle, ce ne serait vraiment pas la peine de substituer la tyrannie collective à la tyrannie patronale.

Aussi avons-nous amplement insisté sur la nécessité impérieuse de différencier l'Etat-industriel de l'Etat-pouvoir, d'assurer l'autonomie complète de l'organisation économique, vis-à-vis de l'organisation politique de la société. Car, tant que la confusion persiste entre ces deux domaines, un gouvernement peut — nous le constatons tous les jours — abuser, au profit de ses préjugés ou de ses intérêts politiques,

de la puissance que lui confère la gestion des services publics.

C'est ainsi — pour citer un seul exemple — que dans notre constitutionnelle Belgique, où la liberté de la presse est soi-disant absolue, le ministre des chemins de fer s'arroge le droit d'interdire la vente des journaux socialistes dans les gares et autres dépendances de la voie ferrée.

Il convient d'ajouter, au surplus, que si le même ministre, au lieu de cette vexation sans grande importance pratique, se risquait à porter une atteinte plus grave aux libertés des citoyens, s'il se refusait, par exemple, à transporter ou à distribuer par la poste certaines catégories de journaux, il serait infailliblement renversé par un soulèvement général de l'opinion publique.

Dès à présent, on peut dire que les habitudes et les traditions de liberté sont assez fortes pour résister à bien des tentatives de pouvoir.

A plus forte raison en serait-il ainsi dans un état social plus égalitaire et où régnerait la distinction fondamentale que nous avons exposée, entre le gouvernement des hommes et l'administration des choses. D'autant plus que l'importance de l'appareil gouvernemental, destiné surtout à maintenir l'ordre capitaliste, irait en décroissant à mesure que se développerait l'ordre nouveau.

Dans ces conditions, nous le demandons à tous les hommes de bonne foi, comment la liberté pourrait-elle être compromise, parce

qu'un nombre croissant de services publics autonomes seraient exploités socialement, au lieu d'être abandonnés à l'exploitation des particuliers ?

Actuellement déjà, le public est-il moins libre, quand il voyage sur le réseau de l'État, que sur le réseau du P.-L.-M. ? Est-il moins libre quand il consomme de l'eau municipale ou qu'il tourne le robinet d'un bec de gaz communal, plutôt que d'utiliser l'eau ou de brûler le gaz d'une compagnie particulière ? N'apparaît-il pas clairement, au contraire, que la socialisation des monopoles capitalistes par les citoyens d'une démocratie est la condition même d'une réelle liberté ?

Certes, nous ne prétendons pas que toute extension du domaine public ait pour conséquence nécessaire un accroissement de liberté. Il n'est pas douteux, au contraire, que des actes d'appropriation collective, accomplis par les classes maîtresses dans leur propre intérêt, peuvent aboutir aux monopoles fiscaux des monarchies européennes, ou bien au communisme paternel des jésuites du Paraguay, ou bien encore au collectivisme autoritaire de cet empereur chinois, qui fait depuis si longtemps les délices de la presse bourgeoise. Mais ceux qui tirent argument de pareils exemples contre le socialisme démocratique ne devraient pas oublier que, pour atteindre son but, pour transformer, dans l'intérêt de tous, la propriété capitaliste en propriété sociale, le prolétariat devra déployer une telle puissance d'organisa-

tion, réaliser de tels progrès, moraux et intellectuels, qu'il devient absurde de supposer que les générations formées à pareille école supporteraient un seul instant de quelconques entraves à leur pleine et entière liberté.

§ 3. Le socialisme et l'art

Nous avons vu les plus passifs parmi les capitalistes reprocher au socialisme d'affaiblir l'initiative individuelle; les plus autoritaires parmi les patrons, le combattre au nom de la liberté humaine : il est dans l'ordre qu'à leur tour les plus inesthétiques parmi les bourgeois prennent la défense des artistes contre les « masses ignorantes », contre les « modernes barbares ».

Mais, hâtons-nous de le dire, ils ne restent pas seuls. Des philosophes, ingénieux et savants, comme A. Fouillée, manifestent, eux aussi, des appréhensions très vives sur le sort que réserverait aux poètes, aux artistes, aux métaphysiciens, une « société de collectivistes matérialistes ».

Ne les conduira-t-on pas, sans même les couronner de fleurs, hors de la République ? Et, en admettant qu'on leur fasse grâce, « de quelle manière la société collectiviste organisera-t-elle le travail philosophique qui porte sur les premiers principes et sur les dernières fins de l'existence, y compris même « l'au delà » ?

Pourra-t-on régler administrativement le travail mental, lui imposer la journée de huit heures, commander à Victor Hugo d'avoir son inspiration poétique à sept heures du matin et de s'interrompre à neuf ? Et comment évaluera-t-on ce travail ? La pensée de l'homme de génie n'a pas toujours une valeur économique appréciable... Quand Galilée découvrait les satellites de Jupiter, une administration collectiviste aurait-elle deviné que ces satellites serviraient à dresser des cartes plus exactes et épargneraient des naufrages aux navires de commerce ? Le loisir, l'oisiveté même, choses si odieuses (chez les autres) aux travailleurs manuels, ont, à côté de leurs inconvénients, leur utilité et leur nécessité sociale. Si tout le monde était courbé sur la charrue et sur l'enclume, il n'y aurait pas de ces rêveurs, de ces prétendus oisifs qu'on nomme des Socrate, des Archimède, des Laplace, pas plus que des Dante, des Shakespeare ou des Lamartine¹. »

Bref, à entendre notre auteur, une communauté socialiste, occupée tout entière à planter des choux, se soucierait fort peu de cultiver des roses. La production matérielle absorberait toutes les énergies. Chacun aurait le nécessaire, sans doute, mais personne n'aurait le superflu. Or, c'est le superflu des riches qui permet aux artistes de vivre ; ce sont les revenus sans travail qui donnent des loisirs aux

1. FOUILLÉE. *Le travail mental et le collectivisme matérialiste*. (*Revue des Deux-Mondes*, 1^{er} mai 1900, pp. 121 et 122).

poètes et, par conséquent, supprimer l'appropriation capitaliste, ce serait restreindre l'esthétique future aux platitudes de l'art officiel.

Pour répondre à ces objections, il importe, au préalable, d'écarter un malentendu fondamental.

Tous les socialistes, même « matérialistes », seront d'accord avec Fouillée pour admettre cette vérité, banale à force d'évidence, que « le collectivisme autoritaire qui voudrait organiser économiquement et administrativement le travail mental, comme il organiserait le travail manuel, tarirait les sources de toute invention et de tout progrès social, y compris le progrès économique. » Nous regrettons seulement que Fouillée ne soit pas d'accord avec nous pour reconnaître que cette idée saugrenue n'a jamais passé par la tête d'un théoricien socialiste quelconque.

Que les lecteurs de la *Revue des Deux-Mondes*, en tout cas, se rassurent : les Victor Hugo de l'avenir ne seront pas soumis à des règlements d'atelier ; les Shakespeare du *xx^e* siècle pourront encore — s'ils n'ont pas de meilleurs moyens d'existence — gagner leur vie en montant sur la scène des petits théâtres pour matelots. Tout permet d'espérer que les astronomes, les poètes, les mathématiciens et les philosophes, lorsqu'ils vivront en régime socialiste, ne seront pas emprisonnés comme Galilée, exilés comme Dante, massacrés comme Archimède ou empoisonnés comme Socrate. Et vrai-

ment — pour répondre plus sérieusement à une objection plus sérieuse — il n'était pas besoin des lumières d'un philosophe de la valeur de Fouillée, pour faire comprendre aux collectivistes les plus obtus que l'art et la philosophie ont, avant tout, besoin de liberté. Toute la question est de savoir si les poètes, les philosophes, tous ceux, en un mot, qui se livrent à des travaux théoriques et désintéressés, auraient autant et plus de liberté réelle dans une communauté socialiste que dans l'état actuel des choses.

Or, on voudra bien reconnaître, tout d'abord, que s'il est un milieu réfractaire au libre développement de l'art et de la spéculation philosophique, c'est, incontestablement, la société bourgeoise, dominée tout entière par des préoccupations d'argent et d'intérêt.

Si l'art fleurit malgré tout sur les ruines du passé, sur les terrains vagues du présent, encombrés de débris et de matériaux à pied d'œuvre, sur les sommets, baignés déjà de lueurs d'aurore et d'où l'on découvre l'avenir, c'est parce que sa poussée est aussi irrésistible que le développement des germes dans les interstices des vieux murs, dans les fentes des pavés, dans les maigres humus des terres les plus ingrates. Mais, en dépit de sa vitalité incoercible, la production esthétique — et l'on pourrait dire la même chose de la production philosophique — se ressent fatalement des conditions d'existence défavorables qui lui sont faites.

Pour l'immense majorité des hommes, voire même pour les chefs de file de la pensée bourgeoise, le plaisir esthétique n'est pas autre chose qu'un jeu, une distraction, une jouissance de luxe. « Ce qui le caractérise, dit Spencer, c'est qu'il n'est pas lié aux fonctions vitales ; c'est qu'il ne nous apporte aucun avantage précis ; le plaisir des sons et des couleurs, ou même celui des odeurs subtiles, naît d'un simple exercice, d'un simple jeu de tel ou tel organe, sans profit visible ; il a quelque chose de contemplatif et d'oisif ; c'est une jouissance de luxe ». Et, naturellement, dans un état social où la plupart des individus doivent consacrer leur effort intégral à la conquête du pain quotidien, cette jouissance de luxe reste le privilège d'infimes minorités.

Au temps de Louis XIV, c'était surtout le monde de la cour. Plus tard, ce furent les « honnêtes gens » des salons aristocratiques. Aujourd'hui, c'est à peu près exclusivement la bourgeoisie ou plutôt cette minime fraction de la bourgeoisie qui fait autre chose qu'extraire de la plus-value du prolétariat.

Si l'on fait abstraction des jouissances intellectuelles trop rares que la collectivité met, dès à présent, à la disposition de tous et que, d'ailleurs, la plupart des travailleurs manuels ne sont pas encore à même de goûter, on peut dire, en effet, que, seule, la bourgeoisie, la classe riche ou aisée, possède le temps et l'argent nécessaires pour fréquenter les biblio-

thèques ou les théâtres, et surtout, pour se procurer les livres, les statues, les tableaux et autres valeurs d'échange, en qui s'incorpore la beauté. Et, grâce à ce monopole intellectuel et matériel, elle seule aussi dispose du pouvoir de dicter ses préférences, soit directement, soit par l'intermédiaire de l'État, à tous ceux parmi les artistes qui, n'ayant pas d'autres moyens d'existence, sont condamnés à lui plaire, sous peine de mourir de faim.

C'est ce qui explique à la fois la médiocrité de ceux qui se soumettent et l'exaspération de ceux qui se révoltent ; car le trait commun de tous les artistes qui peuvent, grâce à des ressources personnelles, ou bien en s'imposant de dures privations, se créer une indépendance relative, c'est leur aversion profonde pour le règne de la bourgeoisie et pour les idéals bourgeois.

Les uns puisent dans cette aversion même l'indignation qui fait les grandes œuvres : tel Balzac écrivant la *Comédie humaine*, Flaubert crachant son mépris aux vainqueurs de juin 48, Victor Hugo châtiant le second Empire, Zola publiant *Germinal*.

D'autres, écœurés du présent, se réfugient dans la tour d'ivoire des poètes d'exception, chantent, avec Mallarmé, les décadences latines, s'accrochent « à toutes les croisées d'où l'on tourne le dos à la vie », ou bien, se reportant vers le passé, demandent aux grands siècles du christianisme l'inspiration qu'ils ne trouvent plus dans le monde actuel.

D'autres enfin, toujours plus nombreux, cherchant un appui dans l'âme des plèbes qui s'éveillent, annoncent, avec Wagner, le triomphe associé de l'Art et de la Révolution. Mais, quelle que soit la beauté, la sublimité même de leurs œuvres, ce ne sont et ne peuvent être encore que des précurseurs. Pour qu'un art nouveau fleurisse, large et grand comme l'humanité même, il faudra que l'humanité connaisse la paix après la lutte, le loisir après le travail, la communion des intelligences et des cœurs après les antagonismes qui les déchirent aujourd'hui.

*
* *

Des périodes de transition, de critique, de révolution comme la nôtre, ne peuvent produire que des œuvres tourmentées et incomplètes. Ce qui était n'est plus. Ce qui sera, n'est pas encore. L'action fait tort au rêve. Ceux qui jettent les fondements des sociétés nouvelles n'ont guère le temps de songer à autre chose et, trop souvent, les artistes qui parlent à des foules encore asservies, attendent vainement qu'un écho leur réponde. Mais, quand le prolétariat délivré vivra d'une vie vraiment humaine, quand tous les travailleurs auront une culture suffisante pour être accessible à des sensations d'art, quand tous auront, après leur journée faite, ces heures de loisir dont Fouillée constate avec raison la nécessité sociale, alors, et alors seulement, le plaisir

esthétique cessera d'être une jouissance de luxe, pour devenir un besoin commun à tous les membres de la communauté; alors, et alors seulement, les grandes œuvres naîtront parfaitement belles de la collaboration féconde entre « l'individu créateur, sûr d'être compris, et la collectivité vibrante, sûre de le comprendre ».

Qu'est-ce que l'art, en effet, suivant l'admirable expression de Georges Sand, sans les cœurs et les esprits où on le verse ? Un soleil qui ne projetterait pas de rayons et ne donnerait la vie à rien !

Que ne sera-t-il pas, au contraire, quand des peuples entiers ouvriront les yeux à sa lumière et transporteront dans leurs travaux les plus humbles quelque reflet de sa splendeur ?

On objecte, il est vrai, que les conditions matérielles du développement esthétique feront défaut dans un état social où les artistes, privés des ressources que peut leur donner la propriété individuelle, ne trouveront plus les protecteurs, bourgeois ou princiers, dont le luxe privé contribue à les entretenir.

L'objection ne laisse pas d'être plaisante, venant des admirateurs de la société bourgeoise, cette *alma mater* des travailleurs intellectuels. Faut-il rappeler à quels expédients la plupart de ces derniers doivent recourir pour se procurer ce morceau de pain quotidien que Berlioz allait manger, en l'assaisonnant de raisins secs, au pied de la statue d'Henri IV ? Schiller fut professeur d'histoire. Balzac reçut

à peine quelques misérables milliers de francs pour les dix mille pages de sa Comédie humaine. Wagner, avant de rencontrer Louis II, en était réduit à écrire un accompagnement de la *Favorite* « pour deux cornets à piston ». Beethoven, à la fin de sa vie, disait dans une lettre adressée à son élève Ries : « Cette sonate a été composée dans des circonstances bien pénibles, car il est triste d'être obligé d'écrire pour avoir du pain. C'est là que j'en suis maintenant ». Et, parmi les grands créateurs, l'immense majorité de ceux qui n'ont pas vécu dans la plus noire misère, ont emprunté leurs ressources, soit à une profession tout à fait étrangère à leur art, soit à des sinécures ou à des subsides, soit à la faveur, toujours tardive, du public.

Or, il est évident qu'à ce triple point de vue, le régime collectiviste l'emporterait manifestement sur le régime actuel.

Ceux qui exerceraient une autre profession que leur art jouiraient de plus grands loisirs. Ceux qui travaillent maintenant pour quelque Mécène, bourgeois ou royal, travailleraient — comme jadis les Rembrandt et les Hals — pour des groupes, des associations, des personnes publiques, dont le luxe collectif éclipserait glorieusement la vanité et les mesquineries du luxe privé. Ceux enfin qui, dédaignant tout contact officiel, aimeraient mieux s'adresser directement au public, pourraient d'autant plus facilement vivre de leur pinceau ou de leur

plume, que ce public serait infiniment plus nombreux et plus éclairé qu'aujourd'hui.

Vainement l'on objecterait que le grand public serait mauvais juge, qu'il préférerait des médiocrités brillantes à des artistes vraiment originaux. L'expérience ne montre-t-elle pas, au contraire, que les résistances les plus acharnées aux formules d'art nouvelles ne sont pas venues de la masse populaire, mais des coterie^s privilégiées? Walther de Stolzing, repoussé par les maîtres chanteurs, en appelle aux bons gens de Nuremberg. Corneille, condamné par l'hôtel de Rambouillet, fait triompher *Polyeucte* sur des scènes plus vastes. Les œuvres vraiment grandes, celles qui reflètent l'âme de tout un peuple, sont comprises d'abord par le peuple lui-même, ou du moins par cette fraction du peuple qui n'est pas entièrement asservie à la *puissance des ténèbres*.

A plus forte raison en sera-t-il ainsi, quand toutes les unités qui composent l'âme collective seront des unités conscientes, quand tous les membres de la famille humaine, au lieu d'être divisés contre eux-mêmes, retrouveront sur une base élargie cette convergence morale, cette solidarité féconde qui régnait dans la cité antique et dans la commune médiévale. Et, de même que ces deux grandes époques, qui apparaissent comme des étapes glorieuses dans l'éternel devenir de l'histoire, le socialisme couronnera son œuvre sociale par l'épanouissement d'une esthétique nouvelle.

On l'a dit maintes fois, l'art sous toutes ses

formes n'est pas autre chose que le miroir plus ou moins déformé, mais toujours fidèle de la société. Il reflète aujourd'hui les découragements d'une bourgeoisie qui se meurt, les tourments, les angoisses, et aussi les espoirs d'un prolétariat qui vit et qui grandit dans la souffrance. Il reflètera demain le calme et la sérénité des générations heureuses, qui, sorties des fanges de la misère, auront, par la grâce de leur effort, fondé la souveraineté du travail et le règne de la solidarité.

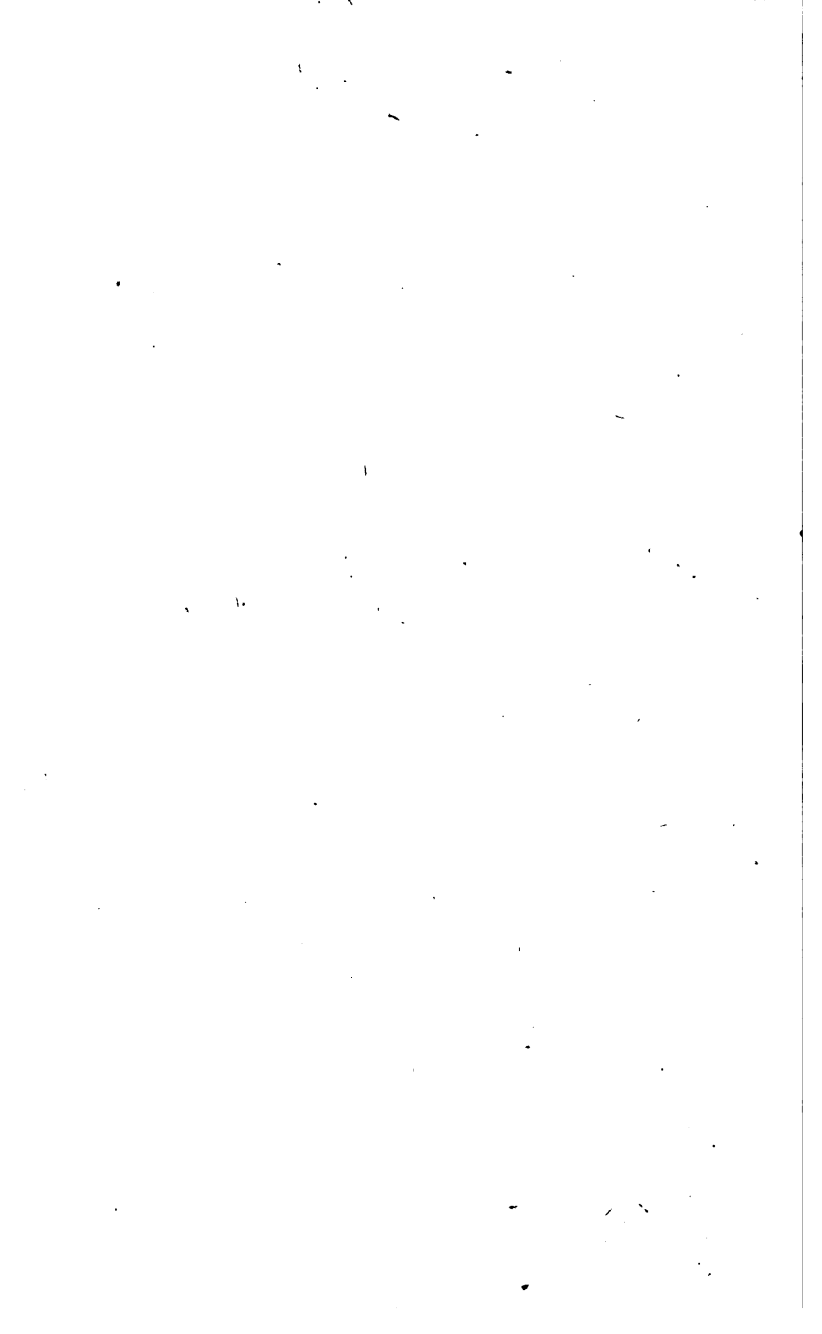
*
**

Dans un de ses plus beaux poèmes, Victor Hugo nous montre le Satyre du Mont Olympe surgissant, hérissé et noir, dans l'orgueilleuse assemblée des Dieux. On l'accueille par des sarcasmes. Il répond par un chant de défi. Mercure lui donne sa flûte. Apollon, subjugué, lui tend sa lyre. Le chant révolutionnaire monte, comme une grandissante clameur, vers la voûte des cieux, et le chanteur grandit à son tour, l'espace immense entre dans cette forme noire : c'est le monde entier qui se lève et qui renverse le trône de Jupiter !

Le socialisme n'est-il pas le Satyre de la Légende des siècles ? Comme lui faible d'abord, fangeux et hérissé. On le méprise quand il paraît. On le craint ensuite quand il commence à grandir. Mais le voici, grandissant encore : il saisit la flûte de Mercure ; il s'empare de la lyre d'Apollon ; il recourt à tous les prestiges de

l'art, à toutes les armes de la science ; il se dresse devant ceux qui se croyaient immortels, et bientôt, le pied sur leur trône, dans la plénitude de sa force, il pourra leur crier à son tour :

« Place à tout ! Je suis Pan ; Jupiter, à genoux ! »



ADDITIONS

Page 37, compléter comme suit la note 1 :

On peut consulter aussi le recensement agricole belge de 1910, le recensement allemand de 1907 et les statistiques annuelles anglaises (*Agricultural Statistics*).

Page 43, compléter comme suit la note 1 :

MAHAIM. *Les abonnements d'ouvriers sur les lignes de chemins de fer belges et leurs effets sociaux.* (Bruxelles, Institut de Sociologie, 1910.)

Page 50, note 1, ajouter les indications suivantes :

ANGLETERRE. — ... *Report from the select committee on home work.* (Londres, 1908.)

ALLEMAGNE. — ... *Enquête du Verein für Sozialpolitik.* (Vol. 39 à 48 des *Schriften* de cette Société, Leipzig, 1889-1891.)

AUTRICHE. — ... *Berichte der K.K. Gewerbe-Inspektoren über die Heimarbeit in Oesterreich.* (3 vol., Vienne, 1901.)

FRANCE. — ... *Enquêtes sur le travail à domicile dans la lingerie* (5 vol., 1907-1911), *dans l'industrie de la fleur artificielle* (1913), *dans l'industrie de la chaussure* (1914). (Paris, Ministère du Travail.)

BELGIQUE. — ... L'enquête comprend 10 vol. et 1 vol. de bibliographie. Voir aussi les documents de l'*Exposition du travail à domicile.* (Bruxelles, 1911.)

SUISSE. — ... J. BÉCK. *Die schweizerische Hausindustrie.* (Zurich, 1909.)

Page 62, compléter comme suit la note 1 :

Voir aussi BOYVAL. *La lutte contre le sweating-system.* (Paris, 1913.)

Page 63, compléter comme suit la note 1 :

...et l'ouvrage déjà cité de BOYVAL.

Page 64, compléter comme suit la note 1 :

Voir aussi les travaux de la *Commission belge de la petite bourgeoisie*, instituée le 10 avril 1902, et WERNICKE, *Der Mittelstand und seine wirtschaftliche Lage.* (Leipzig, 1909.)

Page 64, compléter comme suit la note 1 :

Voir aussi le recensement industriel allemand (*Berufs- und Betriebszählung*), du 12 juin 1907, et NEUHAUS, *Die Berufliche und soziale Gliederung des deutschen Volkes* (München, Gladbach, 1911), le recensement néerlandais (*Beroefstelling*) de 1909, le recensement industriel italien de 1911, le recensement belge de 1910, les monographies du *Census des Etats-Unis*, et le recensement suisse du 1^{er} décembre 1910 (*Statistique des professions*).

Page 85, compléter comme suit la note 1 :

Voir aussi le fascicule des *Annals of the American Academy of political and social science* de 1912, consacré à l'étude des trusts aux Etats-Unis.

Page 86, compléter comme suit la note 1 :

Voir aussi LEVY. *Monopoly and competition. A study in english industrial organisation.* (Londres, 1911.)

Page 100, compléter comme suit la note 1 :

On peut consulter aussi le *Handwoerterbuch der Staatswissenschaften*, au mot *Einkommen und Einkommensver-*

teilung (tome III, 1909) et l'ouvrage de SÉAILLES. *La répartition des fortunes en France*. (Paris 1910.)

Page 105, compléter comme suit la note 1 :

La question a été étudiée plus récemment par KEUP et MUHRER. *Die volkswirtschaftliche Bedeutung von Gross- und Kleinbetrieb in der Landwirtschaft*. (Berlin, 1913.)

Page 125, compléter comme suit la note 1 :

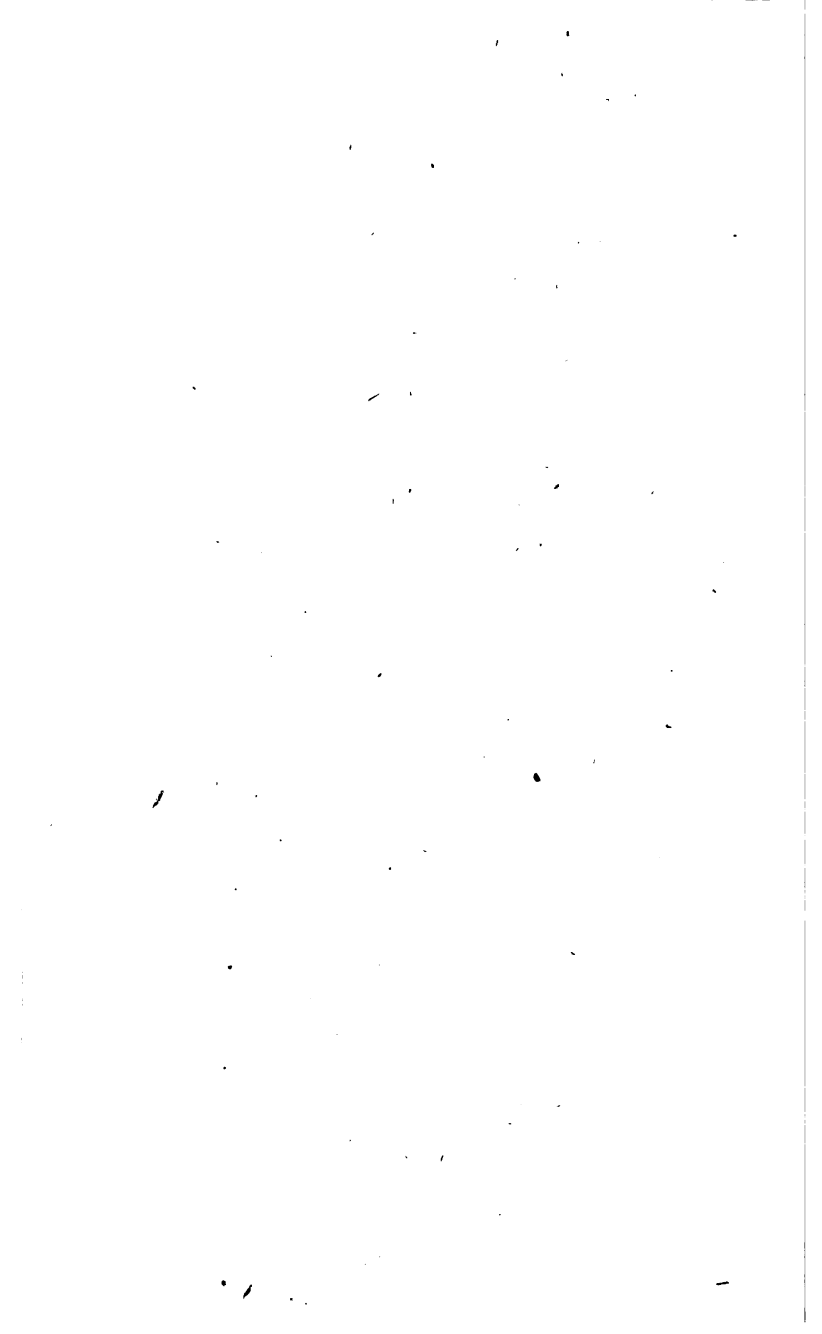
En Allemagne, on peut suivre ce mouvement de près à l'aide de la statistique annuelle intitulée : *Die Geschaefstsergebnisse der deutschen Aktiengesellschaften*, publiée par l'Office impérial de statistique.

Page 142, compléter comme suit la note 1 :

Pour la Belgique, on lira avec intérêt l'ouvrage de BREES. *Les concessions et les régies communales en Belgique*. (Bruxelles, Institut de Sociologie, 1906).

En Allemagne, le *Verein für Sozialpolitik* s'est livré à une vaste enquête sur les *Gemeindsbetriebe*, dont les résultats ont été publiés dans les *Schriften* de cette société, vol. 128 à 131. (Leipzig, 1908-1912).

Pour l'Italie, voir MONTMARTINI. *La municipalizzazione dei pubblici servizi*. (Milan, 1902. Nouvelle édition sous presse).



PLAN DE LECTURES COMPLÉMENTAIRES

INTRODUCTION

W. SOMBART. — *Sozialismus und soziale Bewegung im neunzehnten Jahrhundert.* (Lena, Fischer, 1897). — Trad. fr. (Paris, Giard et Brière, 1898).

ENGELS et MARX. — *Das kommunistische Manifest.* (Berlin, V. d. Vorwaerts, 1891). — Trad. fr. Le manifeste du parti communiste, trad. par Ch. Andler. (Paris, Société nouvelle de Librairie et d'Édition, Bibliothèque socialiste, n° 8).

SCHAEFFLE. — *Bau und Leben des sozialen Körpers.* Band III. Siebente Abtheilung : *Ausblick in die volkswirtschaftliche Zukunft*, pp. 457 et s. (Tübingen, 1881). Pas de traduction française ; trad. italienne. (Torino, 1881).

ENGELS. — *Die Entwicklung des Sozialismus von der Utopie zur Wissenschaft.* (Berlin, V. d. Vorwaerts!) — Trad. fr. : *Socialisme utopique et Socialisme scientifique* (dans la *Revue socialiste*, 1880, nos 3, 4, 5. — Paris, Derveaux, 1880).

PREMIÈRE PARTIE

K. BUECHER. — *Die Entstehung der Volkswirtschaft.* (Tübingen, 1898). — Pas de trad. fr. ; résumé par Favre, dans *Revue d'Économie politique*, 1894 (1^{re} édition).

ASHLEY. — *Histoire et doctrines économiques de l'Angleterre.* Trad. Bondonis. Chap. I. *Le manoir et la communauté de village.* (Paris, Giard et Brière, 1900).

HAUSER. — *Ouvriers du temps passé*. (XV^e et XVI^e siècles. Paris, Alcan, 1898).

MARX. — *Das Kapital*. I Band. — Trad. fr. Le capital; et spécialement les chapitres XIII, XIV, XV, XXXI, XXXII. (Paris, 1873).

HENRI PIRENNE. — *Les périodes de l'histoire sociale du capitalisme*. (Académie Royale de Belgique. Classe des lettres. Bulletin, 1914).

W. SOMBART. — *Der moderne Kapitalismus*. (Leipzig, 1916).

CHAPITRE I

§ 1.

KAUTSKY. — *Die Agrarfrage*. (Stuttgart, 1899). — Trad. fr. La question agraire. (Paris, Giard et Brière, 1900).

VANDERVELDE et DESTREE. — *Le Socialisme en Belgique*. — Rapport présenté par É. Vandervelde, au Congrès agricole de Warene, sur la petite propriété rurale. (Paris, Giard et Brière, 1898).

VANDERVELDE. — *La propriété foncière en Belgique*. (Paris, Schleicher, 1900).

§ 2.

DU MAROUSSEM. — *L'alimentation à Paris*. (Boulangerie et industries culinaires; les industries de la viande; les laitiers nourrisseurs). Office du travail, 1893. (Paris, Imprimerie nationale). — *Le vêtement à Paris*. (Le vêtement d'homme; le vêtement de femme), Office du travail. (Paris, 1896).

SCHWIEDLAND. — *Essai sur la fabrique collective*. (*Revue d'Économie politique*, 1893, pp. 877 et s.)

BOYVAL. — *La lutte contre le sweating-system*. (Paris, 1913).

§ 3.

FOURIER. — *L'Harmonie universelle et le Phalanstère*; recueil méthodique et morceaux choisis de l'auteur. 2 vol. (Paris, librairie Phalanst. 1849). V. spécialement les extraits de la *Théorie de l'unité universelle*, pp. 188 et s.

VICTOR MATAJA. — *Les grands magasins et le petit commerce.* (*Revue d'Economie politique*, pp. 451 et s., Paris, 1891).

J. LEWINSKY. — *L'évolution industrielle de la Belgique.* (Bruxelles, Institut de Sociologie, 1911).

P. MORIDE. — *Les maisons à succursales multiples.* (Paris, 1913).

CHARLES GIDE. — *La coopération.* Conférences de propagande, et spécialement, X. La guerre entre commerçants et coopérateurs et l'évolution commerciale. (Paris, Larose, 1900).

DE LAVERGNE. — *Le régime coopératif.* (Paris, 1908).

FAY. — *Cooperation at home and abroad.* (London, 1908).

CHARLES GIDE. — *Les sociétés coopératives de consommation.* (Paris, 1910).

§ 4.

VON SCHULZE-GAEVERNITZ. — *Der Grossbetrieb.* (Leipzig. Duncker u. Humblot, 1892). — Trad. fr. par Guérault, *La grande industrie.* (Paris, Guillaumin, 1896).

BELLET. — *L'évolution de l'industrie.* (Paris, 1914).

CHAPITRE II

§ 1.

LASSALE. — *Herr Bastiat-Schulze von Delitzsch, der oekonomische Julian, oder Capital und Arbeit.* (Berlin, 1864). — Trad. fr. : *Capital et travail, ou M. Bastiat-Schulze (de Delitzsch).* (Paris, 1880). — V. spécialement le chap. I.

§ 2.

DE ROUSIERS. — *Les industries monopolisées aux États-Unis.* (Paris, 1898). — A compléter par l'étude parue dans la *Revue des Revues.* Mai 1900.

FONTAINE, MARCH et collaborateurs. — *La concentration des entreprises industrielles et commerciales.* (Paris, Alcan, 1910).

JENES. — *The trust problem*. (4^e édition, New-York, 1917).

DE LEENER. — *L'organisation syndicale des chefs d'industrie*. (Bruxelles, Institut de Sociologie, 1909, 2 vol.)

CHASTIN. — *Les trusts et les sociétés de producteurs*. (Paris, Alcan, 1909).

PASSAMA. — *L'intégration du travail*. (Paris, 1910).

CHAPITRE III

BERNSTEIN. — *Die Voraussetzungen des Sozialismus*. (Stuttgart, 1899). — Trad. fr. : *Socialisme théorique et Social-démocratie pratique*. (Paris, 1900).

KAUTSKY. — *Bernstein und das sozialdemokratische Programm*. Stuttgart, 1899). — Trad. fr. : *Le Marxisme et son critique Bernstein*. (Paris, 1900).

DEUXIEME PARTIE

CHAPITRE I

ROBERTUS. — *Zur Erkenntniss unserer staatswirthschaftlichen Zustände* (Neu-Brandenburg, 1842). — Pas de trad. fr. On trouvera un résumé très complet de cet ouvrage, par VANDERREYDT, dans les *Annales de l'Institut des sciences sociales de Bruxelles*. Octobre 1896.

MARX. — *Lohn, Preis und Profit*. Vortrag, gehalten im Generalrath der « Internationale » am 26 Juni 1865. (*Neue Zeit*, 1898-1899, nos 27, 28, 29, 30, 31). — Ce discours, dont la

traduction française a paru chez Giard et Brière (1900), contient un résumé, très clair, de la théorie marxiste du profit.

ANDLER. — *Les origines du Socialisme d'État en Allemagne.* Livre III (Paris, Alcan, 1897).

CHAPITRE II

DE PAEPE. — *Les services publics, précédé de deux essais sur le collectivisme.* Rapport de la section bruxelloise de l'Internationale sur la propriété foncière, présenté au troisième Congrès de l'Association internationale des travailleurs, tenu à Bruxelles en septembre 1868. (Paris, librairie de la Revue socialiste, 1890, tirés à part de la *Revue Socialiste*, 1889, vol. II).

BRÉES. — *Les concessions et les régies commerciales en Belgique.* (Bruxelles, Institut de Sociologie, 1906).

MIMIN. — *Le socialisme municipal.* (Paris, 1912).

PAYEN. — *Les monopoles.* (Paris, 1920).

CHAPITRE III

JAURÈS. — *L'organisation socialiste.* (Spécialement les chapitres II et III : L'État socialiste et les fonctionnaires; l'État socialiste et l'État patron). — *Revue Socialiste*, 1895, n^{os} 123, 124, 126, 128; n^o 137.

CHAPITRE IV

MENGER. — *Das Recht auf den vollen Arbeitsertrag in geschichtlicher Darstellung.* (Stuttgart, 1886). — Trad. fr. : *Le droit au produit intégral du travail.* (Paris, 1900).

KROPOTKINE. — *La Conquête du pain.* (Paris, Stock, 1892).

CHAPITRE V

SCHAEFFLE. — *Die Quintessenz des Sozialismus*. (Gotha, 1877). — Trad. fr. : *La Quintessence du socialisme*. (Paris, Société nouvelle de Librairie et d'Édition. Bibliothèque socialiste, n° 21).

HUGENTOBLE. — *Extinction du paupérisme*. (Résumé de la doctrine de Colins). (Paris, 1871).

LOUIS BLANC. — *L'organisation du travail*. (Bruxelles, 1852)

CHAPITRE VI

MILHAUD. — *La marche au socialisme*. (Paris, Grasset, 1920).

DOVIES. — *The state in business or the collectivist state in the making*. (London, 1920).

FERRI. — *Socialisme et science positive*. Trad. fr. (Paris, Giard et Brière, 1896).

GRANT ALLEN. — *L'inégalité naturelle*. (*Humanité nouvelle*. Juillet 1898).

BELOT. — *Justice et Socialisme*. (*Revue Philosophique*, 1892, 1).

RIENZI. — *Socialisme et liberté*. (Paris, Giard et Brière, 1898).

JAURÈS. — *Le socialisme et la liberté*. (*Revue de Paris*, 1^{er} décembre 1898).

MORRIS. — *L'Art du Peuple*. (*Société Nouvelle*. Juillet-Août 1894).

WAGNER. — *L'Art et la Révolution*. (Bibliothèque des temps nouveaux, Paris, 1900).

GUYAU. — *Les problèmes de l'esthétique contemporaine*. (Paris, Alcan, 1891).

JAURÈS. — *Le socialisme et l'art*. (*Revue Socialiste*, mai 1900).

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Avis des Editeurs	5
INTRODUCTION	9

PREMIERE PARTIE

LA CONCENTRATION CAPITALISTE

<i>Chapitre I. — La décadence de la propriété personnelle</i>	31
§ 1. Les paysans propriétaires	33
§ 2. Les artisans	44
§ 3. Les petits détaillants	53
§ 4. Résumé et conclusions	60
<i>Chapitre II. — Les progrès de la propriété capitaliste.</i>	69
§ 1. Les sociétés par actions	70
§ 2. Les monopoles capitalistes	79
I. Les cartels	79
II. Les Trusts	83
<i>Chapitre III. — Les objections</i>	93
§ 1. L'épargne ouvrière	97
§ 2. La démocratisation des capitaux	98
§ 3. L'accroissement numérique des petites entreprises	103
I. Exploitations commerciales	104
II. Exploitations agricoles	105
III. Exploitations industrielles	107
§ 4. Résumé et conclusions	110

DEUXIÈME PARTIE

LA SOCIALISATION DES MOYENS DE PRODUCTION ET D'ÉCHANGE

<i>Chapitre I. — Les trois éléments du profit</i>	123
§ 1. Le salaire-assurance	124
§ 2. Le salaire de privation	125
§ 3. Le salaire de direction	130
§ 4. Plus-value et profit	135
<i>Chapitre II. — Les avantages de la propriété sociale.</i>	141
§ 1. Les profits des entreprises publiques	143
§ 2. La condition du personnel	145
§ 3. L'achat des matières premières	149
§ 4. Le coût des produits et des services	154
§ 5. La qualité des produits	157
§ 6. L'intérêt des générations à venir	162
§ 7. Résumé et conclusions	164
<i>Chapitre III. — L'administration des choses</i>	169
§ 1. La conquête prolétarienne des pouvoirs publics	170
§ 2. L'État-gouvernement et l'État-industriel	173
§ 3. La décentralisation des entreprises sociales ..	180
§ 4. L'État de l'avenir	184
<i>Chapitre IV. — Les formules de répartition.</i>	187
§ 1. Le droit au produit intégral du travail	192
§ 2. Le droit à l'existence	196
§ 3. Résumé et conclusions	200
<i>Chapitre V. — Les moyens de réalisation</i>	207
§ 1. L'expropriation sans indemnité	207
§ 2. L'expropriation avec indemnité	211
§ 3. L'expropriation moyennant indemnité viagère.	214
§ 4. Résumé et conclusions	230

<i>Chapitre VII. — Les objections</i>	235
§ 1. Le socialisme et l'initiative individuelle	238
§ 2. Le socialisme et la liberté	249
§ 3. Le socialisme et l'art	260
ADDITIONS	273
PLAN DE LECTURES COMPLÉMENTAIRES	277

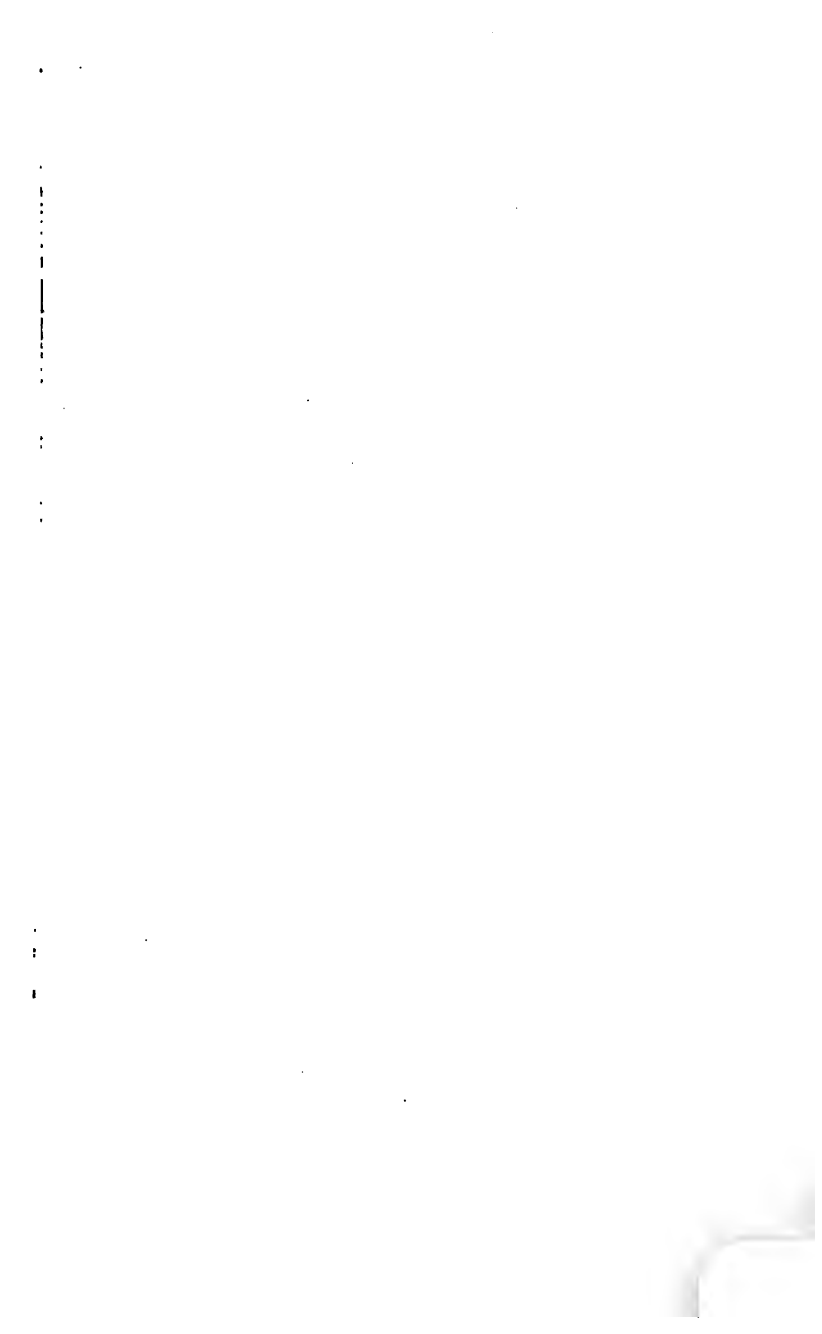
BIBLIOTHÈQUE SOCIALISTE

- M. LAUZEL. *Manuel du coopérateur socialiste.*
E. VANDERVELDE. *Le Collectivisme et l'évolution industrielle.*
HUBERT BOURGIN. *Proudhon.*
LÉON BLUM. *Les Congrès ouvriers et socialistes français (1876-1900) (2 vol.).*
KARL MARX. *Le Manifeste communiste.*
I. Traduction nouvelle, par CH. ANDLER.
II. Introduction historique et commentaire, de CH. ANDLER.
WILLIAM MORRIS. *Nouvelles de nulle part (2 vol.).*
Extraits traduits par LA CHESNAIS.
ANATOLE FRANCE. *Opinions sociales (2 vol.).*
A. MILLERAND. *Le Socialisme réformiste français.*
F. FAGNOT. *Le Syndicalisme anglais.*
A. CRÉHANGE. *Le Gaz à Paris.*
FOURIER. *Le Socialisme sociétaire.* Extraits publiés par HUBERT BOURGIN.
ALBERT THOMAS. *Le Syndicalisme allemand.*
A. SCHAEFFLE. *La quintessence du Socialisme.*
MAXIME LEROY. *Le code civil et le droit nouveau.*
LIEUTENANT Z. *L'Armée aux grèves.*
GEORGES RENARD. *Paroles d'avenir.*
I. TCHERNOFF. *Louis Blanc.*
EUGENIO RIGNANO. *La Question de l'héritage.*
E. DOLLÉANS. *Robert Owen.*
EDGAR MILHAUD. *La Tactique socialiste.*
A. VEBER. *Les Impôts.*
E. BUISSON. *La Grève générale.*
F. FAGNOT. *Le Chômage.*
PAUL LOUIS. *Le Colonialisme.*
BABEUF. *La Doctrine des Egaux (Extraits des œuvres complètes).*
G. FRÉVILLE. *Les Retraites ouvrières.*
E. VANDERVELDE. *La Belgique ouvrière.*
GEORGES BOURGIN. *Histoire de la Commune.*
GÉNÉRAL PERCIN. *L'Armée de demain.*
OSSIP-LOURIÉ. *La Révolution russe.*

IMPRIMERIE HOUTAIN, 17, RUE LITTRÉ, PARIS-6^e

8/1/8







YB 07927

548548

HX304
V24

UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY

